

# JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉBATS PARLEMENTAIRES  
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(20<sup>e</sup> SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2<sup>e</sup> séance du mercredi 16 octobre 1985

## SOMMAIRE

### PRESIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

#### 1. Questions au Gouvernement (p. 3109).

**SORT DES OFFICIERS FRANÇAIS EN NOUVELLE-ZELANDE** (p. 3109).

MM. Clément, Quilès, ministre de la défense.

**DEVELOPPEMENT DU TERRORISME INTERNATIONAL** (p. 3109).

MM. Bigeard, Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

**LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE** (p. 3110).

Mme Florence d'Harcourt, M. Fabius, Premier ministre.

**CONDAMNATION A MORT D'UN MILITANT NOIR EN AFRIQUE DU SUD ET APPLICATION DES DECISIONS DE L'O.N.U. SUR L'APARTHEID** (p. 3111).

M. Dutard, Mme Lalumière, secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes.

**PROTECTION SOCIALE DES MINEURS** (p. 3112).

Mme Gœuriot, M. Franceschi, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé des retraités et des personnes âgées.

**AVENIR DE L'ELECTRONUCLEAIRE CIVIL ET CONSTRUCTION DU SURREGENERATEUR** (p. 3113).

M. Porelli, Mme Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

**FERMETURE DE LYCEES ET COLLEGES ET ORDRE PUBLIC A LA REUNION** (p. 3114).

MM. Debré, Lemoine, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

**ABSENCE DE CREDITS POUR UNE INVENTION REVOLUTIONNAIRE** (p. 3115).

M. Lauriol, Mme Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

**ACHAT DE CHARBON PAR E.D.F. AUX HOUILLERES NATIONALES** (p. 3115).

MM. Jean-Louis Masson, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

**ABROGATION OU REVISION DE LA LOI QUILLIOT** (p. 3116).

MM. Cousté, Auroux, ministre de l'urbanisme, du logement et des transports.

**MANIFESTATION DE POMPIERS A LORIENT** (p. 3117).

MM. Bcurget, Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

**SITUATION ECONOMIQUE** (p. 3115).

MM. Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*), Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget.

**HEBEROEMENT DES PERSONNES AGEES** (p. 3119).

MM. Chauveau, Franceschi, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé des retraités et des personnes âgées.

**LIBERTE D'ACCES A L'ECOLE PUBLIQUE** (p. 3119).

MM. Kléber Haye, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

**SITUATION DE L'EMPLOI** (p. 3120).

M. Stirn.

### PRESIDENCE DE M. GUY DUCOLONE

M. Lelebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 3120).

#### 2. Loi de finances pour 1986. - Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 3120).

MM. Hermier, le président,  
Valéry Giscard d'Estaing,  
Anciant, Gaudin, le président,  
Noir, Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget.

MM. le ministre, Valéry Giscard d'Estaing.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

#### 3. Cotisations aux centres de gestion et de formation de la fonction publique territoriale. Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 3138).

#### 4. Représentation de l'Assemblée nationale dans des organismes extraparlimentaires (p. 3138).

#### 5. Ordre du jour (p. 3138).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRESIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe Union pour la démocratie française.

### SORT DES OFFICIERS FRANÇAIS EN NOUVELLE-ZELANDE

**M. le président.** La parole est à M. Clément.

**M. Pascal Clément.** Monsieur le Premier ministre, vous affirmiez récemment que les lampistes ne porteraient pas le chapeau. Depuis le 12 juillet dernier, le capitaine Prieur et le commandant Mafart sont entre les mains de la police néo-zélandaise. Qu'a fait le Gouvernement à leur égard ?

Leur procès doit débiter le 4 novembre. D'ici là, reconnaitrez-vous de façon explicite la responsabilité du Gouvernement français dans l'affaire Greenpeace...

**Plusieurs députés socialistes.** Encore !

**M. Pascal Clément.** ...et le notifierez-vous officiellement au Premier ministre David Lange ?

Le jour où vous avez fait l'aveu de la responsabilité politique de cette mission indigne de la France, nos officiers quittaient le statut du droit commun pour acquérir celui d'otages.

Par ailleurs, le ministre des relations extérieures, Roland Dumas, a rencontré discrètement, à New York, le vice-premier ministre néo-zélandais, Geoffrey Palmer.

Ces entretiens conduiront-ils à une libération anticipée de nos officiers de la D.G.S.E. ?

Les exigences du gouvernement de Wellington sont ahurissantes : outre des excuses, le gouvernement néo-zélandais réclamerait une indemnisation de dix millions de dollars, soit plus de huit milliards de nos centimes, l'extradition des autres agents français ayant pris part au sabotage et, enfin, la suppression de nos essais nucléaires à Mururoa.

Aucune de ces conditions n'est acceptable et il paraît impossible d'éviter le procès et la réclusion criminelle à perpétuité pour nos officiers.

Une disposition de notre code pénal précise : « Il n'y a ni crime ni délit lorsque l'homicide, les blessures et les coups étaient ordonnés par la loi et commandés par l'autorité légitime. »

Cette mesure a-t-elle son équivalent dans le droit néo-zélandais ?

Enfin, la question n'est pas seulement politique, elle est aussi humaine. Vous, monsieur le Premier ministre, qui avez été si émouvant, dans la quatrième page de couverture de votre livre, en vous adressant à vos enfants, songez-vous à l'angoisse des familles de nos compatriotes retenus en otages ?

Faut-il que ces officiers payent pour la France ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense.

**M. Paul Quilès, ministre de la défense.** Monsieur le député, je voudrais tout d'abord vous dire que, depuis mon arrivée au ministère de la défense, le 20 septembre, la situation des deux officiers détenus en Nouvelle-Zélande, le capitaine Prieur et le commandant Mafart, est, pour moi comme pour le Premier ministre, une de nos préoccupations importantes.

Je suis en contact permanent avec eux, tant par l'intermédiaire de notre ambassadeur, M. Bourgoïn, que par celui de M<sup>e</sup> Soulez-Larivière, avocat à la cour de Paris, à qui j'ai confié leur défense. Ce dernier est d'ailleurs en ce moment même à Auckland.

J'ai reçu des nouvelles des deux officiers français, il y a quelques heures à peine, ce matin, et je peux vous dire que leur moral est bon ; ni l'un ni l'autre ne se plaignent des conditions matérielles d'internement (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Ils sont confiants car ils se savent soutenus par leur service et par les autorités françaises.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Et par le Gouvernement n'est-ce pas !

**M. le ministre de la défense.** Je suis sûr que, comme moi, vous comprenez que la situation de nos deux compatriotes impose un maximum de discrétion. Il faut être d'une prudence extrême dans nos déclarations publiques pour éviter de mettre en péril l'issue favorable que nous souhaitons tous, dans le respect de la souveraineté des deux Etats.

Je forme le vœu que la représentation nationale soit tout entière aux côtés du Gouvernement dans l'action qu'il conduit quotidiennement pour défendre au mieux les intérêts de ces deux militaires français, qui ont accompli avec loyauté la mission qui leur avait été confiée (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. Jean-Claude Gaudin.** Minsble !

## DEVELOPPEMENT DU TERRORISME INTERNATIONAL

**M. le président.** La parole est à M. Bigeard.

**M. Marcel Bigeard.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Le terrorisme, véritable fléau, ridiculise souvent les puissants de ce monde. Combien d'avions détournés ? Combien d'attentats à la bombe, tuant aveuglément des innocents sur les aéroports, dans la rue, dans les trains ? Combien d'assassinats ? Le général Audran, c'était hier.

Je rappelle la fin atroce de nos cinquante-huit parachutistes, à Beyrouth, venus pour aider tout simplement nos amis libanais à vivre en paix.

La semaine dernière, le paquebot *Achille-Lauro* était détourné. Avant-hier, des bombes explosaient à Paris. Posés par qui ? Par les membres d'Action directe libérés en août 1981. Demain, ce sera la Nouvelle-Calédonie, ou ailleurs.

Face à ce terrorisme lâche, presque toujours impuni, j'estime que les démocraties encore en place devraient s'épauler et parler le même langage.

Israël, petit pays de quelques millions d'habitants, le dos au mur face à ceux qui veulent le détruire, rend coup pour coup. Qu'en serait-il s'il ne le faisait pas ? Israël serait gommé de la carte depuis longtemps... Ne critiquons pas ses réactions : ce serait faire le jeu des terroristes.

Le président Reagan, à la suite de l'assassinat d'un de ses compatriotes, a démontré sa fermeté. Il rend la fierté à ce grand peuple hafoué par l'échec de l'opération de commando montée pour récupérer les otages de Téhéran.

**M. Guy Ducoloné.** Et vive la gégène !

**M. Marcel Bigeard.** En février 1984, j'avais demandé la création d'une commission d'enquête chargée d'apprécier les circonstances dans lesquelles s'était déroulé le bombardement sur Baalbek et les résultats de cette opération ; la proposition de résolution a été signée par soixante députés. On avait annoncé à l'époque : « Nous allons venger nos parachutistes, on va faire un raid terrible ! » Mais, d'après ce qu'a dit la presse, il n'y avait personne lorsque les avions sont arrivés.

**M. Jean-Claude Gaudin.** C'était simplement du son et lumière !

**M. Marcel Bigeard.** J'estime qu'il faut choisir son camp : celui du monde libre ou celui de ce monde révolutionnaire que nous connaissons, qui forme et finance les terroristes, et qui fixe leurs missions.

Ma question est simple : au-delà de la fermeté des discours, sommes-nous décidés nous aussi à ne pas baisser pavillon face à ceux qui, demain, peuvent faire ce qu'ils veulent, là où ils veulent, contre vous, contre moi ? Moi, j'ai le pot, ils tireront à côté, ça me fera une blessure de plus et de la pub, mais vous, vous risquez d'y rester ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Raymond Douyère.** Lamentable !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

**M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** Monsieur le député, le Gouvernement français, vous le savez, est préoccupé - et il réagit contre ces événements - par l'évolution que vous avez rappelée et qui remonte à plusieurs années.

Du fait de la situation au Moyen-Orient en particulier, très éprouvé par toute les formes du terrorisme, la France elle-même a payé son tribut, là-bas et parfois sur le territoire national.

Nous avons condamné, nous condamnons, et nous condammerons tous ces actes de terrorisme, quels qu'en soient les auteurs, quelles qu'en soient les motivations alléguées et quelles qu'en soient les victimes.

Tout récemment, nous avons ainsi condamné l'acte de piraterie dont ont été victimes, pendant peu de temps heureusement, les centaines de passagers d'un paquebot. Vous connaissez la position prise par le Gouvernement français à ce sujet.

Nous constatons que les auteurs du détournement sont actuellement entre les mains de la justice italienne, à laquelle nous faisons confiance.

**M. Jacques Baumel.** Elle a laissé filé leur chef !

**M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** Monsieur Bigeard, vous avez employé une image qui ne me paraît pas adaptée. Combattre le terrorisme ne signifie pas ne pas baisser pavillon, car nous ne sommes pas dans une guerre à pavillon déployé. Nous avons affaire à des clans destinés...

**M. Jacques Godfrain.** Vous les connaissez !

**M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** ... et la lutte contre le terrorisme national est en grande partie menée en secret par des fonctionnaires et des militaires sur le nombre desquels mieux vaut ne pas s'attarder. C'est le

meilleur hommage qu'on puisse leur rendre. Leurs effectifs sont importants, de même que les moyens dont ils disposent. Ils font preuve d'une très grande ténacité et d'une extrême application, et n'obtiennent parfois des résultats qu'au terme de longues enquêtes.

Depuis ma nomination, j'ai rencontré tous les ministres de l'intérieur ou chargés de la sécurité des pays de la Communauté européenne, plus quelques autres. J'ai pu constater que les formes de coopération dans la lutte antiterroriste devaient être adaptées aux différentes formes de terrorisme elles-mêmes. Dans certains cas, celle-ci doit être avant tout bilatérale : franco-espagnole, franco-italienne ou franco-allemande.

Des formes de coopération multilatérale sont également pratiquées au sein de certaines structures permanentes. Ainsi le club de Trevi et le club de Berne réunissent à intervalles réguliers les responsables des services de sécurité de divers pays d'Europe et de membres du Pacte atlantique. Des échanges d'informations améliorent l'efficacité des services nationaux.

Sur le plan intérieur, je préside chaque semaine une réunion interministérielle qui rassemble les principaux responsables des services chargés de cette action. Des succès ont été enregistrés et les services de police ont présenté à la justice des terroristes appartenant aux F.A.R.L., au G.A.L. et à l'A.S.A.L.A., par exemple.

Comme vous le savez, ces enquêtes sont longues et difficiles. Lorsqu'une affaire est transmise au parquet, elle aboutit à des condamnations.

Je suis comme vous préoccupé par ce problème. Je rappelle que l'Assemblée nationale a approuvé, à mon initiative, un plan de modernisation de la police prévoyant une augmentation sans précédent des moyens de lutte contre le terrorisme. Comme l'a indiqué le Premier ministre, l'un des objectifs de ce plan est la sécurité interne du territoire. Ainsi, les effectifs de la police de l'air et des frontières seront doublés et les équipements techniques accrus dans des proportions bien supérieures.

Je vous ai répondu sur les intentions du Gouvernement, son action et les moyens qu'il donne à ses services.

Bien évidemment, je ne peux entrer dans le détail des opérations en cours, car cela les affaiblirait au lieu de les renforcer.

Ce n'est pas là une action qu'on mène en déployant un pavillon, pas plus qu'en le baissant ; elle requiert des méthodes adaptées qui ont fait leurs preuves. La justice française a déjà eu l'occasion de condamner des terroristes internationaux. Chaque fois que l'occasion lui en sera offerte, elle pourra en condamner à nouveau (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

#### LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE

**M. le président.** La parole est à Mme Florence d'Harcourt.

**Mme Florence d'Harcourt.** Je vous parlerai moi aussi d'insécurité, monsieur le Premier ministre. Ma question concerne la lutte contre la drogue, et c'est parce que je suis lasse des réponses alignant les pourcentages et multipliant les bonnes paroles que me prodiguent vos ministres que je m'adresse à vous personnellement.

Vous vous préoccupez du S.I.D.A. et vous avez raison, mais les ravages causés par la consommation de drogue sont beaucoup plus pernicieux. On parle de péril nucléaire, de guerre des étoiles, mais ne pensez-vous pas que l'asservissement de notre jeunesse et le pourrissement de nos forces morales sont une menace beaucoup plus sérieuse ? Savez-vous que la dernière des filières internationales est la filière tamoul, via Moscou ?

Sur le plan intérieur, en région parisienne par exemple, 50 p. 100 des délinquants sont des consommateurs trafiquants. L'insécurité va croissant parce que tous ces gens restent libres.

Face à ce drame national qu'est la toxicomanie, et malgré les déclarations du Président de la République en avril 1984, le Gouvernement philosophe et discute sans mettre en place une politique volontariste. Le président de la mission interministérielle change tous les ans. Les *dealers* travaillent impunément au vu et au su de tous ; la police est découragée puisqu'ils sont aussitôt relâchés.

Les trafiquants de nationalité étrangère ne sont pas renvoyés dans leur pays. Quant aux crédits consacrés à la lutte contre la drogue, ils sont à peu près nuls : 276 millions de francs dans le budget de 1986.

Monsieur le Premier ministre, avez-vous une volonté en ce domaine ? Convenez qu'il s'agit d'un aspect prioritaire de la défense de la nation (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Laurent Fabius, Premier ministre.** Madame le député, je vous remercie d'avoir posé une question sur un sujet aussi grave que celui de la drogue.

Je ne partage pas certaines des appréciations de nature, m'a-t-il semblé, polémique que contenait votre question, mais je partage pleinement votre sentiment sur la gravité de celle-ci, et je vais m'efforcer d'y répondre en partant des faits.

Tout d'abord, le recours à la drogue touche aujourd'hui essentiellement les jeunes. Ensuite, le lien entre la consommation de drogue et la délinquance tend à se généraliser et, enfin, les rapports entre le trafic et la grande délinquance sont évidents. C'est pourquoi je pense qu'il était normal, sans hiérarchiser les menaces auxquelles vous avez fait allusion - car il faut lutter contre toutes les menaces - que la lutte contre la toxicomanie soit une de nos priorités.

Notre action se développe dans trois directions.

En premier lieu, il faut renforcer la répression du trafic. Vous savez sans doute que, de 1981 à 1984, le nombre des interpellations de trafiquants par les services de police et de gendarmerie a été multiplié par quatre. Cette statistique est évidemment discutable car elle peut signifier - c'est l'interprétation positive - une efficacité renforcée de la lutte, mais elle peut signifier aussi ; et il y a une part de cela ; un développement de la toxicomanie.

En deuxième lieu, il convient de développer la prévention. Pour cela, nous avons créé cette année des centres d'accueil et d'information pour les parents destinés à informer, et c'est bien utile, les familles sur l'attitude à adopter face à la drogue.

En troisième lieu, nous devons accroître les capacités de traitement et faciliter la réinsertion des toxicomanes. Les centres de traitement ambulatoires étaient, lorsque nous sommes arrivés aux affaires, au nombre de quarante et un. L'an prochain, ils seront soixante-douze. Le nombre de lits dans les centres d'hébergement augmente sensiblement lui aussi. En outre, au lieu de seize il y a cinq ans, il y aura vingt-trois centres sanitaires de moyen séjour.

Pour conduire avec plus d'efficacité cette lutte contre la drogue, il est évident qu'il fallait des moyens administratifs et financiers supplémentaires. Cette lutte relève, par excellence, de l'action interministérielle et c'est pourquoi, en février dernier, j'ai décidé de transformer la mission permanente qui existait déjà en ce domaine en mission interministérielle, que j'ai placée directement auprès de moi. C'est à ce titre que je vous réponds.

Par ailleurs, sur le plan financier, je préciserai, même si vous regrettez l'insuffisance des chiffres - je constate cependant toujours la même chose : d'un côté, on regrette cette insuffisance et, de l'autre, on veut diminuer les dépenses - ; que 88 millions de francs ont été consacrés en 1980 à cette politique, contre 277 millions qui le seront en 1986. L'effort financier aura donc, au cours de cette période, presque triplé en valeur réelle.

Tout cela est important, mais je l'ai jugé comme vous, madame le député, insuffisant. C'est pourquoi, il y a quelques semaines, une série de décisions nouvelles ont été prises que je voudrais vous rappeler ou vous rappeler.

D'une part, pour renforcer la répression des nouvelles formes de trafic - vous y avez d'ailleurs fait allusion dans votre question -, le Parlement sera saisi d'un texte qui prévoira une nouvelle disposition pénale permettant la comparution immédiate devant les juges des usagers revendeurs, ceux qu'en anglais, mais le mot est maintenant passé dans la pratique, on appelle les *dealers*.

Dans le cadre du plan de la modernisation de la police, que la majorité de l'Assemblée nationale a adopté, les moyens des services spécialisés de la police seront renforcés, en particulier par une mesure demandée depuis de longues années, à savoir l'informatisation du fichier des drogues saisies.

D'autre part, nous avons décidé d'intensifier la coopération internationale en installant des officiers de liaison français dans les pays de production ou de transit des drogues.

Deuxième volet : la prévention. Celle-ci doit être développée en liaison avec les parents. Huit nouveaux centres de conseils et d'orientation seront mis en place et des plans de formation de trois ans seront également mis en œuvre dans les services concernés - je pense en particulier à la police, à la justice et à l'éducation.

Troisième volet, enfin nous devons accroître les moyens de traitement. C'est ce que nous avons décidé par la création, l'an prochain, de cinq nouveaux centres thérapeutiques et d'un centre d'hébergement de crise pour mineurs.

En outre, la réinsertion sociale et professionnelle des anciens toxicomanes devrait être facilitée par le développement de notre aide financière en faveur de ce qu'on appelle les entreprises intermédiaires qui acceptent de prendre les anciens toxicomanes qui ont suivi des cures.

Ce que j'ai voulu vous dire, madame le député, c'est que, dans cette lutte contre ce que vous avez appelé à juste titre un véritable fléau, il faut que non seulement les élus, qui sont, je crois, acquis à cette cause, mais aussi les familles, les associations, les médecins, les fonctionnaires et les magistrats, - bref, tout le monde - coordonnent leurs actions pour enrayer le phénomène.

Je souhaite que chacun soit conscient de la nécessité de cette mobilisation et participe pleinement aux nouvelles structures que j'ai décidé de créer sur le plan local autour des commissaires de la République : seront créés dès cette année, dans tous les départements, des comités de lutte contre la toxicomanie. Je crois comme vous, madame le député, que le développement de la toxicomanie est une menace pour la cohésion même de notre société et un fléau dont aucune famille, malheureusement, n'est sûre d'être totalement protégée.

Je viens de décrire les modalités de nos décisions. Je pense que celles-ci permettront la mobilisation de tous (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

**M. Jacques Blanc.** Très bien !

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe communiste.

CONDAMNATION A MORT D'UN MILITANT NOIR EN AFRIQUE DU SUD ET APPLICATION DES DECISIONS DE L'O.N.U. SUR L'APARTHEID

**M. le président.** La parole est à M. Dutard.

**M. Lucien Dutard.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre des relations extérieures.

Monsieur le ministre, le régime raciste de Pretoria s'apprête à pendre vendredi, à sept heures, le jeune poète Benjamin Molose dont l'exécution avait été ajournée devant l'ampleur de la protestation internationale.

En refusant et sa grâce et la révision d'une parodie de procès, M. Botha lance un nouveau défi à l'opinion publique.

Depuis un an, la répression accrue qu'il exerce contre l'aspiration du peuple sud-africain à vivre libre dans son propre pays a fait sept cents morts ; six mille personnes ont été officiellement arrêtées et plus d'un millier de prisonniers politiques restent détenus et souvent torturés.

Devant l'opposition grandissante à l'apartheid qui maintient 22 millions d'êtres humains dans l'esclavage, les dirigeants de Pretoria montrent qu'ils ont décidé de recourir au crime d'une façon encore plus délibérée et étendue. Cette attitude confirme l'insuffisance des mesures adoptées jusqu'à présent.

La France ne peut se contenter de protestations de principe tout en continuant à entretenir d'importantes relations économiques avec ce régime inhumain.

La France, pays de la proclamation des Droits de l'homme, doit appliquer les sanctions décidées par les Nations unies et entendre l'invitation à plus de fermeté de l'assemblée paritaire C.E.E.-A.C.P. réunie récemment à Inverness.

Je vous demande, monsieur le ministre, ce que vous comptez faire, avec le Gouvernement, pour empêcher la pendaison de Benjamin Molose et, plus généralement, pour

aboutir à la rupture des relations économiques avec l'Afrique du Sud (*Applaudissements sur les bancs des communistes et sur plusieurs bancs des socialistes*).

**M. Emmanuel Aubert.** Et avec l'U.R.S.S. ?

**M. le président.** La parole est à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes.

**Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat.** Monsieur Dutard, vous n'ignorez certainement pas que la France condamne sans relâche et de la manière la plus ferme la politique d'apartheid menée par le gouvernement d'Afrique du Sud.

Cette position de principe nous a conduits à demander la libération de tous les prisonniers politiques, notamment de Nelson Mandela, et la levée immédiate de l'état d'urgence.

Par ailleurs, la France considère les déclarations d'intention du gouvernement de Pretoria comme très en retrait par rapport aux aspirations légitimes de la communauté noire. Seule, et nous l'avons dit, l'ouverture effective d'un dialogue conduisant à une véritable négociation entre les représentants authentiques de toutes les composantes de la population sud-africaine constituerait un fait nouveau et positif.

Face à cette situation et à l'accroissement de la violence en Afrique du Sud, dont l'origine réside dans le système de l'apartheid lui-même, la France a décidé de rappeler son ambassadeur à Pretoria, d'interdire tout nouvel investissement en Afrique du Sud, et elle a fait adopter par le Conseil de sécurité des Nations unies la résolution 569 qui demandait aux Etats de prendre des mesures restrictives vis-à-vis du régime de Pretoria.

Nous avons également développé une politique de coopération active avec la communauté noire et de soutien aux groupes sud-africains opposés à l'apartheid.

Enfin, nous nous sommes efforcés, dans le cadre de la Communauté économique européenne, de faire adopter, en application de la résolution 569, un certain nombre de mesures. Certaines sont restrictives, telles que, notamment, l'embargo sur l'exportation de matériels paramilitaires et de produits pétroliers, et le rappel des attachés militaires ; d'autres sont positives et visent le renforcement du code de conduite des sociétés européennes en Afrique du Sud ainsi que les programmes d'aide aux organisations anti-apartheid. A Luxembourg, le 10 septembre dernier, ces mesures ont été adoptées par les dix pays membres de la Communauté. Le Gouvernement met actuellement en place le dispositif de leur application.

Vous voyez donc, monsieur le député, que la France, sur des points très précis, a été au-delà des mots et qu'elle a agi.

Cette attitude politique générale va nécessairement de pair avec une action résolue dans le domaine des droits de l'homme. C'est ainsi que, concernant M. Benjamin Moloïse, condamné à mort en juin 1983 pour le meurtre d'un policier, la France, bilatéralement ou conjointement avec ses partenaires de la Communauté européenne, a effectué plusieurs démarches auprès des autorités de Pretoria pour obtenir une mesure de clémence. La France s'était en outre associée au vote de la résolution 547, adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies en janvier 1984, tendant à demander que la peine de mort soit commuée.

C'est d'ailleurs en partie grâce à ces initiatives que M. Moloïse avait, le 20 août de cette année, bénéficié d'un sursis pour lui permettre de faire appel auprès du Président Botha. Nous venons d'apprendre que cet appel a malheureusement été rejeté. C'est pourquoi, encore une fois à notre initiative, les Etats de la Communauté ont décidé de renouveler leur intervention. Ainsi, ils effectueront, cet après-midi même, une nouvelle démarche auprès du Gouvernement sud-africain : en se fondant sur des considérations humanitaires, ils demanderont la grâce de M. Moloïse. Nous poursuivrons en outre, à titre bilatéral, notre action dans le même sens.

**M. Raoul Bayou.** Très bien !

**Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat.** Vous pouvez donc constater, monsieur Dutard, que, sur le plan général comme sur celui de cas individuels, la France est constamment active pour dénoncer l'apartheid et faire en sorte que les droits de l'homme soient respectés (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

#### PROTECTION SOCIALE DES MINEURS

**M. le président.** La parole est à Mme Goeuriot.

**Mme Colette Goeuriot.** Ma question s'adresse à Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

Le jeudi 17 octobre, les retraités, préretraités, veuves et pensionnés des mines organisent à Paris un grand rassemblement national.

Ils viennent exprimer la condamnation de la politique d'austérité qui, avec une perte de pouvoir d'achat de 10 p. 100 en deux ans, en fait une des couches sociales les plus frappées.

Ils viennent protester contre les attaques qui touchent la protection sociale, la sécurité sociale minière et les avantages acquis par des décennies de lutte, comme ceux qui concernent le logement et le chauffage.

Ils viennent exiger le respect des engagements pris, comme celui qui porte sur la pension de réversion des veuves à 52 p. 100, promise par le Gouvernement et le Président de la République.

Les veuves et retraités des mines sont loin d'être des privilégiés.

Ils demandent la revalorisation de leurs pensions et retraites : de 1 481 francs à 2 263 francs par mois pour une veuve de mineur de fer.

Les préretraités mineurs « remerciés » à quarante-six ans perdent plusieurs années de validation de retraite. Celle-ci s'élève actuellement à 3 500 francs par mois pour des hommes jeunes avec des enfants à élever.

Ils se battent pour conserver cette grande conquête qu'est la sécurité sociale minière. Le forfait hospitalier payé par eux est une remise en cause directe de la gratuité du statut du mineur.

Les difficultés du régime minier sont directement liées à la politique d'abandon de nos richesses extractives, à la politique de suppressions massives d'emplois, que nous condamnons.

Le financement du régime passe, dans l'immédiat, comme le proposent les mineurs, par la taxation des substances massivement importées, comme le fer et le charbon, et par la modification de l'assiette des cotisations des entreprises.

Les communistes soutiennent sans réserve les mineurs, veuves et retraités dans leur lutte.

Quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour que justice leur soit rendue dans la protection de leurs droits et leurs revendications ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes*).

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé des retraités et des personnes âgées.

**M. Joseph Francasschi, secrétaire d'Etat.** Madame Goeuriot, Mme Georgina Dufoix étant à l'heure actuelle absente de Paris, puisqu'elle accompagne le chef d'Etat dans son voyage en Amérique latine, je vous répondrai à sa place.

Le régime des mines fait en ce moment l'objet d'une réflexion d'ensemble portant à la fois sur les perspectives d'amélioration des pensions de retraites, sur la réforme de son organisation et sur le devenir de son système de santé.

Pour ce qui concerne le régime des retraites, trois mesures ont déjà été mises en œuvre : en juillet 1984, la validation des périodes de chômage non indemnisées consécutives à des licenciements pour faits de grève, intervenues entre octobre 1948 et mai 1981 ; en mars 1985, pour les mineurs ayant travaillé plusieurs années au fond de la mine, l'élargissement des possibilités d'obtention de la bonification d'âge d'un an par tranche de quatre années passées au fond, ce qui permet à ceux qui n'ont pas totalisé vingt années de travail au fond de prendre leur retraite non plus à cinquante-cinq ans, mais à cinquante ; enfin, en mars 1985, la validation des périodes de retraite anticipée pour les personnes parties en retraite anticipée après le 1<sup>er</sup> juillet 1984.

S'agissant de la revalorisation des pensions minières, je rappelle que s'appliquent le calendrier et le taux de revalorisation du régime général. Deux revalorisations interviennent donc chaque année, l'une le 1<sup>er</sup> janvier et l'autre le 1<sup>er</sup> juillet.

Ainsi, les pensions minières ont été revalorisées, comme celles de tous les pensionnés du régime général, de 3,4 p. 100 au 1<sup>er</sup> janvier 1985 et de 2,8 p. 100 au 1<sup>er</sup> juillet 1985.

Comme vous le voyez, madame le député, l'amélioration des retraites des mineurs est une préoccupation constante du Gouvernement.

Certes, certaines questions ne sont pas encore résolues. Par exemple, s'il est vrai que le taux de la pension de reversion pour les veuves est resté de 50 p. 100 dans le régime des mines, alors qu'il a été porté à 52 p. 100 pour les bénéficiaires du régime général, il faut reconnaître que les conditions d'attribution sont plus favorables dans le régime des mines. L'alignement sur le régime général suppose donc une harmonisation d'ensemble qui pose des problèmes complexes sur lesquels la réflexion se poursuit.

Enfin, la protection sociale des mineurs passe par une action à long terme et une réflexion sur l'avenir du régime. Dans cette perspective, les pouvoirs publics, en liaison avec les partenaires sociaux, travaillent dans deux directions : l'amélioration de l'organisation et une meilleure adaptation aux besoins des mineurs et de leurs familles.

Ainsi que vous le voyez, madame le député, le Gouvernement partage vos préoccupations et va même au-delà dans la mesure où son action répond directement aux aspirations légitimes des mineurs (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

**M. Guy Ducloné.** Nous, nous ne partageons pas votre point de vue !

#### AVENIR DE L'ELECTRONUCLEAIRE CIVIL ET CONSTRUCTION DU SURREGENERATEUR

**M. le président.** La parole est à M. Porelli.

**M. Vincent Porelli.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Les propos tenus par M. le secrétaire d'Etat à l'énergie à l'occasion du quarantième anniversaire du Commissariat à l'énergie atomique inquiètent légitimement tous ceux - chercheurs, ingénieurs, techniciens et ouvriers - qui, depuis la Libération, ont été associés à la grande épopée technologique du nucléaire.

Le C.E.A., fondé sur l'impulsion d'un communiste, écarté par la suite pour délit d'opinion, a su conquérir l'estime du monde entier par sa maîtrise d'une des technologies les plus avancées.

La France possède un des plus importants programmes nucléaires du monde. Elle maîtrise toute la filière du combustible. Elle ouvre de nouvelles perspectives avec la génération des surrégénérateurs, indispensables pour utiliser rationnellement l'énergie potentielle de l'uranium.

L'électricité nucléaire est donc une chance pour notre industrie que nous envient nos voisins d'outre-Rhin.

Les applications de l'électricité peuvent être largement développées dans l'industrie avec la production d'aluminium, d'acier, d'hydrogène, entre autres, ainsi que dans le chauffage, l'agro-alimentaire, etc.

Or, au lieu de développer cet atout, vous venez d'annoncer qu'une seule tranche de centrale nucléaire sera engagée en 1986, et vous laissez dire que, pour les trois années suivantes, l'option « zéro » est prévisible.

L'avenir même de la filière à neutrons rapides s'assombrit. Pourtant, le succès de la montée en charge de Superphénix devrait inciter le Gouvernement à activer les préparatifs pour donner une suite industrielle à cette filière de technologie purement française.

En taillant dans le programme nucléaire, vous condamnez tout l'appareil industriel qui le réalise, vous compromettez la fierté de la France et son indépendance. Un tel traitement n'est pas acceptable. Les communistes pensent, quant à eux, que l'on peut faire autrement.

Nous avons besoin d'électricité pour relancer la production industrielle et exporter. Nous pouvons rechercher d'autres débouchés à l'exportation, en particulier en développant un modèle de centrale plus petite. Nous aurons besoin de surrégénérateurs lorsque la demande mondiale d'uranium repartira, ce qui ne manquera pas de se produire. Enfin, d'autres épopées technologiques civiles peuvent être confiées au Commissariat à l'énergie atomique, telles les biotechnologies.

Aussi, monsieur le Premier ministre, nous vous demandons de préciser la position du Gouvernement au regard de ces préoccupations que les salariés du Commissariat à l'énergie

atomique, d'E.D.F., de Framatome et de bien d'autres sociétés partagent avec nous (*Applaudissements sur les bancs des communistes*).

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

**Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Monsieur le député, en ce qui concerne la programmation d'engagements de construction de centrales nucléaires, le Gouvernement a eu et a encore à faire face à des décisions difficiles à prendre, mais qui sont les seules possibles.

Je vous rappelle, puisque vous vous êtes situé dans une perspective historique, qu'un programme nucléaire comporte nécessairement trois phases ; d'abord, celle au cours de laquelle on remplace les combustibles fossiles par de l'électricité d'origine nucléaire tout en faisant face à la croissance des besoins ; ensuite, celle au cours de laquelle on fait face à la seule évolution des besoins - nous y sommes ; enfin, une phase de renouvellement du parc nucléaire pendant laquelle on fait également face à l'évolution des besoins. Cette phase ne se traduira par des commandes qu'au siècle prochain.

Les engagements de 1982 ont marqué la fin de la première phase. Les décisions à prendre depuis concernaient des centrales qui entrèrent en fonctionnement après 1990 et qui sont destinées à faire face à la seule évolution de la consommation d'électricité. Une réduction des rythmes d'engagement était donc prévisible et inéluctable.

Cette année, une seule tranche a été engagée et, en 1986, selon toute probabilité, une seule tranche le sera. Ces choix ne sont, du reste, plus seulement commandés par des besoins énergétiques, lesquels ne justifieraient aucun engagement l'an prochain. Ils répondent aussi au souci de maintenir un outil industriel opérationnel et un savoir-faire.

Si, avant 1981, il avait davantage été tenu compte des évolutions des perspectives de consommation, la mise en œuvre du programme nucléaire aurait pu être mieux étalée dans le temps, permettant ainsi de conserver à notre industrie électro-nucléaire une activité plus régulière en attendant le renouvellement nécessaire des centrales les plus anciennes. Actuellement, monsieur le député, nous tentons activement d'introduire l'électricité nucléaire dans l'industrie. Nous avons commencé à exporter de l'électricité vers les pays voisins. J'ai encouragé E.D.F. dans ces deux directions.

En ce qui concerne Framatome, le Gouvernement a récemment pris les décisions qui, en assurant la restructuration du capital de cette société, lui permettent de préparer l'avenir.

Cette société ne pourra plus désormais compter sur un programme d'engagement nucléaire aussi soutenu que par le passé, et elle le sait. Elle doit s'y préparer. L'exportation est une voie - et la société fait tous ses efforts dans cette direction - la diversification en est une autre.

Framatome bénéficiera pendant quelques années encore d'un très gros plan de charge. Cette période doit être mise à profit pour opérer les adaptations nécessaires, et nous en avez d'ailleurs évoqué quelques-unes.

En ce qui concerne les surrégénérateurs, engagé depuis plus de huit ans, le chantier de la centrale à neutrons rapides de Superphénix est quasiment achevé ; la première divergence du réacteur est intervenue le 7 septembre, et la mise en service industrielle de la centrale interviendra au cours de l'année 1986. Cette réalisation place la France au premier rang mondial. Superphénix est le seul surrégénérateur de taille industrielle.

Le C.E.A. et E.D.F. travaillent sur le dossier d'un surrégénérateur d'une puissance accrue - 1500 mégawatts - qui devrait permettre une amélioration sensible des coûts par rapport à Superphénix.

Le Gouvernement disposera de ce projet au moment de prendre une décision sur la poursuite de la filière rapide, la décision de réaliser une nouvelle unité apparaissant, en l'état actuel des choses, encore prématurée.

En effet, il importe de pouvoir observer le fonctionnement de Superphénix pendant au moins un an, délai indispensable pour que soit effectivement confirmé le bien-fondé des techniques choisies.

Par ailleurs, la signature à Paris, le 10 janvier 1984, d'un accord intergouvernemental doit permettre d'élargir la coopération européenne dans ce domaine, dès que les accords spécifiques auront pu intervenir, notamment entre les électri-

ciens, à qui il incombe de faire des propositions pour la programmation et la localisation des futurs surrégénérateurs en Europe.

Les critères sur lesquels se fondera la décision à prendre seront notamment : les perspectives d'amélioration des coûts de la filière, sa compétitivité à long terme par rapport aux réacteurs à eau légère compte tenu de l'évolution probable des conditions de l'approvisionnement en uranium, et, enfin le contexte international (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

HERMIE RE DE LYCEES ET COLLEGES  
ET ORDRE PUBLIC A LA REUNION

**M. le président.** La parole est à M. Debré.

**M. Michel Debré.** Monsieur le Premier ministre, monsieur le secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, lorsque l'opposition s'inquiétait des événements de la Nouvelle-Calédonie...

**M. Alain Bonnet.** A tort !

**M. Michel Debré.** ...non seulement pour ce territoire français et ses habitants, mais pour l'ensemble de l'outre-mer, il nous fut maintes fois dit et répété que la contagion était impossible.

Nous n'avons accepté cette affirmation que sous le bénéfice d'inventaire, et, très vite, les événements de Guadeloupe ont vérifié nos craintes.

Maintenant, aux antipodes de la Nouvelle-Calédonie, la Réunion est touchée, et elle attend un clair comportement gouvernemental. De véritables émeutes viennent en effet d'y éclater et elles sont le signe d'une évidente contagion.

En effet, la politique gouvernementale en Nouvelle-Calédonie est marquée par deux faits. Premièrement, une minorité, fût-elle très réduite, est susceptible de l'emporter sur la majorité. Deuxièmement, quand l'ordre est troublé, le Gouvernement se garde d'intervenir et encore moins de sanctionner. A propos de la Réunion, où hommes et femmes, à plus de 90 p. 100, entendent demeurer français, le Gouvernement était cependant prévenu, monsieur le secrétaire d'Etat. Je n'ai cessé de vous alerter sur la volonté de certains de préparer des explosions sociales. Je n'y avais pas grand mérite, en constatant l'augmentation du chômage, aggravée par la décision d'arrêt de la mobilité des Réunionnais vers la métropole, le découragement des chefs d'entreprise par des grèves aussi fréquentes qu'illégalles, la restriction des crédits de logement, d'où, sous un gouvernement socialiste, la renaissance des bidonvilles... (*Exclamations sur les bancs des socialistes*) ... l'infiltration de séparatistes venus de métropole dans les services publics (*Protestations sur les mêmes bancs*).

Le parti communiste réunionnais a annoncé la couleur en déclarant que ces explosions sociales aboutiraient à une solution politique et il a joint le geste à la parole, vous le savez !

Sous de fallacieuses prétentions, il a fomenté des troubles, et d'abord dans les villes, où il détient provisoirement la majorité municipale. Hommes et femmes de la Réunion ne l'ont pas suivi. Alors, les maires communistes, contre l'avis des autorités académiques et des directeurs d'établissement, ont décidé la fermeture des lycées et collèges afin de lancer dans la rue adolescents et adolescentes soigneusement encadrés.

Que peuvent faire les forces de l'ordre contre les enfants ?

La réaction de la population a été si vive que les brutales émeutes pour des motifs futiles ou injustifiés ne peuvent durer. Mais le Gouvernement est prévenu, du moins, je l'espère. D'autres explosions artificiellement provoquées vont éclater. Pourquoi ne pas prendre de sanctions ?

**M. Alain Vivien.** Ben voyons !

**M. Michel Debré.** Fermer contre tout droit, par une décision municipale arbitraire, collèges et lycées, c'est une violation de la loi républicaine, et la régularisation ensuite par l'autorité académique ne peut tromper personne. Assiéger les sous-préfectures par le matériel et le personnel communal est une autre violation de la loi républicaine. Organiser et orienter les pillages, ai-je besoin de le dire ?, est aussi une violation de la loi républicaine. Naguère je ne parle pas

seulement du temps des débuts de la V<sup>e</sup> République mais sous la III<sup>e</sup> et la IV<sup>e</sup> République des sanctions auraient été prises, ne serait-ce que la suspension des maires en révolte ouverte contre le Gouvernement et la loi. Qu'attendez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat ? Qu'attendez-vous, monsieur le Premier ministre ? Qu'il y ait mort d'hommes ? L'immense majorité des hommes et des femmes de la Réunion est stupéfaite de l'impunité laissée aux adversaires très minoritaires de la République (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*).

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et des territoires d'outre-mer.

**M. Robert-André Vivien.** Le fantôme de l'Opéra !

**M. Marc Lauriol.** Coucou ! le revoilà !

**M. Michel Noir.** Eh oui, il est revenu.

**M. Georges Lemolne, secrétaire d'Etat.** Monsieur le Premier ministre Debré, une certaine forme d'agitation s'est développée, il est vrai, depuis une quinzaine de jours dans certains établissements scolaires de l'île de la Réunion. Cette agitation a pour prétexte, vous le savez, la mise en place d'un nouveau régime de financement des cantines dans le premier cycle du second degré.

A l'heure actuelle, la moitié des établissements du second degré a été fermée sur décision du rectorat, et non des municipalités...

**M. Michel Debré.** Ce sont elles qui ont commencé !

**M. Georges Lemolne, secrétaire d'Etat.** ... comme votre exposé pourrait le faire croire.

Cette mesure a fait suite, dans la plupart des cas, à des demandes présentées par les chefs d'établissement eux-mêmes.

Plusieurs points méritent un éclaircissement.

Pour la mise en place du nouveau régime auquel je faisais allusion, la concertation avec les élus, les associations de parents d'élèves, les représentants de la caisse d'allocations familiales s'est déroulée et se déroule encore sous l'autorité du préfet, commissaire de la République, depuis le printemps dernier.

Elle a permis d'assurer, lors de la rentrée scolaire, l'accueil, en plus des rationnaires boursiers de l'année précédente environ 115 000 enfants, de tous les rationnaires boursiers entrant en sixième ou en première année de lycée d'enseignement professionnel qui le souhaitaient.

Ces mesures représentent un engagement financier important : 44 millions de francs pour le fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire, 6 millions de francs pour le ministère de l'éducation nationale pour l'année scolaire en cours.

**M. Michel Debré.** Je ne l'ai pas contesté.

**M. Marc Lauriol.** Et la question n'est pas là.

**M. Georges Lemolne, secrétaire d'Etat.** Le Gouvernement réalise ainsi en matière d'aide aux cantines et aux demi-pensionnaires un effort sans précédent, qui permettra à terme l'accueil de tous les élèves boursiers des établissements du premier cycle qui souhaitent bénéficier de la restauration scolaire.

**M. Alain Vivien.** Ce n'est pas le cas à Amboise.

**M. Michel Debré.** Le problème n'est pas là.

**M. Georges Lemolne, secrétaire d'Etat.** Lors de la dernière réunion de concertation, la semaine dernière, le préfet, commissaire de la République, a lancé un appel au calme qui a été repris par l'ensemble des élus concernés...

**M. Michel Debré.** Sauf par les communistes !

**M. Georges Lemolne, secrétaire d'Etat.** ... et les associations de parents d'élèves. Les troubles à l'ordre public qui se sont produits...

**M. Michel Debré.** Dans les municipalités communistes !

**M. Georges Lemolne, secrétaire d'Etat.** ... semblent à l'évidence plus inspirés par une volonté de polémique que par la prise en compte de l'intérêt des enfants et de l'effort de l'Etat.

Le représentant de l'Etat à la Réunion a reçu des instructions précises pour maintenir l'ordre. Le rectorat a indiqué ce matin à une délégation d'élus et de parents d'élèves que les établissements seraient ouverts à nouveau ce vendredi. Je profite de cette occasion et de la question que vous m'avez posée pour rendre hommage au commissaire de la République qui s'est efforcé depuis un an, dans le cadre de la concertation, d'appliquer les directives que je lui avais données pour assurer une rentrée scolaire qui se déroule dans le calme et soit respectueuse des intérêts des élèves.

**M. Emmanuel Aubert et M. Jacques Baumel.** C'est normal !

**M. Georges Lemolne, secrétaire d'Etat.** J'espère que cette mise au point, qui s'inscrit dans la volonté exprimée par l'ensemble de la commission de concertation, mettra un terme à une agitation parfois violente, mais sans objet et sans perspective (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

ABSENCE DE CREDITS  
POUR UNE INVENTION REVOLUTIONNAIRE

**M. le président.** La parole est à M. Lauriol.

**M. Marc Lauriol.** Ma question s'adresse s'adresserait s'il était présent - à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

La presse, notamment audiovisuelle, a fait état à plusieurs reprises, et encore hier, de l'invention française d'un ordinateur fonctionnant et répondant à la voie humaine. Cette technique de pointe qui s'appelle Katalavox présente le double caractère d'être très au point et révolutionnaire.

A ce double titre, elle intéresse d'ores et déjà des utilisateurs parmi les plus qualifiés de par le monde, notamment la N.A.S.A. Aussi, l'entreprise à laquelle appartient l'inventrice, car c'est une femme, a-t-elle déjà un carnet de commandes très garni, pour ne pas dire plein.

Pour lancer les premières fabrications à grande échelle, cette entreprise a demandé aux banques, en France, un crédit d'équipement de cinq ans, au demeurant assez limité, soit 1 million de francs. Or celles-ci ont refusé et l'entreprise va lancer son invention à l'étranger où les crédits peuvent être plus facilement obtenus.

Avez-vous des renseignements complémentaires sur cette affaire en apparence bien étrange, car l'intérêt national paraît commander impérativement que le lancement de cette technique de pointe ait lieu en France et qu'elle y soit développée ? Les difficultés financières, que l'on peut naturellement rencontrer dans un tel domaine et qui, je le rappelle sont assez limitées, pourront-elles être surmontées ?

Lorsque vous avez nationalisé les banques en 1981, vous nous avez affirmé à plusieurs reprises que c'était pour vous donner les moyens de mettre le crédit au service de l'intérêt public. On peut alors se demander, au vu de cette affaire, quelle conception vous avez de l'intérêt public et comment vous entendez utiliser les moyens que vous vous êtes donnés pour les défendre, fût-ce *in extremis* (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*).

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

**Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Voilà, monsieur le député, un cas exemplaire de distorsion entre ce que l'on lit dans la presse ou ce que l'on voit à la télévision et la réalité (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*).

Il s'agit d'un dossier bien connu de mes services et de moi-même, mais, pour être claire, je ne citerai que quelques étapes de son cheminement. Je le tiens cependant à votre disposition avec toute la correspondance qui l'accompagne.

Au mois d'octobre 1984, Martine Kempf est reçue à mon cabinet et elle expose un projet pour développer un appareil à commande vocale pour handicapés. L'idée paraît séduisante, sans que sa mise en œuvre ait pu être évaluée. Je demande aussitôt à l'Anvar, à la direction régionale de l'industrie et de la recherche de la région Alsace et au Crédit industriel d'Alsace-Lorraine de se saisir de cette affaire, ce qu'ils font immédiatement.

Le 31 octobre, les services régionaux de mon ministère écrivent à Mlle Kempf, en vue de soumettre un dossier de financement de son projet, afin que les concours publics puissent être mobilisés et aider à sa réalisation. Par ailleurs, la direction du Crédit industriel d'Alsace-Lorraine reçoit Mlle Kempf et son père et fait part au C.E.P.M.E. de son intention de soutenir ce dossier, bien qu'il manque toujours les éléments d'appréciation. La société de développement régional, avec le Crédit industriel d'Alsace-Lorraine, propose une formule de capital-risque qui est rejetée par Mlle Kempf et M. Kempf.

Les premières propositions faites n'ayant pas abouti, mes services régionaux écrivent à nouveau à Mlle Kempf, le 4 février 1985, pour faciliter les conditions d'accès à un prêt participatif simplifié pour l'entreprise Kempf. Enfin, le conseil général et le conseil régional du Bas-Rhin qui n'ont pas, vous le savez, monsieur le député, les mêmes orientations politiques que celles du Gouvernement proposent, eux aussi, de soutenir l'entreprise Kempf pour 1 million de francs.

Aujourd'hui, Mlle Kempf annonce qu'elle a décidé de s'installer en Irlande, sans que ni mes services ni les banques ne connaissent ses intentions ou le contenu de l'accord qu'elle aurait passé avec les autorités irlandaises.

En conclusion, j'observe que Mlle Kempf a pris sa décision sans que ceux qui ont été sollicités ou qui se sont intéressés à son projet en sachent plus aujourd'hui qu'il y a un an.

Je me plais à souligner que tous les acteurs de cette affaire, que ce soient les services de l'Etat, la région, les banques, ont chacun rempli parfaitement leur mission. J'insiste sur la qualité et le sérieux dont ont fait preuve, tout au long de cette affaire, les services de l'industrie et de l'Anvar.

Les services publics de l'Etat sont toujours à la disposition de Mlle Kempf pour intervenir, si celle-ci le souhaite réellement. Il en est de même - et je m'en suis assurée ce matin - du Crédit industriel d'Alsace-Lorraine pour 1 million de francs, ce qui, avec la région et le département, représente le double de la somme que vous avez mentionnée tout à l'heure (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

ACHAT DE CHARBON PAR E.D.F. AUX HOUILLIERES NATIONALES

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Louis Masson.

**M. Jean-Louis Masson.** Madame le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, les deux principaux débouchés du charbon français sont, comme vous le savez, d'une part, la sidérurgie avec la cokéfaction et, d'autre part, les centrales d'Electricité de France.

Aiors qu'E.D.F., société nationalisée, devrait prendre en compte les intérêts supérieurs de la nation, une fois de plus cet organisme se comporte comme un Etat dans l'Etat et abuse de son monopole à l'égard de Charbonnages de France.

Pour 1985, la consommation de charbon d'E.D.F. a diminué, ce qui est tout à fait normal. Par contre, cela n'a pas empêché E.D.F. de conduire une politique d'augmentation de ses importations de charbon. De la sorte et délibérément, E.D.F. a réduit de plus de 20 p. 100 ses enlèvements de charbon français auprès des houillères de bassin. Profitant de la chute du rand, la monnaie sud-africaine, E.D.F. envisage même de doubler ses importations en provenance de ce pays et effectue un véritable chantage pour obliger Charbonnages de France à baisser le prix du charbon national de 30 p. 100.

Cette exigence totalement inconsidérée doublerait le déficit de Charbonnages de France et conduirait rapidement à la disparition de toutes les mines de charbon françaises.

En 1981, le Gouvernement avait promis que la France produirait 30 millions de tonnes de charbon.

**M. Antoine Gislenger.** C'était une promesse !

**M. Jean-Louis Masson.** On en est bien loin aujourd'hui. Il faudrait au moins que les pouvoirs publics préservent ce qui peut l'être, c'est-à-dire les bassins les plus rentables. Pour cela, ils doivent assumer leurs responsabilités et inciter E.D.F. à consommer du charbon français.

Je vous demande en conséquence, madame le ministre, si, pendant longtemps encore, vous autoriserez E.D.F. à abuser de son monopole et à contribuer ainsi au démantèlement de

l'industrie charbonnière française (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*).

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

**M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.** Monsieur Masson, il n'est jamais bon de verser dans l'apocalypse, même en politique. Les choses sont plus simples.

Les achats de charbon des houillères nationales par Electricité de France et vous le savez fort bien puisque vous êtes ingénieur des mines - sont régis par une convention qui a été signée pour cinq ans le 2 mars 1984. Celle-ci garantit à Charbonnages de France la possibilité d'écouler, en fonction de ses besoins, son charbon vers E.D.F. puisqu'elle fait obligation à cet établissement d'acheter tout le charbon que Charbonnages de France lui fournit. Dans ces conditions et contrairement à ce que vous avez dit -, le volume des ventes des houillères nationales n'est pas affecté par la concurrence du charbon importé.

Le prix d'achat par E.D.F. est fixé par référence au prix moyen d'approvisionnement d'E.D.F. sur le marché international.

Il faut cependant rappeler - et vous le savez comme tout le monde ici - que la production d'électricité s'accommodant de charbon de toutes qualités correspond à une utilisation peu valorisante de ce combustible. En revanche, tel n'est pas le cas de l'industrie qui, plus exigeante sur la qualité du charbon, en fait un usage plus rémunérateur, la différence dépassant cent francs par tonne. Dans ces conditions, l'intérêt de Charbonnages de France consiste à vendre un tonnage maximal à l'industrie et à réduire corrélativement le tonnage destiné à la production d'électricité.

Tel est le sens de l'action dynamique entreprise depuis trois ans par Charbonnages de France-énergie qui a permis la réalisation de conversions au charbon dans l'industrie, le résidentiel et le tertiaire à hauteur de 2,5 millions de tonnes.

**M. Jean-Louis Masson.** C'est faux !

**M. Philippe Séguin.** C'est inexact, vous dites n'importe quoi !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Monsieur Séguin, vous n'y connaissez rien !

Les charbonnages auront ainsi réduit les tonnages vendus à E.D.F. de 3,3 millions de tonnes en 1984 à vraisemblablement moins de 2 millions de tonnes en 1985. Ce sont des chiffres mais il ne vous intéressent sans doute pas.

Sans que les principes de base de la convention ne soient le moins du monde remis en cause, quelques modalités techniques d'application, en relation, en particulier, vous avez raison, avec la dépréciation du rand...

**M. Philippe Séguin.** Ah !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** ...font l'objet de divergences entre les deux établissements.

Je ne suis pas complètement ignorant, bien que les ignorants aient rendu de grands services autrefois à la France. Mais actuellement c'est vous qui vous rangez plutôt du côté des ignorants, mais version 1985.

Ces divergences n'ont cependant aucune influence, mesdames, messieurs les députés, sur le droit de Charbonnages de France à fournir tout le charbon qu'il souhaite à E.D.F. Elles font d'ailleurs actuellement l'objet de conversations entre les deux établissements.

Toutefois, il faut bien être conscient que, en raison de la montée en puissance du nucléaire, la consommation de charbon par E.D.F. va être amenée à diminuer sensiblement dans les prochaines années.

**M. Jean-Louis Masson.** Il faut le dire !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** En ce qui concerne le contrat avec l'Afrique du sud, que vous avez évoqué très rapidement, vous savez fort bien qu'il était très avantageux et qu'il expire à la fin de 1985, ce qui devrait conduire, en 1986, à une réduction très importante des approvisionnements de charbon en provenance de ce coin du monde.

En tout cas, monsieur Masson, je vous remercie de cette question, même si je suis persuadé que je ne vous ai pas convaincu.

**M. Antoine Gislenger.** Absolument pas !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** C'est dommage, car c'est nous qui avons raison alors que, comme d'habitude, à droite vous avez toujours tort, car vous ne vous intéressez absolument pas aux réalités économiques (*Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes*). - *Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*.

#### ABROGATION OU REVISION DE LA LOI QUILLIOT

**M. le président.** La parole est à M. Cousté.

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Je souhaite appeler l'attention du Gouvernement sur des réalités sociales et non plus économiques, comme cela vient d'être le cas.

En effet, nous sommes tous préoccupés de la situation dans laquelle se trouvent les jeunes ménages et les personnes à revenus modestes lorsqu'il s'agit de trouver un logement. Certes, d'une manière générale, la politique du logement du Gouvernement, n'est pas celle que nous souhaitons, mais il y a encore beaucoup plus grave : c'est le fait que l'application de la loi Quilliot du 22 juin 1982 constitue un obstacle juridique qui doit disparaître.

Le Gouvernement entend-il, dès cette session, procéder à l'abrogation de ce texte dont les conséquences sont si malheureuses ?

Prendra-t-il, au moins, l'initiative d'une modification fondamentale des relations entre les locataires et les propriétaires. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports.

**M. Jean Auroux, ministre de l'urbanisme, du logement et des transports.** Monsieur le député, je suis très heureux que vous me posiez cette question, car elle me permet d'apporter plusieurs précisions sur un dossier qui intéresse des millions de familles françaises.

Il est exact que l'opposition - votre groupe notamment - prévoit, dès la session du printemps 1986, l'abrogation de la loi Quilliot et même celle de la loi de 1948. Elle envisage également, me semble-t-il, le dépôt d'un nouveau projet de loi.

Il y a donc deux solutions : soit le nouveau projet de loi reprendra l'essentiel des dispositions actuelles et nous restons dans le domaine de l'incantation verbale et purement prélectorale,...

**M. Roger Corrèze.** Vous êtes spécialistes !

**M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports...** soit les nouvelles dispositions reviendraient sur des garanties essentielles offertes aujourd'hui aux locataires, comme aux propriétaires de bonne foi.

Si on lit bien les déclarations de l'un de vos amis, M. Juppé, c'est la seconde hypothèse qu'il faut retenir. Il propose, en effet, de revenir sur quelques points très importants et, sans vouloir être exhaustif, je me permettrai d'en citer quelques-uns.

Il y aura toujours les baux de trois ans, comme dans la loi Quilliot, mais avec droit de reprise annuel par le propriétaire pour occuper ou vendre le logement. L'insécurité du locataire sera donc totale.

On supprimera l'obligation de donner le motif du congé en fin de bail.

La liberté des loyers sera totale en fin de contrat ou en cas de changement de locataire.

On instaurera une indexation sur un indice dont l'évolution sera, à l'évidence, plus rapide que celle de l'indice du coût de la construction publié par l'I.N.S.E.E.

Ces dispositions - ceux qui connaissent bien le dossier du logement, qui n'est pas aussi simple qu'on peut le dire, le savent - auraient pour effet d'entraîner une hausse générale de tous les loyers et de jeter, dans des délais très brefs, des milliers de personnes à la rue - notamment des personnes âgées, des familles parmi les plus modestes - et de faire désertier les centres des villes.

**M. Pierre Mauger.** C'est faux !

**M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports.** Je tiens à appeler solennellement l'attention sur l'effet de telles dispositions inspirées par un libéralisme non maîtrisé, car elles conduiraient à des catastrophes (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*).

Nous avons préféré faire bénéficier les locataires de nos succès sur l'inflation en limitant la hausse des loyers à moins de 3 p. 100.

**M. Pierre Mauger.** Avec la loi Quilliot, vous avez tout bloqué ! Moyennant quoi, on ne construit plus en France !

**M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports.** Je comprends, monsieur Cousté, que votre groupe soit sensibilisé à cette question et que, gênés un peu aux entournares, vous reveniez aujourd'hui sur un dossier que vous avez évoqué la semaine dernière.

Quand bien même vous instaureriez une protection particulière pour les personnes âgées les plus démunies, tous les locataires de condition modeste, qui contribuent aujourd'hui à l'équilibre social des centres de nos villes, verraient leur situation de plus en plus fragilisée et se trouveraient, dans bien des cas, dans l'obligation de quitter leur logement pour être rejetés à la périphérie dans des logements de moins bonne qualité, voire loin des villes. Je le dis avec beaucoup de gravité, car je connais bien cette question non seulement en tant que ministre, mais aussi comme élu local.

**M. Pierre Mauger.** Ce que vous dites n'est pas vrai du tout !

**M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports.** Il ne serait pas raisonnable de modifier la loi, alors qu'elle est aujourd'hui entrée dans les mœurs et que les professionnels eux-mêmes reconnaissent qu'elle est utile et souvent nécessaire (*Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République*).

Je tiens à votre disposition, monsieur Cousté, un sondage réalisé à l'initiative du ministère en juin 1985.

**M. Pierre Mauger.** C'est vous qui l'avez payé, alors... (*Sourires*).

**M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports.** Ce sondage indique très clairement que 54 p. 100 des personnes interrogées sont favorables à la loi Quilliot qui clarifie les relations entre propriétaires et locataires en établissant des relations contractuelles entre les uns et les autres, alors que 35 p. 100 des gens interrogés y sont opposés. Je vous demande de méditer ces chiffres.

**M. René André.** Et les sondages qui donnent votre parti perdant ?

**M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports.** Bref, vous proposez l'autoritarisme unilatéral dans la fixation des loyers, par opposition à la démarche contractuelle qui entre dans les mœurs grâce à ce texte. Vous proposez en plus l'insécurité du logement pour des millions de familles et de personnes âgées dans ce pays. Vous proposez des augmentations de loyers incontrôlées et inflationnistes, alors que nous proposons, nous, de faire bénéficier les familles et les personnes âgées de nos succès sur l'inflation.

**M. Robert Wagner.** Démagogique !

**M. Antoine Gislener.** Vous paralysez le bâtiment !

**M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports.** La mise en œuvre de vos propositions provoquerait, ce qui est grave, une rupture dans le secteur du bâtiment dans lequel on perçoit actuellement les éléments d'une reprise (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*).

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Ce n'est pas vrai du tout !

**Plusieurs députés socialistes.** Mais si !

**M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports.** Monsieur Cousté, permettez-moi, pour terminer, de donner lecture d'une dépêche qui fait foi et qui reprend des propos tenus le 11 octobre dernier à Nice par l'un de vos amis, M. Juppé. Préconisant une déréglementation et un allè-

gement des charges fiscales, M. Juppé a toutefois voulu couper court à certaines illusions : « Nous n'aurons pas, après 1986, les moyens de relancer l'aide publique au logement. Le secteur du B.P.T. est averti. » (*Applaudissements sur les bancs des socialistes - Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*).

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

#### MANIFESTATION DE POMPIERS A LORIENT

**M. le président.** La parole est à M. Bourget.

**M. René Bourget.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

La France entière, et pas seulement la Bretagne, a constaté que, lors du voyage du Président de la République dans cette province, les sapeurs-pompiers de la ville de Lorient ont bruyamment manifesté sur la place de l'hôtel de ville. Pouvez-vous, monsieur le ministre, donner les raisons qui vous ont amené à dissoudre le corps de sapeurs-pompiers de Lorient et nous expliquer pourquoi ces soldats du feu, pourtant si estimés de nos populations, ont eu une telle attitude ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs des socialistes*).

**M. Louis Odru.** Comment peut-on poser une telle question !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

**M. Francis Gang.** Le pompier incendiaire !

**M. Pierre Joxe,** ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Monsieur le député, lorsque je reçois, comme je l'ai fait ce matin, l'ambassadeur du Mexique qui vient m'apporter les remerciements du gouvernement mexicain pour l'aide que plus de trois cents pompiers, volontaires ou professionnels, civils ou militaires, ont apportée à la population de Mexico lors du récent tremblement de terre, je suis fier, pour nous tous, pour la France, pour ce que représentent les sapeurs-pompiers en France, de cette marque de sympathie internationale qui répond à notre action de solidarité (*Applaudissements sur les bancs socialistes*).

Mais, lorsque je vois des incidents - heureusement rarissimes - comme ceux qui ont eu lieu mardi dernier à Lorient, je ne suis pas fier, je réfléchis et je prends les décisions qui s'imposent, car je suis chargé de la sécurité civile, avec sous mes ordres plus de 100 000 fonctionnaires de police et sous ma tutelle plus de 200 000 sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires.

Mardi dernier, à Lorient, j'ai vu, et vous avez vu à la télévision, quelques sapeurs-pompiers, heureusement pas très nombreux, en tenue de combat, c'est-à-dire en tenue de feu qui est celle de leur mission de sécurité, frapper avec des barres de fer, jeter des pierres ou d'autres projectiles et même tirer des fusées sur des fonctionnaires de police en tenue d'apparat qui étaient là à l'occasion de la visite du Président de la République.

J'ai ici la liste des trente-six fonctionnaires qui ont été blessés ce jour-là, des officiers et des sous-officiers, dont, par exemple, le brigadier-chef Renault, marié, père de cinq enfants, contraint à quinze jours d'arrêt pour une brûlure au côté droit provoquée par une fusée de détresse. Il a fallu plus d'une heure pour rétablir un ordre troublé, une sécurité menacée par des fonctionnaires municipaux dont la mission est la sécurité. Ce n'est pas acceptable. Je ne laisserai pas déshonorer les 200 000 sapeurs-pompiers volontaires et les 23 000 professionnels de notre pays par les débordements de quelques dizaines d'individus égarés qui bafouent le principe même de leur mission, qui est la sécurité, et qui dévoient le sens même de l'action syndicale, qui est la solidarité.

Ce qui s'est passé à Lorient ce jour-là est indigne de sapeurs-pompiers et n'a rien à voir avec l'action syndicale, mais ne met pas en cause les sapeurs-pompiers de Bretagne - 6 500 volontaires et 750 professionnels - puisque seules quelques dizaines de personnes se sont livrées à de tels actes.

Mais ce que j'ai vu, et que vous avez pu voir, venait après une série de manifestations étranges intervenues depuis des mois dans le corps de Lorient et dont on m'a rendu compte : refus d'organiser des cours de secourisme qui relèvent de leur

mission ; refus de participer à des jurys départementaux d'examen de secourisme qui ressortissent à leur mission ; refus de retirer des banderoles revendicatives sur des véhicules de secours et sur des ambulances ; refus de participer à des manœuvres décidées par le commandement du corps ; refus de participer aux cérémonies du quarantième anniversaire de la libération de Lorient ; refus de se conformer à diverses instructions du directeur de la sécurité civile ; occupation en uniforme de la mairie de Lorient ; refus d'assurer la sécurité lors d'un grand spectacle qui rassemblait à Lorient plus de 10 000 personnes, surtout des jeunes réquisitionnés par le maire, les sapeurs-pompiers ne sont arrivés qu'à vingt-trois heures alors que le spectacle avait commencé à vingt et une heures ; refus d'assurer la sécurité d'un autre rassemblement : le festival interceltique de Lorient au mois d'août dernier ; appel à manifester en uniforme, et transformation du centre de secours de Lorient en centre de regroupement pour cette manifestation, en dépit d'un télégramme que je leur avais fait envoyer la veille même pour leur rappeler la nécessité de respecter les règles professionnelles, je dirais déontologiques.

Une véritable épreuve de force, sans aucune justification, a malheureusement été engagée et c'est sans plaisir mais sans hésitation que j'ai pris la décision de dissoudre ce corps conformément aux dispositions des articles L. 352 et suivants du code des communes. Le commissaire de la République m'a proposé cette dissolution après avoir recueilli l'avis favorable tant du conseil d'administration du syndicat de communes - émis par seize voix contre cinq - que du directeur départemental du service d'incendie.

Toutes les mesures nécessaires sont prises pour assurer la sécurité pendant la période transitoire qui aboutira à la constitution d'un nouveau corps. En effet, l'application de la convention d'entraide qui existe entre le Sicom de Lorient et la marine nationale, qui compte quelques marins pompiers, évite tout risque en matière de sécurité.

J'ai été interpellé par la presse qui estimait préférable de prendre des sanctions judiciaires plutôt que de dissoudre le corps. Le corps est dissous mais des poursuites judiciaires et disciplinaires seront bien évidemment engagées.

Lors du débat budgétaire, je pourrai parler plus longuement de la situation des sapeurs-pompiers. Je m'en dispenserai aujourd'hui parce que la presse a rapporté les résultats du congrès de la fédération nationale des sapeurs-pompiers, qui regroupe près de 90 p. 100 des sapeurs-pompiers de notre pays. Chacun sait que, dans le cadre de la fonction publique territoriale et de la politique de décentralisation et de sécurité civile que je poursuis, l'immense majorité des demandes que les sapeurs-pompiers ont présentées depuis longtemps ont reçu satisfaction, ce qui signifie que cette manifestation n'avait aucun fondement et encore moins de raisons d'être violente.

En conclusion, on ne doit pas confondre l'action de quelques dizaines de sapeurs-pompiers professionnels, qui ont violé les règles déontologiques de leur profession, avec la grande masse des sapeurs-pompiers de notre pays qui ne sont pas non plus très contents de ce qui s'est passé à Lorient. Je reçois quelques télégrammes d'organisations syndicales, généralement abusées, qui ignorent les faits que je viens de vous rapporter. J'enverrai à chacune un dossier complet sur ce qui s'est passé et je suis sûr qu'à l'avenir plus personne n'osera plaider la cause de ce corps. Tout le monde comprendra pourquoi il a été dissous et j'espère que l'information que j'assumerai au sujet de cette question évitera que ce genre d'incident ne se reproduise (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

#### SITUATION ECONOMIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine).

**M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine).** Monsieur le ministre de l'économie, des finances et du budget, les résultats économiques obtenus depuis plusieurs mois montrent une amélioration très sensible. Ainsi, le taux d'inflation a été ramené à 0,1 p. 100 au mois d'août et à 0,1 p. 100 au mois de septembre, soit le taux le plus bas enregistré depuis plus de dix ans.

Monsieur le ministre, j'aimerais que vous fassiez, devant la représentation nationale, le point actuel de la situation (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

**M. Emmanuel Aubert.** La télécommande fonctionne ! Et pourtant nous commençons à peine le débat budgétaire !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Monsieur le député, j'ai déjà, ce matin, devant la représentation nationale, souligné les progrès que nous avons accomplis dans le domaine de la désinflation. En effet, à la fin du mois de septembre, notre taux d'inflation, sur douze mois, était de 5,3 p. 100, alors qu'il était de 7,1 p. 100 à la fin du mois de septembre 1984. Ces taux sont à rapprocher des 13,6 p. 100 d'inflation enregistrée lorsque nous sommes arrivés au gouvernement de la France en 1981.

Il est important de souligner que ces résultats ont été obtenus alors que le dollar valait, au cours du premier semestre de 1985, 9,68 francs en moyenne. Cette baisse du dollar depuis deux mois, obtenue d'ailleurs grâce aux efforts de la France, a été précédée, tout au long du premier semestre, par une hausse de la devise américaine, qui pèse lourdement sur nos importations pétrolières, pour notre plus grand détriment.

Nous avons maintenant de bonnes chances de parvenir à un taux voisin de 5 p. 100. En effet, la différence entre nos prévisions - 4,5 p. 100 - et le résultat obtenu sera pratiquement nulle. A qui le doit-on, monsieur le député ? Sans doute le doit-on, monsieur le Premier ministre, à l'action que le Gouvernement conduit sous votre direction. Mais nous le devons aussi à l'effort des Français qui ont compris, d'une part, la nécessité de lutter avec efficacité contre l'inflation pour améliorer en profondeur le compétitivité de notre économie de telle sorte que nous puissions équilibrer nos comptes extérieurs et, d'autre part, que seule une politique d'évolution des revenus nous permettrait de mettre un terme à cette inflation qui a longtemps caractérisé l'économie française.

Il est important aussi de souligner qu'à la fin du mois de septembre le taux d'inflation enregistré en France - 5,3 p. 100 - est exactement le même que celui relevé à l'intérieur de la Communauté économique européenne, et qu'il n'est plus distant de celui de la République fédérale d'Allemagne que de 3,1 p. 100.

A l'issue de la séance de ce matin, selon un commentaire "éclairé" ces résultats avaient été obtenus alors qu'il existe encore un contrôle des prix. C'est vrai, mais au cours de la dernière année 80 p. 100 des prix industriels ont été libérés, ainsi que les prix d'un grand nombre de services industriels.

Selon ce même commentaire, nous devrions ce résultat au mouvement de désinflation mondial. Personne ne le conteste. Mais, comment expliquer qu'à la fin de 1980 le différentiel d'inflation entre la France et la République fédérale d'Allemagne était de 8 p. 100, alors qu'aujourd'hui il est de 3,1 p. 100 ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*)... Cela montre notre capacité à gérer l'économie.

**M. Pierre Mauger.** C'est une affirmation gratuite !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Mesdames, messieurs les députés, cette lutte contre l'inflation, nous la menons non pas pour être qualifiés de bons gestionnaires de l'économie, mais parce que nous avons le souci de la justice sociale. Nous croyons, comme le disait M. le Président de la République il y a peu de temps encore, que l'inflation est un luxe que peuvent se payer les privilégiés et que c'est toujours un impôt supplémentaire sur les classes populaires (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*). C'est la raison de notre choix en matière de désinflation.

D'autres indicateurs sont également satisfaisants. Alors que nous avions prévu - parce que nous tenions à parler le langage de la vérité et que nos prévisions étaient conformes à ce que nous croyions être la réalité - que les effectifs employés diminueraient de 0,8 p. 100, soit 100 000, ils n'ont diminué au cours du premier semestre que de 0,2 p. 100, soit 25 000. Nous sommes donc en train d'enrayer le chômage, même si nous ne réussissons pas encore à le faire reculer de façon satisfaisante.

Enfin, notre balance des paiements a connu un excédent au mois d'août dernier et nos réserves de change s'établissent à 460,336 milliards de francs, en augmentation de 4,45 milliards sur le mois d'août. En un an, nos réserves de change ont augmenté de 14 milliards de francs, ce qui nous a permis d'ailleurs de rembourser une partie - 10 milliards de francs -

de notre dette extérieure. Cela se traduit sur le marché des changes : alors que le dollar a baissé, le rapport entre le franc et le mark est satisfaisant puisque le cours pivot à l'intérieur du système monétaire européen est de 3,06648 francs pour un deutschemark et que ce dernier était coté aujourd'hui un peu moins de 3,049 francs.

Mais la bataille n'est pas terminée, car si notre balance des paiements s'améliore, il reste difficile, compte tenu du mouvement de reprise économique que nous connaissons, d'équilibrer le commerce extérieur. C'est la raison pour laquelle, monsieur le député, il ne faut pas changer de cap. Il faut continuer à moderniser notre économie, à agir avec vigueur contre l'inflation et pour la désinflation, car c'est à ce prix que nous serons compétitifs, que nous améliorerons notre productivité et que nous achèverons le redressement économique en cours. Il est donc absolument indispensable, pour consolider les résultats acquis, de maintenir la politique actuellement suivie et de ne céder ni à la facilité ni à la démagogie (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

#### HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES

**M. le président.** La parole est à M. Chauveau.

**M. Guy-Michel Chauveau.** Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des retraités et des personnes âgées, en cette semaine nationale des personnes âgées et de leurs associations, je voudrais appeler plus particulièrement votre attention sur la question de leur hébergement.

Depuis 1981, un effort soutenu du Gouvernement s'exerce en faveur du maintien à domicile des personnes âgées, mais il n'est pas toujours possible à tous ceux dont la santé est incompatible avec le maintien à domicile de rester chez eux. Aussi, les demandes de placement restant supérieures aux capacités d'accueil des maisons de retraite, particulièrement dans celles où les tarifs sont les moins élevés, celles-ci imposent parfois à leurs pensionnaires des règles de vie plus ou moins contestées et quelquefois draconiennes.

La loi du 3 janvier 1985 exige la création de conseils d'établissement auxquels devront participer les représentants des résidents, des familles et des personnels. Pourriez-vous nous dire où en est l'application de cette disposition ? Combien de régions ont-elles intégré dans les contrats de plan les investissements nécessaires à l'amélioration des conditions d'accueil des personnes âgées ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé des retraités et des personnes âgées.

**M. Joseph Francoachi, secrétaire d'Etat.** Je vous remercie, monsieur le député, d'avoir évoqué un événement marquant, la semaine nationale des personnes âgées et de leurs associations qui a pour thème, cette année, la solidarité entre les âges, thème particulièrement important puisqu'il résume toute notre action.

Mais vous avez raison, monsieur le député, de mettre aussi l'accent sur les problèmes liés à l'accueil et à l'hébergement de nos aînés en établissement. Comme vous venez de le rappeler, le Parlement a adopté une disposition, proposée par le Gouvernement, tendant à la création obligatoire de conseils d'établissement dans toutes les structures sociales accueillant des personnes âgées. Cette disposition a fait l'objet de la loi publiée au *Journal officiel* du 4 janvier 1985. Il nous restait à élaborer les textes réglementaires.

J'ai immédiatement entrepris, dès la parution du décret, une large consultation avec les ministères concernés, laquelle a abouti à un texte soumis au mois d'août à la concertation de l'ensemble des partenaires.

En outre, avec mon collègue Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat chargé du budget et de la consommation, nous avons travaillé en liaison permanente avec la commission nationale des clauses abusives.

Je suis très heureux de pouvoir annoncer aujourd'hui à la représentation nationale que la disposition législative qu'elle a adoptée à l'unanimité le 3 janvier dernier entre en application ces jours-ci, puisque je viens de signer, avec les ministres concernés, le décret d'application qui va paraître au *Journal officiel* dans les tout prochains jours.

Ce décret fixe les modalités de fonctionnement des conseils d'établissement. Désormais, les résidents, leurs familles et les personnels seront obligatoirement consultés sur le règlement

intérieur, l'organisation et la vie interne de l'établissement, ses activités, son animation socio-culturelle et ses services thérapeutiques.

Ainsi seront bannies, grâce à la faculté d'opposition des résidents, toutes les clauses vexatoires malheureusement en vigueur comme celles interdisant « de se déplacer à table », « de sortir après une certaine heure », « de parler au personnel » ou « d'avoir dans sa chambre un animal familier ».

Comme vous le voyez, monsieur le député, ce texte s'inscrit dans le droit fil de l'action du Gouvernement tendant à donner toujours plus à nos aînés, outre la solidarité la plus totale de la nation, leur pleine et entière dignité.

S'agissant par ailleurs du nombre de régions qui ont intégré dans les contrats de plan les investissements nécessaires à l'amélioration des conditions d'accueil des personnes âgées, je puis vous indiquer que la procédure de contrat de plan est engagée avec onze régions sur lesquelles huit contrats particuliers sont déjà signés.

Cette politique a permis de renforcer encore le rythme des modernisations, mais il est vrai, monsieur le député, que nous ne pouvons que regretter que ce mécanisme de planification n'ait pas été retenu par certaines régions, dont celle des Pays de la Loire à laquelle vous appartenez (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

#### LIBERTE D'ACCES A L'ECOLE PUBLIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Kléber Haye.

**M. Kléber Haye.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale. Elle concerne la rentrée scolaire et, plus particulièrement, la liberté de choix de l'école par les parents.

Dans nombre de communes, cette liberté de choix n'existe pas en raison de l'absence d'écoles publiques. Conformément à la loi, et lorsque cela est justifié par la demande des parents, il y a possibilité de création d'une école publique. Or, dans certains cas, des élus locaux ont fait obstacle par des moyens divers à l'ouverture ou au fonctionnement normal de l'école publique.

Le Gouvernement peut-il faire le point sur ces incidents et indiquer les mesures qu'il a prises ou qu'il compte prendre pour que les enfants puissent avoir libre accès à l'école de la République ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

**M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.** Monsieur le député, vous avez parfaitement raison : ces attitudes d'élus de droite sont injustifiables au regard non seulement de la légalité mais tout simplement de la liberté.

Je voudrais vous faire le point des trois cas qui se posent.

A Andrézè, dans le Maine-et-Loire, la saisine de la chambre régionale des comptes en vue de l'inscription d'office au budget communal des dépenses d'entretien de l'école publique a conduit le conseil municipal à prendre des dispositions pour permettre l'accueil dans deux classes de l'ensemble des enfants inscrits à l'école publique. Ces deux classes ont fonctionné dans de bonnes conditions depuis le premier jour de la rentrée scolaire, mettant ainsi un terme à une série d'incidents qui se sont développés durant deux ans.

Deuxième cas : à La Merlatière, dans le département de la Loire-Atlantique, le représentant de l'Etat a été conduit, devant les refus répétés du conseil municipal d'offrir un toit aux enfants inscrits à l'école publique, à réquisitionner un terrain communal sur lequel a été implanté un bâtiment préfabriqué de bonne qualité. Depuis le 30 septembre dernier, grâce à l'Etat, les enfants sont accueillis dans des conditions tout à fait normales.

Enfin, à La Chapelle-Saint-Sauveur, toujours en Loire-Atlantique, l'école publique accueille les enfants dans des conditions insuffisantes sur le plan de la qualité des locaux et de l'équipement. La chambre régionale des comptes, saisie au début de l'année par les soins du représentant de l'Etat, a décidé l'inscription d'office au budget communal des dépenses nécessaires à la rénovation de cette école. Le représentant de l'Etat est à l'heure actuelle en train de mettre en œuvre, en liaison avec le ministère de l'éducation nationale, toutes les mesures nécessaires à l'application de cette décision.

Ces actions, qui ont été menées avec diligence, témoignent de la ferme volonté du Gouvernement de lutter contre les obstacles injustifiables qui seraient mis ici ou là à la volonté des parents de donner à leurs enfants un enseignement laïque à l'école publique.

Le Parlement a d'ailleurs adopté le 10 juin dernier une loi qui permet à l'Etat de garder les moyens juridiques d'agir dans des cas semblables, lorsque la décentralisation des compétences sera effective.

En conclusion, je veux insister pour tous ceux qui nous écoutent et pour la représentation nationale sur le fait que ce sont des élus de droite qui sont hostiles à la liberté de l'enseignement : c'est injustifiable ! *(Applaudissements sur les bancs des socialistes. Protestations sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République).*

**M. Robert-André Vivien.** C'est incroyable !

**M. le président.** Nous en venons à une question posée par un député non inscrit.

#### SITUATION DE L'EMPLOI

**M. le président.** La parole est à M. Stirn.

**M. Olivier Stirn.** Ma question s'adresse à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Il y a quelques instants, en effet, le ministre de l'économie et des finances a fait état des améliorations indiscutables qui ont été enregistrées tant en ce qui concerne la lutte contre l'inflation que la situation de la balance des paiements.

Il est clair que ces améliorations auront leur plein intérêt quand elles produiront leurs effets sur la situation de l'emploi. Certes, les chiffres annoncés par M. Pierre Bérégovoy pour les six premiers mois de l'année marquent un arrêt de la dégradation que connaissait le marché de l'emploi puisque le nombre de demandeurs d'emplois au mois d'août est légèrement inférieur à celui du mois de janvier 1985.

Généralement, c'est vers le 15 de chaque mois que les chiffres du mois précédent relatifs aux demandes d'emploi sont connus. Il serait intéressant pour la représentation nationale de vérifier si les améliorations constatées en matière d'inflation et de balance des paiements ont entraîné aussi des effets bénéfiques sur l'emploi et si la politique de rigueur qui a été suivie engendrera désormais dans notre économie la vigueur souhaitable *(Applaudissements sur plusieurs bancs des socialistes).*

*(M. Guy Ducloné remplace M. Louis Mermaz au fauteuil de la présidence.)*

#### PRESIDENCE DE M. GUY DUCOLONE,

vice-président.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

**M. Michel Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Monsieur le député, les chiffres du chômage relatifs au mois de septembre 1985, qui ont été publiés il y a quelques instants, confirment le mouvement de stabilisation que vous avez tenu à souligner.

Le nombre des demandeurs d'emploi était en effet à la fin de septembre de 2 383 000, en données corrigées des variations saisonnières, soit une diminution de 1,7 p. 100 par rapport au mois précédent, c'est-à-dire qu'il y a eu en septembre 41 100 demandeurs d'emploi de moins qu'au mois d'août.

Comme vous l'avez souligné, mon ministère effectue régulièrement une enquête trimestrielle sur l'évolution des effectifs salariés. Les résultats relatifs au deuxième trimestre ont été publiés et M. le ministre de l'économie, des finances et du budget les a rappelés.

La diminution du nombre des emplois aura été de 0,1 p. 100 au premier trimestre et également de 0,1 p. 100 au deuxième trimestre de cette année, soit une perte de quelque 25 000 emplois salariés.

Cette évolution, si elle se confirmait pour la fin de l'année 1985, serait en très nette rupture avec les tendances antérieures qui s'étaient traduites en 1983 et en 1984 par des pertes de plus de 200 000 emplois par an.

Concernant les secteurs industriels, l'amélioration est surtout sensible dans le bâtiment et le génie civil. Après les baisses importantes des deux dernières années, les effectifs se sont stabilisés, le deuxième trimestre de 1985 enregistrant même une hausse de 0,3 p. 100, et, dans le secteur tertiaire, la hausse est de plus de 0,7 p. 100 au premier semestre.

Ces données relatives à l'emploi sont donc cohérentes avec les principaux indicateurs qui traduisent sur les neuf premiers mois un dynamisme accru de notre activité économique.

Cette orientation plus favorable de l'emploi contribue, comme vous l'avez noté, à la stabilisation des chiffres du chômage depuis le début de l'année.

Les sorties de l'A.N.P.E. - agence nationale pour l'emploi - pour reprise d'activité, qui correspondent à des embauches dans les entreprises, ont augmenté en moyenne de l'ordre de 25 p. 100 sur les neuf premiers mois de l'année 1985 par rapport à la même période de l'année 1984.

Les sorties de l'A.N.P.E. pour reprise d'activité s'élevaient, pour le seul mois de septembre, à 128 000 personnes, soit une augmentation de 33 p. 100 par rapport au mois de septembre 1984. Ce chiffre semble donc indiquer que le marché du travail est resté très actif au troisième trimestre, comme il l'a été pendant les six premiers mois de l'année 1985.

Mais il est vrai, monsieur le député, que l'évolution de l'emploi n'explique pas à elle seule la légère diminution des chiffres du chômage. La réduction du chômage des jeunes de moins de vingt-cinq ans, d'environ 9 p. 100 sur un an, traduit en particulier le succès des travaux d'utilité collective, le démarrage des contrats de formation en alternance, et plus généralement la réussite de la politique d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, notamment pour ceux qui sont victimes du chômage de longue durée.

Ces résultats seront confirmés dans les mois à venir. L'évolution du chômage témoigne, comme je l'ai à plusieurs reprises souligné devant vous, du dynamisme de l'activité économique et de l'effort de solidarité accompli par l'ensemble de la collectivité nationale. Derrière l'impulsion donnée par le Gouvernement, ce sont tous les acteurs qui sont concernés et c'est bien entendu l'action de tous qu'il convient aussi de saluer *(Applaudissements sur les bancs des socialistes).*

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

*Suspension et reprise de la séance*

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à seize heures cinquante, est reprise à dix-sept heures dix.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

2

#### LOI DE FINANCES POUR 1986

##### Suite de la discussion générale d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1986 (n<sup>o</sup> 2951, 2987).

La parole est à M. Hermier, premier orateur inscrit.

**M. Guy Hermier.** Monsieur le ministre de l'économie, des finances et du budget, monsieur le secrétaire d'Etat chargé du budget et de la consommation, dans le débat qui s'engage sur la loi de finances pour 1986, je tiens à dire d'entrée de jeu et de la manière la plus nette que, comme il l'a déjà annoncé, le groupe communiste votera contre le projet de budget.

Rien ne servirait, en effet, d'entretenir l'illusion que des modifications partielles, que nous nous efforcerons d'obtenir dans la discussion, suffiraient à changer ce qui tient à une orientation fondamentale.

Il y a naturellement, monsieur le ministre, une cohérence profonde entre la politique que mène votre Gouvernement et le projet de budget que vous nous présentez pour 1986. L'une et l'autre sont marqués du sceau de l'austérité, du chômage,

de la désindustrialisation, de la mise en cause des services publics, de l'affaiblissement de la France. C'est la raison pour laquelle nous les refusons l'une et l'autre.

Monsieur le ministre, votre projet de budget pour 1986 est le dernier que notre assemblée aura à discuter au cours de cette législature. A l'heure du bilan, pour le plus grand nombre de celles et de ceux qui avaient mis tous leurs espoirs de changement dans la défaite de la droite en 1981, c'est la déception, l'amertume, le mécontentement aussi. Chacun peut, en effet, le constater : vous avez renoncé à tous vos engagements d'alors.

Après le congrès socialiste de Toulouse, c'est une vérité d'évidence. Toute la presse constate que vous y avez opéré un véritable « tournant social-démocrate ». L'éditorialiste d'un quotidien qui vous est proclie note à ce propos que le fait que « la rupture avec le capitalisme » cède la place, dans les préoccupations officielles, à la rupture avec « la culture d'opposition » en dit long sur les évolutions en cours. Il ajoute : « Désormais, le parti socialiste vit sur un bon gros consensus interne où il n'est plus l'about d'évoquer « la respiration » du secteur public - en clair, de dénationaliser sur les marges ; on invoque plus volontiers le partage du travail que sa réduction ; l'union de la gauche est une vieillie oubliée de tous. »

Abandon des engagements de 1981, abandon de l'union de la gauche, abandon de l'objectif « changer la vie », ouverture vers la droite, décidément, le congrès de Toulouse aura été celui de tous les abandons.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Très bien !

**M. Guy Hermier.** Tout cela, monsieur le ministre, se lit en clair dans votre politique. Les mesures positives adoptées en 1981, avec notre concours, sont vidées de leur contenu. C'est vrai des nationalisations de plus en plus gérées comme des trusts privés et qu'on cherche désormais à dénationaliser ; c'est vrai des lois sur les droits des travailleurs dans l'entreprise bafouées par la répression patronale et maintenant policière ; c'est vrai encore des lois de décentralisation dévoyées par la politique d'austérité et l'insuffisance des transferts financiers de l'Etat.

Dans le même temps, votre politique d'austérité et de renforcement de tous les dispositifs de soutien à la rentabilité financière capitaliste - avec son prix à payer en abandons de productions essentielles, en fermetures d'entreprises, en licenciements massifs - enfonce chaque jour un peu plus le pays dans la crise.

Là encore, nous ne sommes pas les seuls à le dire. Le document sur les comptes de la nation indique que l'emploi intérieur a chuté de 1 p. 100 en 1984, soit une diminution de 220 000 personnes dans l'industrie, les services, l'agriculture. « Cette chute des effectifs, la plus importante des trente dernières années, ramène l'emploi total à son niveau de 1975 », souligne le document. Cette saignée s'est poursuivie en 1985 et va se poursuivre encore. Le chômage réel atteint près de trois millions d'hommes, de femmes, de jeunes et le travail précaire s'étend.

Par ailleurs, la baisse du pouvoir d'achat du revenu disponible enregistré, toujours selon ce document, sa « plus grande baisse depuis la Libération », alors que les profits ont progressé de 70 p. 100 en trois ans pour se situer « au-dessus du niveau de 1980 ».

Les grands équilibres économiques et financiers du pays n'en ont pas pour autant été améliorés. La croissance est proche de zéro ; les investissements ont reculé ces quatre dernières années ; le déficit extérieur demeure élevé et s'il n'est pas plus grave, c'est en raison non de l'accroissement de nos exportations mais du tassement de nos importations ; l'inflation encore forte n'est elle aussi contenue qu'en raison de l'austérité qui frappe les travailleurs et leurs familles. Quant au franc, il ne résiste qu'au prix de taux d'intérêt élevés servis aux spéculateurs, ce qui pèse aussi sur les salariés, les collectivités locales et l'ensemble de nos activités économiques.

Décidément, cette politique qui sacrifie l'emploi et le pouvoir d'achat en France pour s'aligner sur les exigences du grand patronat n'a plus rien à voir avec les espérances de 1981. Elle est dure aux travailleurs ; elle sacrifie nos atouts nationaux et affaiblit la France.

Monsieur le ministre, votre projet de budget pour 1986 porte la marque de cette politique. Alors qu'il pourrait constituer un outil remarquable pour relancer l'économie.

créer des emplois qualifiés et lutter contre les inégalités, vous l'utilisez, peut-être plus encore que par le passé, pour renforcer le pouvoir du capital financier au prix du chômage et de l'aggravation des injustices.

Je n'insisterai pas sur les hypothèses économiques retenues pour l'élaboration du budget. Etablir, par exemple, les dépenses en fonction d'une hausse des prix de 2,9 p. 100 ne peut se révéler, comme les années précédentes, qu'irréaliste et poser un réel problème de sincérité.

Mais allons plus au fond. Pour souligner tout d'abord que le projet de budget ne peut que renforcer les inégalités et les injustices. En effet, l'allègement de 3 p. 100 de l'impôt sur le revenu n'est que faussement égalitaire. Ce sont les gros revenus qui, proportionnellement, en bénéficient le plus : quelques dizaines de francs pour une famille aux faibles ressources et des millions de centimes pour les contribuables assujettis aux plus hautes tranches. C'est d'autant plus injuste que ces derniers vont aussi bénéficier de la suppression de la surtaxe de 3 p. 100 et du remboursement de l'emprunt obligatoire, à moins de deux mois des élections législatives. D'ailleurs, l'impôt sur les grandes fortunes, de plus en plus symbolique, ne représentera guère que 0,3 p. 100 des recettes fiscales.

Il n'est donc pas honnête de parler d'une baisse indifférenciée des prélèvements obligatoires. Si l'on prend en compte l'incitation à la hausse des impôts locaux et des tarifs publics, ainsi que l'augmentation du prix de l'essence - autant de dépenses qui pèsent surtout sur les familles populaires - l'impôt va baisser pour une minorité de hauts revenus, mais augmenter pour la masse des contribuables. Voilà la vérité !

Les patrons, en revanche, ont tout lieu d'être satisfaits puisque le projet de budget conjugué l'allègement de la taxe professionnelle prise en charge à 20 p. 100 par l'Etat, l'aggravation du mécanisme de report en arrière des pertes et la réduction de 50 à 45 p. 100 de l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires non distribués. Et je ne parle pas des crédits considérables mobilisés pour accompagner et parfois favoriser les suppressions d'emplois. C'est si vrai que le C.N.P.F. n'a trouvé à vous reprocher, monsieur le ministre, qu'une taxation du fioul lourd et du gaz à usage industriel.

Vous rétorquerez sans doute, comme Laurent Fabius il y a un an au Forum de *L'Expansion*, qu'avec « un investissement qui progresse grâce au rétablissement des entreprises, il y a à la clef des créations d'emplois sains pour une période durable ».

Le malheur est que la vie n'a pas confirmé cette version française du théorème de M. Schmidt selon lequel les profits d'aujourd'hui font les investissements de demain et les emplois d'après-demain.

Toujours selon le rapport sur les comptes de la nation pour 1984, le « taux d'investissement est le plus bas enregistré depuis deux décennies » parce qu'il « est désormais plus rentable de placer sans risques des capitaux sur le marché financier plutôt que de les investir dans des capacités productives risquées ». C'est ainsi que les cours en bourse ont été multipliés par 2,5 depuis 1983 et qu'en cinq ans les exportations de capitaux ont doublé. Avec votre projet de budget, vous prenez la lourde responsabilité de nourrir ces spéculations et ces gâchis financiers, plutôt que de les combattre, afin de financer une croissance réelle de l'économie.

Cette orientation négative qui laisse intacts et améliore tous les privilèges du capital financier a des conséquences naturellement très graves pour les dépenses publiques. Hors dette publique, ces dépenses seront en baisse pour la première fois depuis la Libération.

Les dépenses en capital, crédits d'investissements civils et subventions d'Etat aux investissements sont les grands sacrifiés. En crédits de paiement, le recul est de 1 p. 100 ; en autorisations de programmes, la régression est de 14 p. 100.

Les dotations des ministères du redéploiement industriel et de la santé baissent de 16 p. 100, celles des transports et du logement de 3 p. 100. Les dépenses en faveur de l'éducation stagnent par rapport au P.I.B., celles pour la famille, la jeunesse et les sports, la sécurité routière, sont fortement réduites. Cette austérité va encore aggraver les conditions de la vie quotidienne des gens.

C'est d'autant plus vrai que le projet de budget accentue les transferts de charges. Ainsi, au moment où les réductions d'emplois font monter les charges liées au chômage et mettent en cause l'équilibre de l'assurance chômage, le Gouver-

nement met à la charge de l'Etat, et donc de la masse des contribuables modestes, les énormes dépenses de l'accompagnement social de la casse industrielle en inscrivant au budget des crédits importants : 7 milliards de francs pour les T.U.C., 7,5 milliards de francs pour les congés formation-conversion et autres formules qui, toutes les expériences l'ont montré, ne débouchent sur aucun emploi.

De même, ce que vous présentez comme des économies de fonds publics recouvre des transferts croissants de charges vers les entreprises publiques, les collectivités locales, la sécurité sociale. Le budget de cette dernière devra, par exemple, prendre en charge près de 7 milliards de francs de dépenses supplémentaires correspondant notamment aux cotisations des adultes handicapés, au coût de la sectorisation psychiatrique ou aux financements des régimes déficitaires. C'est, à terme, la mise en cause des solidarités qui s'inscrit dans de telles décisions budgétaires.

Votre budget joue ainsi un rôle actif dans la déreglementation des services publics et les dénationalisations.

La réduction des crédits, dont je viens de parler, la diminution du nombre des fonctionnaires - 3 000 aux P.T.T., 1 000 aux finances, 1 000 à l'équipement - les hausses de tarifs, d'autres mesures encore mettent en cause l'activité des services publics. Par ailleurs, la forte réduction de la contribution de l'Etat aux entreprises publiques pousse celles-ci à développer les titres participatifs et les certificats d'investissements qui, comme les ventes de filiales, sont des moyens déguisés de dénationalisation, et à emprunter elles aussi sur le marché financier en se soumettant ainsi à la contrainte directe du profit dans leurs choix stratégiques.

Deux remarques, enfin, pour terminer sur ce point.

La première, pour souhaiter que, face à l'immense danger d'une militarisation de l'espace, le Gouvernement se prononce clairement contre la guerre des étoiles et qu'il commence par supprimer les aides publiques aux entreprises qui participent à ce projet et par définir clairement les projets spatiaux financés par le budget et le projet Euréka comme ayant vocation à développer, en coopération avec tous les pays qui le désirent, l'effort de recherche scientifique et technique civil - je dis bien civil.

La deuxième, pour exprimer avec force notre inquiétude face à l'impasse dans laquelle se trouvent les finances publiques, à l'acuité des problèmes de la dette et du déficit budgétaire dont la cause principale tient au fait qu'au lieu de stimuler une production efficace, les dépenses publiques vont nourrir les gâchis.

Le poids des intérêts de la dette publique passerait, en 1986, de 84 à 95 milliards de francs, soit 10 p. 100 des dépenses budgétaires. Le déficit lui-même a été fixé à 145 milliards de francs, soit 3 p. 100 du produit intérieur brut.

Nous avons dit dans le passé que le débat pour ou contre le déficit n'avait pas de sens dans l'abstrait. Nous l'avons approuvé dans le cadre d'une démarche qui donnait une certaine priorité à l'emploi et au développement du marché intérieur. Mais, au fur et à mesure que la politique de rigueur s'accroissait, le déficit a naturellement changé de nature. Il contribue aujourd'hui à affaiblir notre économie et nous ne pouvons que condamner un déficit qui passe dans les gâchis financiers et se traduit par la casse industrielle et la baisse de la consommation populaire.

**M. Parfait Jana.** Très bien !

**M. Guy Hermier.** Cet engrenage conduit à financer le déficit par un recours massif à l'emprunt sur les marchés financiers et auprès des gros patrimoines pour lesquels le rendement réel des taux d'intérêt n'a jamais été aussi élevé. Elle rend l'Etat de plus en plus dépendant des milieux financiers internationaux.

Avec un tel budget, monsieur le ministre, comment s'étonner que le journal *La Croix* ait titré : « un budget pour cohabiter », et que *L'Expansion* l'ait caractérisé comme « un budget socialo-libéral, qui a mis ses dépenses à l'heure de la cohabitation »

**M. Raymond Douyère.** Demandez ce qu'en pense M. Alphandéry !

**M. Guy Hermier.** Il faut, en effet, regarder la réalité en face. Ce que veut la droite...

**M. Jean-Claude Gaudin.** Elle veut gagner, la droite. Cela vous embête !

**M. Guy Hermier.** Oui, ce que veut la droite...

**M. Jean-Claude Gaudin.** Elle va gagner, la droite. Cela vous embête.

**M. le président.** Monsieur Gaudin, je vous prie de vous taire.

**M. Guy Hermier.** Ce qu'elle veut en tout cas, monsieur Gaudin, c'est l'accroissement du capital et des profits - je ne fais que lire vos programmes et vos projets - au prix de la casse de la production et de l'emploi...

**M. Jean-Claude Gaudin.** C'est la C.G.T. qui casse !

**M. Guy Hermier.** ... du sacrifice du pouvoir d'achat, de la protection sociale, des droits des travailleurs, c'est la mise en cause des services publics et les dénationalisations, en un mot un projet de société inégalitaire où l'extension de la précarité, de la pauvreté et de l'assistance s'accompagnerait de la régression massive pour l'immense majorité des salariés et de la population.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Caricature !

**M. Guy Hermier.** Tout cela, que nous n'avons cessé et ne cesserons de combattre, est désormais à l'œuvre, monsieur le ministre, dans votre politique et votre budget.

C'est si vrai qu'au-delà des effets de tribune en séance publique - nécessité électorale oblige, on le verra dans un instant - la droite n'a déposé, en commission des finances, aucun amendement à votre projet de budget.

Vous pourriez par conséquent reprendre à votre compte ce que Jean-Pierre Chevènement déclarait à propos de l'école : « J'ai la conviction que, quels que soient les résultats des élections législatives, des options fermes ont été prises ». Et un journal du soir de préciser : « ... que le projet du ministre soit poursuivi par les mêmes ou par d'autres ». J'ajouterai : ou par les deux ensemble.

Vous invoquez, pour justifier qu'on en soit là, les nécessités du réalisme. Mais à suivre les travaux et conclusions du congrès de Toulouse, ce réalisme sonne plutôt comme un abandon !

Vous voulez encore nous faire prendre vos orientations pleines de menaces pour la nécessaire modernisation du pays, taxant d'archaïsme ceux qui les refusent. Mais ce que vous appelez moderniser, qu'est-ce d'autre, en fin de compte, on l'observe tous les jours, que sacrifier les hommes à la finance, mettre le progrès technologique au service de la régression sociale, détruire des capacités de production utiles pour faire du dollar, déstabiliser un à un tous les acquis populaires, tous les droits des travailleurs, tous les services publics pour laisser carte blanche au capital ? Le capitalisme du XIX<sup>e</sup> siècle à l'ère des robots, ce n'est pas cela la modernisation !

**M. Michel Berson.** N'importe quoi !

**M. Guy Hermier.** La modernisation, c'est celle qui s'attaque aux vrais archaïsmes, à l'archaïsme des critères capitalistes et des diktats patronaux, à l'archaïsme des ségrégations, des inégalités de toutes sortes, à l'archaïsme d'une désresponsabilisation des hommes qui empêche tout et d'une alternance à l'anglo-saxonne qui ne change rien.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, comme l'ensemble des grandes organisations syndicales, nous refusons votre projet de budget. Voilà pourquoi nous sommes aux côtés de toutes celles et de tous ceux qui ne se résignent pas à subir l'inacceptable et s'engagent, sous les formes les plus diverses, dans la voie de l'action.

Nous sommes avec eux parce que, n'en déplaise à tous les fauteurs de crise, en défendant leur emploi, leur pouvoir d'achat, leurs libertés, ils défendent l'intérêt national. Et je veux dire à ceux qui pavoisent insolemment aujourd'hui parce que les travailleurs de l'usine Renault du Mans viennent de modifier souverainement la forme de leur lutte, que rien ne pourra empêcher le développement du mouvement social dans ce pays, amplement justifié par l'aggravation de la situation.

Il est temps que le patronat et le Gouvernement le comprennent : la menace et la répression ne règlent rien ; elles doivent faire place à la négociation et à la satisfaction des justes revendications des travailleurs.

**M. Parfait Jana.** Très bien !

**M. Guy Hermier.** Sornettes, lance le Président de la République.

**M. Henri Emmanuelli,** secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget et de la consommation. Il parlait des commandos !

**M. Guy Hermier.** Mais, pour ne prendre qu'un exemple, lorsque l'actuel Premier ministre, alors ministre délégué au budget, affirmait, le 8 octobre 1981 : « Pour notre indépendance, il est essentiel de conserver les capacités de production nationale dans le secteur de l'acier », était-ce une sornette ? C'est parce qu'ils considèrent que c'est toujours essentiel pour le pays que les sidérurgistes du Nord continuent de lutter. Et avec eux, comme avec tous les autres travailleurs, nous sommes à leurs côtés dans ces luttes, pour la bonne et simple raison que nous, nous n'avons pas changé.

Voilà pourquoi, dans le même temps où nous refusons votre politique, où nous combattons les appétits de revanche de la droite, où nous affirmons notre solidarité avec les travailleurs en lutte, nous proposons au pays d'autres choix...

**M. Jean-Claude Gaudin.** Lesquels ? Il faut le dire à Marseille !

**M. Guy Hermier...** une autre perspective que celle du chômage et de l'austérité, une autre logique de développement de l'emploi et de l'économie, de progrès social, de démocratie et d'indépendance.

Il n'est pas vrai que la France soit condamnée à l'enlèvement. Le fond de notre époque n'est pas le déclin. C'est au contraire l'essor de formidables potentialités nouvelles dans tous les domaines. Mais pour les saisir et les mettre en œuvre, il faut avoir le courage de lutter contre les choix du capital qui aggravent chaque jour la crise. A cette condition, il est possible, oui possible, en tout domaine, de moderniser sans détruire, de démocratiser sans rabaisser, de décentraliser sans démembrer et, à l'échelle internationale, de coopérer sans s'asservir.

Tel est le sens des objectifs que les communistes ont élaborés lors de leur conférence nationale du week-end dernier et qu'ils vont soumettre à notre peuple dans les semaines et les mois à venir.

Nous affirmons tout d'abord la nécessité d'une nouvelle croissance économique qui permette à toutes celles et tous ceux qui le désirent d'avoir un emploi stable et qualifié.

C'est possible, à condition que les entreprises nationalisées ne soient pas gérées comme des multinationales et qu'elles jouent enfin un rôle moteur dans le redressement économique et le progrès social, qu'on demande des comptes aux entreprises privées sur l'utilisation de leurs ressources et qu'une politique sélective du crédit et de la fiscalité les incite à développer la production et l'emploi en France, qu'on développe notre agriculture sur la base de l'exploitation familiale, et que, sans fermer les frontières, on défende en priorité nos productions nationales, comme le font les autres pays, qu'on refuse les décisions de casse prises à Bruxelles et ailleurs, qu'on lutte contre les sorties de capitaux et pour la reconquête du marché intérieur.

L'argent existe pour une telle politique. Il est par exemple possible, et c'était un des engagements de 1981, de rendre l'impôt plus juste afin de dégager les moyens de la croissance. La fiscalité directe et indirecte pèse trop lourdement sur les salaires. Dans la discussion de la loi de finances, les députés communistes proposeront des amendements pour doubler le rendement de l'impôt sur les grandes fortunes, supprimer l'impôt fiscal et les avantages liés à l'emprunt Giscard, réduire tout ce qui incite les entreprises à exporter des capitaux ou à placer leur argent pour des revenus spéculatifs plutôt que d'investir en France.

Puisque ce matin, monsieur le ministre, vous adressant à la droite de cette Assemblée, vous avez dit que vous étiez prêt à accepter tout amendement qui prendrait un petit peu à ceux qui ont beaucoup pour donner plus à ceux qui ont le moins, je suis certain que vous réserverez un bon accueil à nos amendements.

Ces mesures permettraient à la fois de lutter contre les gâchis financiers et de réduire les inégalités sociales. Nous proposons, en effet, une autre politique de justice sociale et de solidarité qui permette d'améliorer le pouvoir d'achat des salaires effectifs, des retraites et des préretraites, de répondre

à l'aspiration des gens à une protection sociale moderne, à une école de la réussite pour tous, aux besoins modernes en matière de logement, de transports, de sécurité.

Avancer vers ces objectifs est naturellement inséparable d'un approfondissement de la démocratie, d'un développement des libertés dans les entreprises, les institutions, les régions, les collectivités locales, afin que les gens prennent réellement leurs affaires en main et contribuent ainsi au redressement du pays.

Cela exige que la France préserve son indépendance et la mette au service d'une coopération étendue et de l'action pour un monde plus fraternel de paix et de désarmement.

Monsieur le ministre, avec la politique que vous nous proposez de poursuivre au travers de votre projet de budget contre lequel, je le répète, nous voterons ou avec les projets dévastateurs de la droite, ce serait finalement renoncer pour la France à toute perspective de transformation dans un sens de progrès social et humain, à tout rôle propre d'intervention positive dans le monde, à toute contribution originale à la civilisation qu'implique notre époque. A l'évidence, l'avenir de la France n'est pas là.

Nous, nous appelons à relever ce défi, car nous ne nous limitons pas à dénoncer les périls. Regardant la réalité en face, mesurant l'ampleur des dégâts, nous voulons avancer vraiment dans la solution des problèmes du pays. Nous y sommes prêts. Tout va maintenant dépendre de la force que des millions d'hommes, de femmes, de jeunes donneront à l'exigence d'une autre politique et de leur rassemblement avec les communistes qui sont porteurs de cet espoir devant la nation. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, je rappelle que le temps de parole des principaux orateurs de chacun des quatre groupes de l'Assemblée a été impérativement fixé à trente minutes au maximum.

Je remercie M. Hermier d'avoir respecté scrupuleusement...

**M. Jean-Claude Gaudin.** Il a dépassé son temps de deux minutes !

**M. le président...** à deux secondes près, les vingt-cinq minutes qui lui étaient imparties.

La parole est à M. Valéry Giscard d'Estaing.

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la caractéristique la plus importante du projet de budget qui nous est présenté est qu'il ne sera pas appliqué.

C'est un budget mort-né.

**M. Raymond Douyère.** Vous pouvez toujours rêver !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** La décision de tout nouveau gouvernement issu des élections de mars 1986 sera, sans aucun doute, de le modifier en dépenses comme en recettes. Aussi, me contenterai-je d'exprimer à son sujet trois jugements que nous retrouverons en conclusion :

Après quatre ans de gestion socialiste, les finances de la France sont très malades ;

Seuls des remèdes non dogmatiques, faisant appel aux énergies d'un vrai libéralisme, permettront de rétablir les finances de notre pays ;

**M. Raymond Douyère.** Il le dit sans rire !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Enfin, l'histoire financière de la France nous démontre qu'un redressement ne peut réussir que s'il dispose d'un très large soutien de l'opinion publique.

**M. Roger Mas.** Lequel ?

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Attendez mars 1986 !

Ce n'est pas la première fois qu'un budget est présenté à la veille d'une échéance électorale, et c'est même une circonstance normale en démocratie.

**M. Roger Mas.** Heureusement !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** C'était d'ailleurs le cas pour le budget de 1981.

Mais ce qu'il y a de singulier aujourd'hui, c'est qu'il n'y a aucune chance, dans aucun cas, de voir le Gouvernement qui nous présente ce budget pouvoir le mettre en œuvre après mars 1986.

En effet, le passage à la représentation proportionnelle rend impossible de croire qu'un budget qui sera critiqué et contesté ici par des orateurs représentant en gros les trois quarts de l'opinion publique et nous venons, monsieur le ministre, d'entendre à l'instant que certains de vos anciens partenaires voteront contre - puisse trouver demain une majorité pour l'appliquer. C'est donc bien un budget mort-né (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République*).

Ce qui est important, ce n'est donc pas l'action qu'il pourra exercer, mais les renseignements qu'il nous apporte et qui ont été complétés par vos explications que j'ai écoutées ce matin, monsieur le ministre, avec l'attention qu'on doit porter à la présentation du budget par le ministre de l'économie et des finances.

Il nous renseigne sur l'échec de la stratégie économique suivie depuis quatre ans, sur la détérioration de nos finances, et il éclaire les principaux enjeux du redressement financier.

Quel est, mes chers collègues, l'objectif stratégique que tout gouvernement français devait nécessairement fixer à sa politique économique entre 1980 et 1985 ?

C'était évidemment de desserrer la contrainte extérieure pour permettre à notre croissance de répartir et à notre emploi de s'améliorer.

Du fait des deux chocs pétroliers de 1973 et de 1979, la France a subi un fort prélèvement extérieur, détériorant sa balance. Les achats d'énergie, qui représentaient 1 p. 100 du produit intérieur brut jusqu'en 1973, sont passés à 3,5 p. 100 du produit intérieur brut en 1975 et à 4,5 p. 100 en 1980. Nous étions pris à la gorge. Il fallait desserrer le lacet.

Après trois dévaluations, après une période de conjoncture internationale favorable, en 1983 et en 1984, et une période à peu près égale de pénitence nationale, avons-nous retrouvé la marge de manœuvre qui nous permette enfin de mener une politique active de lutte contre le chômage ? La réponse est non.

Reprenons, en effet, les éléments.

Le franc a été dévalué trois fois : le 4 octobre 1981, le 13 juin 1982 et le 25 mars 1983. Par rapport au Deutsche Mark, il a perdu 23 p. 100 de sa valeur. Et j'ai été surpris, monsieur le ministre, que vous n'évoquiez pas ces événements importants de notre vie financière dans vos propos de ce matin, où vous manifestiez cependant une certaine prédilection pour les évocations du passé (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

**M. Piarrs Bérégovoy**, ministre de l'économie, des finances et du budget. Nous y reviendrons !

**M. Raymond Douyère**. Le franc avait perdu 27 p. 100 sous votre septennat ! Vous l'avez oublié.

**M. Jean Anciant**. M. Giscard d'Estaing a la mémoire courte !

**M. Valéry Giscard d'Estaing**. Je n'ai pas interrompu, ce matin, M. Bérégovoy.

**M. Raymond Douyère**. M. Alphandéry n'a cessé de l'interrompre ! (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*.)

**M. Valéry Giscard d'Estaing**. Si vous avez des questions à poser, je vous répondrai ultérieurement - car M. le président est très attentif au respect du temps de parole.

**M. Robert-André Vivien**. M. le président préside-t-il, oui ou non ?

**M. Jean-Claude Gaudin**. On fera un débat avec M. Douyère quand il voudra !

**M. Valéry Giscard d'Estaing**. L'économie internationale, tirée par la locomotive américaine depuis l'automne de 1982, a connu - ce que l'on ne souligne pas suffisamment - une très forte reprise : la croissance des pays de l'O.C.D.E., sans la France, a été de 5,1 p. 100 en 1984 et atteindra environ 3,5 p. 100 en 1985.

J'ai parlé tout à l'heure de pénitence nationale. Regardons les faits.

Notre croissance a été faible : de l'ordre de 1,2 p. 100 par an, en moyenne.

La production industrielle a stagné, en tout cas jusqu'au printemps dernier. L'indice de juin 1985 est exactement égal à l'indice de juin 1981, c'est-à-dire 131 d'après les statistiques de l'I.N.S.E.E.

La France n'avait pas vu cela depuis la dernière guerre. (*Très oien ! très bien ! sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*.)

Le taux d'investissement des entreprises, c'est-à-dire le rapport des dépenses d'investissement à la valeur ajoutée, qui avait commencé à baisser du fait du prélèvement pétrolier, au lieu de se redresser, a continué à se réduire, pour atteindre 16,6 p. 100, en 1984, ce qui est le niveau le plus bas enregistré depuis 1959.

Et dans le rapport économique et financier que vous avez présenté pour 1986, vous annoncez un chiffre de 16,6 p. 100 - le même - qui est le plus bas depuis 1959.

Le taux d'épargne des ménages, qui était de 15,8 p. 100 en 1981, se retrouve à 13,7 p. 100 en 1984.

J'utilise la référence 1984, parce qu'en matière de comptes annuels, c'est la dernière année pour laquelle nous disposons de chiffres complets. Lorsqu'il s'agit d'une tendance, nous pouvons utiliser l'année 1985.

Pour la première fois, le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages a baissé deux ans de suite, en 1983 et 1984 - vous l'avez d'ailleurs reconnu ce matin - pour un montant d'un point et demi en deux ans. En pouvoir d'achat, le salaire net par salarié en 1984 est inférieur à celui de 1981.

Il en va de même des prestations sociales. Entre 1982 et 1984, qui est la dernière année pour laquelle on dispose de chiffres complets, le pouvoir d'achat du minimum vieillesse a perdu 2,6 p. 100 et celui de la retraite de sécurité sociale, dont vous faisiez ce matin, monsieur le ministre, à juste titre l'éloge, a baissé de 2 p. 100.

Trois dévaluations, une conjoncture extérieure favorable, la pénitence : voilà des ingrédients qui auraient pu nous procurer un large excédent extérieur et nous permettre de reconstituer une marge de manœuvre pour notre politique économique.

Et pourtant, ce n'est pas le cas.

Le commerce extérieur reste, en effet, en déficit en 1985. Ce déficit est de 18 milliards de francs pour les huit premiers mois de l'année. Vous espérez terminer l'année, d'après ce que vous nous avez dit ce matin, avec un déficit d'environ 15 milliards de francs.

L'endettement brut en dollars continue d'augmenter. Les chiffres qui ont été publiés au 30 juin sont supérieurs aux chiffres du 31 décembre 1984.

La charge annuelle de la dette extérieure - j'orateur précédent l'a rappelé - est de l'ordre de 90 milliards de francs cette année. Et nous aurions besoin non d'un petit excédent, mais d'un excédent massif pour en atténuer le poids.

Monsieur le ministre, vous avez, ce matin, exprimé une certaine satisfaction devant la situation de notre dette extérieure. Mais, en raison de votre fonction, je suis sûr que vous lisez la presse internationale. Vous avez donc vu dans la presse internationale que les Etats-Unis ont ressenti comme un très grand événement cette année le fait que, pour la première fois de leur histoire, ils devenaient débiteurs nets, c'est-à-dire que le total de leurs dettes dépassait pour la première fois le total de leurs actifs à l'étranger. Cela a été ressenti par l'opinion publique et cela a d'ailleurs pesé sur des décisions ultérieures. Mais, monsieur le ministre, vous avez fait exactement la même chose !

**M. Marc Lauriol**. Exactement !

**M. Valéry Giscard d'Estaing**. Seulement, en France, c'est passé inaperçu. Lorsque je regarde les comptes - je me réfère aux documents qui m'ont été fournis par les services de l'Assemblée nationale - je vois qu'au 31 décembre 1980, dernière date de référence que nous puissions utiliser à cet égard, la dette française était de 117 milliards de francs, les créances de 125 milliards de francs. Nous avions une situation légèrement positive. Or vous avez reconnu ce matin qu'au 30 juin dernier la dette française était de 532 milliards de francs et les créances de 302 milliards de francs. Nous avons fait comme les Américains : nous sommes devenus, nous, pays industrialisé, ancien grand pays d'épargne, débiteurs nets vis-à-vis du monde extérieur. On a croisé la ligne en 1982, comme les Etats-Unis la croisent en 1985. J'ajoute que

nombre des créances que nous comptons dans nos actifs sont, du fait des difficultés financières internationales, devenues incertaines.

Si, malgré la faiblesse de la demande intérieure, malgré la forte baisse de la consommation des ménages en 1983 et en 1984, le commerce extérieur n'est pas encore rétabli, c'est que notre compétitivité est insuffisante et qu'elle a même diminué par rapport à nos principaux partenaires commerciaux.

**M. Christian Pierret, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** Ce n'est pas récent !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Des résultats importants ont été obtenus dans la lutte contre l'inflation. Et je vous dirai : « Tant mieux ! » Mais nos partenaires qui étaient dans la même situation que nous en 1980 ont fait mieux et plus vite que nous, sans blocage, ni contrôle (*Interruptions sur les bancs des socialistes*).

**M. Roger Mas.** Vous avez fait mieux dans le sens inverse entre 1977 et 1980 !

**M. le président.** Mes chers collègues, seul l'orateur a la parole !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Monsieur le président, je mets à la créance de mon temps de parole ces interruptions !

**M. le président.** Pour l'instant, monsieur Giscard d'Estaing, vous n'avez pas été plus interrompu que ne l'a été M. Hermier. Par conséquent, vous êtes à égalité ! (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

**M. Jean-Claude Gaudin.** M. Hermier a été approuvé dans sa critique contre le Gouvernement !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Je n'ai pas de compte commun avec M. Hermier !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Giscard d'Estaing !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Monsieur le ministre, vous avez été très applaudi tout à l'heure quand vous faisiez état de ces résultats de la lutte contre l'inflation, mais il faut, sur ce point, éclairer le débat.

D'abord, vous avez dit : « Les prix sont assez libres en France. » Vous avez cité, je crois, le chiffre de 80 p. 100 de prix libres. J'aimerais que vous nous indiquiez quelle est, parmi les prix servant au calcul de l'indice que vous publiez, la proportion de ceux qui sont effectivement libres, c'est-à-dire des prix non administrés - je ne parle pas bien entendu des tarifs publics - et de ceux qui sont encore sous contrôle.

**M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Et indiquez-nous, monsieur le ministre, la proportion - non pas en nombre d'articles, mais en masse de produits achetés - de ce qui est libre et de ce qui ne l'est pas (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

Par ailleurs, j'ai sous les yeux le tableau des prix à la consommation en 1980-1983. On cherche à faire croire à nos compatriotes qu'en 1980 la France, très mal gouvernée, avait - toute seule - une hausse des prix très forte et que depuis 1983, la France, très bien gouvernée, a des résultats meilleurs que les autres.

Mais quelle est la vérité ?

En 1980, la hausse des prix en France est très forte. Prélèvement pétrolier, crise mondiale : nous avons 13,6 p. 100 de hausse des prix.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Quelle était la différence avec l'Allemagne ?

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** A la même époque, les Etats-Unis d'Amérique ont 12,5 p. 100 de hausse des prix et l'ensemble des pays de l'O.C.D.E. 11,9 p. 100.

Si nous suivions votre raisonnement - je laisse de côté les années 1981 et 1982, le temps que votre gestion s'installe - nous devrions trouver en 1983 de bons résultats pour la France. Or il n'en est rien ! La France, qui avait une inflation de 13,6 p. 100 en 1980, en est encore à 9,3 p. 100 en 1983, alors que les Etats-Unis d'Amérique, qui étaient à 12,5 p. 100, sont tombés à 3,8 p. 100 et que l'O.C.D.E., qui était à 11,9 p. 100, en est à 5,3 p. 100.

La vérité est donc que la modération de l'inflation en France a été la plus lente de tous les grands pays occidentaux. Tant mieux qu'elle se produise ! Mais convenez avec moi qu'en réalité vous avez accompagné la marée descendante, mais que vous ne l'avez pas du tout précédée. Nous avons fait moins, et moins vite - hélas ! - que les autres (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

Depuis la dévaluation de 1982, nos prix bloqués ont augmenté de 11 p. 100 par rapport aux prix libres de la République fédérale d'Allemagne. C'est ce qui explique d'ailleurs que, dans la très bonne année 1984, la France, qui aurait dû bénéficier de l'expansion mondiale, a vu ses parts de marché diminuer.

Le commerce extérieur mondial a augmenté de 9 p. 100 en volume et nos exportations n'ont progressé que de 6,4 p. 100.

Donc, malgré les dévaluations, malgré votre politique, l'hypothèque extérieure n'est pas levée et l'économie française ne dispose toujours pas d'une marge de manœuvre.

Pourtant, cette marge de manœuvre serait d'autant plus nécessaire que le chômage continue à augmenter. Selon l'O.C.D.E. et selon le rapport commandé par le Premier ministre au commissariat général du Plan sur les perspectives de l'an 2000, la France est le seul des grands pays qui continuera de perdre des emplois en 1985 et en 1986.

Le chômage des jeunes est tel que nous sommes, avec l'Italie et l'Espagne, le pays où le chômage des jeunes de quinze à vingt-quatre ans est le plus élevé. Le dernier chiffre était de 29 p. 100 en France, contre 9 p. 100 en Allemagne fédérale. Ce chiffre - puisque vous vous intéressez au passé - a doublé depuis 1980.

Je vous poserais, monsieur le ministre, une deuxième question. M. le ministre du travail a répondu tout à l'heure à une question opportunément posée par un député du Calvados, qui me paraît d'ailleurs doué d'une remarquable intuition puisqu'il a spontanément imaginé que l'on connaîtrait les statistiques du travail aujourd'hui et qu'elles seraient favorables (*Sourires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*). Il faut dire que cette intuition l'avait déjà conduit à exercer des fonctions dans les gouvernements de MM. Messmer, Chirac et Raymond Barre, ce qui montre que, s'il a l'intuition des statistiques, il avait aussi de la grande capacité et du grand avenir de ces hommes politiques (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République* - *Interruptions sur les bancs des socialistes*).

**M. François Loncle.** C'est mesquin et minable !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** On peut s'amuser un peu !

La réponse du Gouvernement a été que le nombre d'emplois salariés avait évolué de telle et telle manière, notamment pour les jeunes. Monsieur le ministre, le Gouvernement prend-il en compte, pour l'élaboration de ses statistiques, les T.U.C., c'est-à-dire des emplois qui n'appartiennent pas au secteur productif et qui, en contradiction avec ce que vous avez indiqué à la fin de votre exposé, sont actuellement rémunérés très au-dessous du S.M.I.C. ?

**M. Raymond Douyère.** Le Bureau international du travail a répondu là-dessus ! (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

**M. Robert-André Vivien.** Faites taire M. Douyère, monsieur le président ! C'est indécent !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Mes chers collègues, le projet de budget qui nous est proposé prépare-t-il la bonne solution ?

A cette seconde question, la réponse est également négative. C'est un budget passif, qui enregistre, sans la guérir, la profonde dégradation des finances de la France.

Peut-on l'appeler budget de rigueur ou budget d'expansion ? Ni l'un ni l'autre !

On ne peut pas appeler rigoureux un budget dont le déficit annoncé est, avec 145 milliards de francs, le plus élevé de toute l'histoire de France. Ce déficit accroît notre dette publique d'un milliard de francs tous les deux jours ouvrables.

Est-ce au moins un budget de soutien à l'économie et à l'emploi ? Pas davantage ! Tout budget agit sur l'économie par la variation de son solde. Selon que ce solde augmente

ou diminue, l'action primaire exercée sur l'économie est plus ou moins énergique. Depuis trois ans, ce solde dérive lentement.

Négatif pour la dette, ce budget est nul pour l'emploi.

L'examen des diverses catégories de dépenses, auquel va procéder avec sa compétence reconnue notre collègue Alphanéry, permettra de confirmer ce jugement.

Mais il est un point que je voudrais souligner, c'est que si l'on compare en francs constants les grandes masses des budgets de 1980 à 1986, on s'aperçoit que les deux mouvements les plus significatifs aux deux extrêmes concernent, d'un côté, la dette et, de l'autre, les dépenses d'équipement. C'est la dette qui augmente le plus et ce sont les dépenses d'équipement qui diminuent le plus.

En 1980, les dépenses d'équipement civil représentaient exactement le double des dépenses de la dette. En 1986, on nous propose des dépenses d'équipement qui sont en baisse de 15 p. 100 en volume par rapport à 1980 - le chiffre a d'ailleurs été rappelé tout à l'heure - et ne représentent plus que 80 p. 100 des dépenses de la dette.

S'il est excellent, mes chers collègues, de célébrer la mémoire du président Mendès France, peut-être faudrait-il se souvenir aussi de son obsession concernant le niveau des investissements publics et productifs.

Les crédits d'équipement civil n'ont pas cessé de baisser en francs constants en 1984 et en 1985. Et, en temps de crise, votre projet accentue la tendance pour 1986. Nous n'empruntons pas pour nous équiper, nous empruntons pour financer notre déficit courant.

**Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française.** Et voilà !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Vous avez fait allusion tout à l'heure - et l'on dirait un mot - à l'effort que vous avez entrepris pour réduire les dépenses courantes de l'Etat.

On explique l'union qu'il y a en 1986, après 1985, une première amélioration et certaines réductions d'effectifs concernant le nombre des fonctionnaires. Mais regardons les chiffres.

Dans le budget de 1980, il y avait 1 930 000 fonctionnaires. Dans le budget de 1983, il y en avait 2 062 000. Par rapport à ces 2 062 000, vous avez fait une réduction de 5 000 en 1985 et vous proposez une réduction de 4 300 en 1986. Au total, vous aurez réduit l'augmentation du nombre des fonctionnaires de 9 300. Il y en a donc encore 122 700 de plus qu'en 1980. Quand on sait que le coût moyen d'un agent de la fonction publique est de l'ordre de 200 000 francs, cela représente en charge annuelle quelque chose comme 24 milliards de dépenses de fonctionnement supplémentaires. Il ne s'agit pas pour moi de critiquer ici leur action ou leurs attributions, mais de constater l'évolution des charges de fonctionnement de notre budget.

La politique budgétaire que le Gouvernement conduit obéit à deux règles, qui sont présentées avec emphase comme constituant le stade ultime de la sagesse financière : le déficit est limité à 3 p. 100 du P.I.B. ; la charge fiscale doit être plafonnée. Mais la juxtaposition de ces deux principes aboutit à des conséquences absurdes, comme le démontre, hélas ! la situation budgétaire des Etats-Unis.

Un simple calcul arithmétique vous montre que, dans cette hypothèse, la dette publique croît à un rythme insupportable et dévore les autres dépenses. Car, si le déficit est de 3 p. 100 de la P.I.B., comme le budget est lui-même de 20 p. 100 de la P.I.B., cela signifie que le déficit est aux alentours de 14, 15, voire 16 p. 100 du montant du budget. A ce taux, la dette devient égale à la masse du budget au bout de cinq ou six ans. Nous y sommes d'ailleurs déjà. Elle équivaldra à deux fois la masse du budget cinq ou six ans plus tard, et ainsi de suite.

Les intérêts payés servent cette progression. Ils représentent déjà une centaine de milliards, c'est-à-dire le dixième de la masse budgétaire, et ils dévoreront peu à peu toutes les autres dépenses si l'on se contente de suivre ces règles.

Un nouveau ministère dépensier est apparu dans notre vie budgétaire : le ministère de la dette. Et il est devenu, par son importance, le second ministère civil après l'éducation nationale, et, sur la courbe actuelle, il le dépassera bientôt.

L'Etat a déjà versé, depuis 1980, 450 milliards de francs pour l'intérêt de sa dette, c'est-à-dire près de la moitié du montant du budget prévu pour 1986. Imaginez un instant les

résultats qui auraient pu être obtenus si une partie de ces 450 milliards avait été affectée à un objectif précis concernant l'investissement ou l'emploi.

A ce propos, je tiens à situer les charges de l'emprunt 7 p. 100 1973, qui avaient retenu l'attention de certains d'entre vous.

**M. Paul Mercieca.** A juste titre !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Je me suis référé aux documents budgétaires. Les intérêts payés en 1985 sont de l'ordre de 4,3 milliards de francs, soit moins de 5 p. 100 des intérêts versés au titre de la dette publique intérieure, et sa valeur de remboursement représentera, en 1988, 5 p. 100 du montant de notre dette (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

**M. Christian Pierrat, rapporteur général.** 80 milliards de francs !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** La dette publique augmente actuellement en masse, chaque année, de deux ou trois fois ce que sera le remboursement de l'emprunt 7 p. 100 1973 au bout de quinze ans.

Dans ces conditions, quelles devront être les orientations de la nouvelle politique budgétaire ? Etablir l'exactitude des comptes, réduire le déficit par la diminution de la dépense, faciliter l'emploi.

La première tâche sera d'établir l'exactitude des comptes, c'est-à-dire ceux du budget de l'Etat et des budgets annexes, de la sécurité sociale et des entreprises publiques.

Nous avons en effet de solides raisons de penser qu'un certain nombre de dépenses figurant dans ce projet de budget sont sous-évaluées : rémunération de la fonction publique, certaines interventions économiques, montant des crédits pour la dette.

Rappelons que pour le dernier budget complètement exécuté sous le septennat précédent, celui de 1980, le déficit d'exécution, constaté par la loi de règlement que vous avez votée le 6 avril 1982, a été de 23,7 milliards de francs, inférieur de 8 milliards au déficit prévu, alors que pour le dernier budget complètement exécuté de cette législature, celui de 1984, le déficit d'exécution indiqué par le ministère de l'économie et des finances - je crois que le projet de loi de règlement n'est pas encore établi - s'élève à 157 milliards, en dépassement de 31 milliards sur le déficit prévu.

**M. Francis Geng.** Belle gestion !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** En termes comparables à ceux de 1980-1981, c'est-à-dire après réintroduction des dépenses débudgétisées, il faut majorer d'au moins 40 milliards le montant du déficit de 1986.

**M. Christian Pierrat, rapporteur général.** Vous n'êtes pas d'accord avec M. Barre !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Depuis le début de la législature, de nombreux transferts de dépenses hors du budget ont été effectués. En 1985, les débudgétisations ont porté sur 9,5 milliards de francs, transférés au budget des P.T.T. et, pour 1986, c'est au total 12,5 milliards de dépenses qui sont transférés hors du budget de l'Etat et qui s'ajoutent aux débudgétisations antérieures.

Monsieur le ministre, j'ai écouté avec attention, ce matin, les explications que vous avez données pour justifier certaines de ces débudgétisations. On peut en effet poser le problème de la sortie du budget de certaines dépenses, mais il n'en reste pas moins que celles-ci étaient jusqu'à présent couvertes par les recettes ordinaires de l'Etat, que vous les faites sortir du budget et que vous conservez les recettes.

Compte tenu de ces débudgétisations et de la sous-évaluation de certaines dépenses, le déficit réel de l'Etat, sur la base de la présentation de 1980, peut être évalué de la façon suivante. Déficit affiché : 145 milliards. Débudgétisations : de l'ordre de 40 milliards - nous pouvons en discuter. Insuffisance d'évaluation : de l'ordre de 20 milliards. Le déficit réel, sur la même base qu'en 1980, est donc de l'ordre de 205 milliards de francs. Et comme c'est le déficit réel qui compte, cela signifie que la part du déficit dans le P.I.B. est plus proche de 4 p. 100 que de 3 p. 100.

Avant de pouvoir agir sur le déficit, l'inventaire précis de la situation budgétaire devra être établi au printemps 1986.

La procédure existe. Elle consiste à faire appel, d'une part, aux commissions des finances des assemblées et, d'autre part, à la Cour des comptes qui, selon l'article 47 de la Constitution, « assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances. » Les résultats de cet inventaire devront être portés à la connaissance des deux chambres du Parlement.

Quel qu'en soit le résultat, nous savons déjà qu'il faudra réduire le déficit, et qu'il faudra le faire par la diminution de la dépense car, au niveau actuel, le déficit est insupportable.

Les charges croissantes de la dette, on l'a vu, interdisent en fait toute politique budgétaire, puisque le montant de leur augmentation naturelle est supérieur à ce qui est l'enjeu classique, habituel, du débat budgétaire dans notre pays.

Par ailleurs, la ponction que ce déficit effectue sur l'épargne est incompatible avec le puissant mouvement d'investissement nécessaire pour moderniser nos entreprises et créer de futurs emplois.

En effet, une question centrale pour le redressement est celle de l'insuffisance de l'épargne.

L'épargne nationale nette et j'utilise vos chiffres c'est-à-dire l'épargne disponible pour les investissements nets, a été en 1984, selon l'I.N.S.E.E., inférieure en francs courants à ce qu'elle était en 1980 : 278 milliards de francs contre 296 milliards. Et si l'on se souvient que la hausse des prix sur la période a été de l'ordre de 45 p. 100, on voit que l'épargne nationale nette a baissé de près de 50 p. 100.

Ce mouvement tient à une très faible progression de l'épargne des ménages, dont chacun comprend la raison, à une dégradation de l'épargne nette des sociétés qui, malgré une amélioration récente, demeure encore négative. L'épargne nette des sociétés ne couvre pas encore en France l'amortissement normal du capital mais surtout à une chute de l'épargne nette des administrations due à l'apparition du déficit et à une réduction de 110 milliards de francs entre 1980 et 1984.

Près de la moitié de cette épargne est consacrée aujourd'hui à couvrir le seul besoin de financement de l'Etat.

En 1980, toujours selon vos chiffres, les administrations étaient apportées nettes d'épargne à l'économie. La situation saine des finances publiques leur permettait d'alimenter l'épargne. Aujourd'hui, elles prélèvent près de la moitié de l'épargne disponible dans notre pays. On touche du doigt les méfaits d'un déficit budgétaire massif et prolongé.

On ne pourra pas avoir de reprise de l'investissement des entreprises ni de baisse profonde des taux d'intérêt tant que les administrations absorberont la moitié de l'épargne disponible.

Il faut donc réduire le déficit ; il faut le réduire non par la majoration des impôts, mais par la diminution de la dépense.

Le montant consolidé des dépenses du secteur public Etat, sécurité sociale et collectivités locales qu'on avait réussi, difficilement d'ailleurs, à maintenir à 42,7 p. 100 du P.I.B. jusqu'en 1978, malgré les charges croissantes de l'indemnisation du chômage, et qui a atteint 44 p. 100 en 1980 sous l'effet du deuxième choc pétrolier, s'est élevé à 50 p. 100 de la production intérieure brute en 1984, et il est certainement supérieur aujourd'hui.

La lampe clignotante s'allume devant moi, j'abrége.

Un premier effort d'économie à réaliser sur deux exercices devra ramener le déficit au-dessous de cent milliards de francs. Un second effort, exigeant une durée plus longue, de l'ordre d'une législature, devra ramener les finances publiques françaises à l'équilibre.

On ne doit pas hésiter à proposer à l'opinion française cet objectif ambitieux. Dans les forces et les faiblesses traditionnelles de l'économie française, les finances publiques ont souvent constitué un point fort. L'objectif final à fixer au redressement, c'est le retour à l'équilibre du budget.

J'aurais souhaité développer plus longuement un point important. L'effort d'économie devra-t-il être entièrement consacré à la réduction du déficit, ou bien une aide ne peut-elle être, parallèlement, apportée à la reprise de la croissance par l'allègement de l'impôt ? Vous avez d'ailleurs, vous-même évoqué cette possibilité, monsieur le ministre.

J'ai souligné l'importance décisive de la réduction du déficit, mais plusieurs arguments militent aussi en faveur de la deuxième forme d'action. Le taux du prélèvement fiscal est devenu par lui-même dissuasif de la croissance.

**M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** La réduction du déficit, si elle n'est pas accompagnée d'autres mesures, peut exercer dans un premier temps une influence dépressive sur l'activité et sur l'emploi.

Enfin, les contributions obligatoires qui majorent le coût du travail pour les entreprises sont plus élevées en France que dans les pays concurrents. Elles représentent chez nous à peu près 12 p. 100 du P.N.B. contre 7 p. 100 en Allemagne et 4 p. 100 aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et au Japon.

Il est évidemment trop tôt pour fixer les orientations de la nouvelle politique budgétaire ; elles ne pourront être arrêtées qu'après l'inventaire de la situation et l'examen de la conjoncture extérieure.

Avant d'en venir à ma conclusion, je ferai les propositions suivantes.

**M. le président.** Mieux vaudrait conclure tout de suite ! (Sourires).

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** J'y arrive, monsieur le président.

La France ne pourra pas échapper à un effort profond et durable d'économies budgétaires. Le montant de la dette publique devra croître moins vite que le produit intérieur brut. Les dépenses et les recettes devront croître moins vite que le produit intérieur brut. De ces trois grandeurs, ce sont les dépenses qui devront croître le moins, pour permettre la réduction du déficit et réserver un espace à l'allègement des charges.

Quant à la réduction des charges, elle devra être conduite en fonction de trois impératifs : la réduction des taux, qui sont dissuasifs pour l'effort et pour la croissance ; un transfert net de ressources en direction des entreprises pour faciliter leur modernisation ; enfin, l'allègement des charges, qui pénalisent directement l'emploi (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

J'en viens, monsieur le président, à ma conclusion :

La situation financière du secteur public, nous l'avons vu, est profondément détériorée. Sans doute le redressement financier sera-t-il facilité par le changement des esprits et par les efforts conduits, ici et là, pour revenir sur les excès des années 1981 et 1982, efforts dont certains aspects de votre budget portent la trace.

Mais qu'on ne se y trompe pas, la double démarche vers l'équilibre du budget et l'allègement des charges sera une tâche si rude qu'elle peut paraître décourageante ! Déjà, on s'efforce de la décrire comme impossible, en utilisant une nouvelle force de dissuasion. On veut dissuader le redressement par le découragement.

**M. Gérard Bapt.** Qui ça, « on » ?

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Mais écoutons les leçons de notre histoire financière.

La France a réussi à plusieurs reprises le redressement de ses finances publiques : en 1926, en 1938, en 1952, en 1958 et en 1969.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Jamais sous la gauche !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Chaque fois, la recette a été la même : l'union dans la conduite de la politique et un large soutien de l'opinion publique. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

J'ai relu le très beau débat qui a opposé dans cet hémicycle, le 21 juin 1928, le ministre des finances en exercice, Raymond Poincaré, et le porte-parole du parti socialiste, Vincent Auriol.

Poincaré a déclaré : « Je considère la concorde et le rapprochement comme une nécessité pour notre redressement. C'est du jour où cette concorde et ce rapprochement se sont effectués que les choses ont allées mieux. »

Cette citation me ramène à mon introduction. Hélas ! oui, après quatre ans de gestion socialiste, les finances de la France sont très malades. Seuls des remèdes non dogmatiques, faisant appel aux énergies du vrai libéralisme...

**M. Gérard Bapt.** De l'ultra-libéralisme !

**M. Valéry Giscard d'Estaing.**... permettront de rétablir les finances de notre pays. Mais le redressement n'a de chance de réussir que s'il peut compter à la fois sur un très large soutien de l'opinion publique et sur l'union sans faille des

forces politiques qui auront la responsabilité de le conduire (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

**M. Gérard Bapt.** Demain comme hier, c'est nous que l'opinion publique soutiendra !

**M. le président.** Monsieur Giscard d'Estaing, je n'ai pas voulu vous tracasser, en vous rappelant au respect de votre temps de parole. D'ailleurs, vous n'avez guère semblé tracassé (*Sourires*).

Si j'ai insisté, c'est afin que le traitement réservé à chacun des orateurs par les médias soit identique. Il avait, en effet, été convenu à la conférence des présidents qu'aucun des orateurs principaux ne dépasserait le temps de parole de trente minutes. C'est ainsi que doit être comprise mon insistance à vous demander de conclure.

**M. Roger Mas.** M. Giscard d'Estaing n'a pas été interrompu alors que, ce matin, M. le ministre a été interrompu quatorze fois !

**M. le président.** Monsieur Anciant, vous avez la parole.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Monsieur le président...

**M. le président.** Monsieur Gaudin, je viens de donner la parole à monsieur Anciant.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** Je ne peux vous donner la parole pour un rappel au règlement alors que je viens de la donner à un orateur.

Monsieur Anciant, acceptez-vous d'être interrompu ?

**M. Jean Anciant.** Oui, monsieur le président.

**M. le président.** La parole est à M. Gaudin, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Je vous remercie, monsieur Anciant.

Il y a une tradition que vous ne pouvez ignorer, monsieur Ducoloné, puisque vous êtes un ancien membre de l'Assemblée nationale. Lorsque jadis M. Mitterrand, leader de l'opposition, s'exprimait, il lui arrivait très souvent de dépasser, voire de doubler son temps de parole. Et je n'ai jamais vu le président de l'Assemblée nationale d'alors, qui siège actuellement dans l'hémicycle, ou l'un des vice-présidents, interrompre M. Mitterrand et ne pas le laisser aller au terme de son propos.

Je vous remercie par conséquent, monsieur le président, d'avoir eu la courtoisie de ne pas interrompre M. Giscard d'Estaing (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

**M. Raymond Douyère.** Alors, Giscard est le leader de l'opposition ?

**M. le président.** Je vous rappelle, monsieur Gaudin, qu'il est de règle que les décisions de la conférence des présidents soient appliquées par l'ensemble des groupes qui les ont acceptées.

Vous avez la parole, monsieur Anciant.

**M. Raymond Douyère.** Monsieur Anciant, puis-je à mon tour vous interrompre ?

**M. le président.** Non : seul, M. Anciant a la parole. J'aimerais que M. Noir puisse bénéficier du même traitement que les autres orateurs de la part des médias.

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. Jean Anciant.** Jeune député, en écoutant le précédent orateur parler du pouvoir d'achat des catégories les plus modestes, de la sincérité du budget et des équilibres économiques, j'ai cru rêver, et j'ai le regret de dire que j'ai compris ce qu'était le véritable discours démagogique. Quelle leçon, quel art de faire parler les statistiques et de mentir avec précision !

**M. Raymond Douyère.** Et avec aplomb !

**M. Jean Anciant.** Compte tenu de l'expérience accumulée en la matière, cette dextérité n'est pas vraiment une surprise.

Je m'exprime de cette tribune au nom du groupe socialiste pour dire que nous approuvons et que nous défendons le projet de loi de finances pour 1986. Ce projet de budget, monsieur le ministre, vous l'avez présenté devant l'Assemblée de manière très convaincante. Le rapporteur général a été lui aussi tout à fait clair et précis, comme à son habitude, et nous sommes naturellement d'accord avec son excellente démonstration.

Il me suffira donc de souligner à mon tour quelques traits essentiels du budget, et surtout de parler de la situation de la France. En effet, au moment où commence le débat sur le dernier budget de la législature, la vraie question est celle de la situation économique et sociale de notre pays et de son avenir.

Ce projet de budget pour 1986 s'inscrit dans la continuité de la politique économique et sociale menée par le Gouvernement depuis juin 1981.

Il n'est pas un budget de circonstance comme l'ont été les budgets votés en 1977 ou en 1980. Bien entendu, il faut rechercher auprès des milieux financiers étrangers la reconnaissance que ce budget ne fait de concession ni à la facilité ni à l'électoratisme.

Il comporte même des remises en ordre courageuses qui se justifient pleinement si l'on veut bien tenir un autre langage que celui de la démagogie.

Ce budget s'inscrit dans une perspective à moyen et à long terme pour la France. Si les Français choisissent la continuité, comme nous le croyons, il sera tout simplement assumé et exécuté. Prétendre, comme l'a fait M. Giscard d'Estaing aujourd'hui, qu'il ne sera pas exécuté...

**M. Francis Geng.** M. Giscard d'Estaing a raison !

**M. Jean Anciant.** ... c'est, semble-t-il, émettre un doute bien prématuré.

**M. Francis Geng.** Rendez-vous dans six mois !

**M. Raymond Douyère.** Ce qui est sûr, c'est que ce n'est pas M. Giscard d'Estaing qui l'exécutera !

**M. Jean Anciant.** Les Français trancheront (*Très bien ! sur les bancs des socialistes*).

**M. François Loncle.** Rappelez-vous 1981, monsieur Geng !

**M. Jean Anciant.** La baisse des impôts et des prélèvements obligatoires est confirmée. Inverser la tendance en matière de prélèvements obligatoires n'était pas évident et cette impérieuse obligation exprimée par le Président de la République est respectée et réalisée. La baisse des prélèvements obligatoires, c'est nous qui l'avons faite ! Ce n'est pas vous.

Enfin, reconnaissons-le, le déficit budgétaire prévu, 145 milliards de francs, est inattendu à un niveau élevé. C'est un choix que nous assumons. Mais il convient de souligner que le Gouvernement, cohérent dans ses objectifs, finance ce déficit par le recours à l'épargne et non par la création monétaire.

Faut-il rappeler à ce sujet que, par exemple, le déficit de 43 milliards en 1975 fut financé à hauteur de 30 milliards par création de monnaie et de 13 milliards seulement par l'épargne ?

En 1984, au contraire, l'essentiel du déficit a été financé par le recours à l'épargne.

**M. Raymond Douyère.** Ils sont sourds !

**M. Jean Anciant.** Prétendre aujourd'hui qu'il est possible de réaliser un équilibre budgétaire strict est démagogique.

**M. Francis Geng.** Tiens donc !

**M. Jean Anciant.** Cet équilibre strict entraînerait des sacrifices et des désordres économiques et sociaux graves et insupportables.

Mais, en même temps, ce budget est rigoureux car, en dépit des contraintes, sur tous les points qui engagent l'avenir de la société française - vous l'avez dit ce matin, monsieur le ministre -, l'effort très volontariste du Gouvernement se traduit par des dotations en forte progression, notamment en matière de formation, d'éducation, de recherche de sécurité et de protection sociale.

A nos yeux, ce budget, après quatre ans, traduit un message essentiel : par rapport à 1980, la France est en meilleure santé économique et sociale, quoi qu'en dise M. Giscard d'Estaing.

Vous avez eu raison, monsieur le ministre, d'insister sur la réussite de la gauche dans la lutte contre l'inflation et le précédent orateur a été, sur ce sujet, étonnamment discret.

Je ne crois pas inutile de rappeler que ceux qui, à la fin de 1980, gouvernaient la France, disaient, à l'approche d'une autre élection, que si, par malheur, la gauche et les socialistes arrivaient au pouvoir, il y aurait au moins 20 p. 100 d'inflation par an.

**M. Francis Geng.** Et les deux millions de chômeurs de M. Mitterrand !

**M. Jean Anciant.** J'y viendrai !

**M. Raymond Douyère.** Ne changez pas de sujet, monsieur Geng !

**M. Francis Geng.** Rappelez-vous !

**M. Gérard Bapt.** Pas de diversion, monsieur Geng !

**M. Jean Anciant.** Le 17 mars 1981, M. Raymond Barre dissertait à T.F.I. sur les causes de l'inflation. Il en dénombrait trois : le prix du pétrole, le désordre monétaire international et les taux d'intérêt élevés aux Etats-Unis. Comment explique-t-il, alors que ces facteurs n'ont pas changé, voire se sont accentués avec la hausse du dollar, que nous fassions 5 p. 100 d'inflation en 1985 ?

En octobre 1981, M. Raymond Barre, toujours peu enclin à la modestie il est vrai, affirmait péremptoirement : « Les prix, avec les socialistes, devraient enregistrer en 1982, 15 à 17 p. 100 d'augmentation et la balance commerciale un déficit de 75 milliards. » Et d'ajouter que, les quatre années suivantes, les véritables difficultés devaient apparaître.

Quatre années ont passé. Les Français ne savaient pas ce que la gauche ferait en matière de prix. Maintenant, ils le savent et ils savent aussi que, si M. Barre revient au pouvoir, il aura été, lui, « M. 14. p. 100 » !

**Plusieurs députés socialistes.** C'est vrai !

**M. Jean Anciant.** Mes chers collègues, il faut insister sur la portée sociale de la désinflation car, pour amputer les revenus des catégories les plus modestes, il n'y a pas de plus sûr moyen que l'inflation. Dans l'histoire de la France, ce sont les plus pauvres qui se sont toujours révoltés contre la hausse du prix du blé, jamais les bourgeois.

Mais la lutte contre l'inflation suppose une grande discipline et beaucoup d'efforts. Etait-il possible de demander à l'ensemble des Français l'effort indispensable sans avoir, auparavant, apporté la preuve que l'on était allé aussi loin que possible en matière d'avancées sociales ? Cela fut fait notamment en 1981 et en 1982 et, reconnaissons-le, ce fut coûteux pour le budget de l'Etat, mais ce fut nécessaire et, s'il fallait le refaire, nous le ferions !

Dans le contexte international que nous connaissons, briser le cycle inflationniste reste pour la société française une priorité, et cela pour trois motifs essentiels :

En premier lieu, il faut, je le répète, défendre le pouvoir d'achat des titulaires de revenus fixes, notamment celui de la grande masse des salariés. Or la meilleure défense du pouvoir d'achat, monsieur Hermier, c'est d'abord la stabilité des prix. Que valent d'ailleurs les indicateurs d'évolution des revenus et les accords entre partenaires sociaux si les taux d'inflation oscillent entre 10 et 15 p. 100 ?

En deuxième lieu, il convient d'assurer la compétitivité de nos exportations, sans laquelle on ne peut prétendre lutter contre le chômage.

En troisième lieu, il faut faire baisser les taux d'intérêt, ce à quoi s'est employé le Gouvernement avec efficacité, et donc accroître le volume de l'investissement industriel, et donc préparer l'emploi de demain.

Il y a quelques instants, on a beaucoup disserté sur le différentiel d'inflation entre la France et la République fédérale d'Allemagne. Malheureusement pour nos adversaires de droite, je suis obligé de rappeler après vous, monsieur le ministre, que ce différentiel est bien meilleur depuis 1981. En effet, il était, en 1974, de 9,3 points, en 1980 de 8,3 points, en 1985 il n'est plus que de 3,5 points et, en septembre, le différend comparaisait à été à notre avantage pour la première fois depuis bien longtemps.

Cela n'empêche pas le R.P.R. d'écrire à la page 15 du *Pacte pour la France* : « Notre différence d'inflation avec la République fédérale d'Allemagne traduit notre mauvaise santé économique ». J'ai parlé de la droite « catastrophiste ». Mais là, c'est la droite démagogue, car, avant 1981, la France était vraiment mal en point ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*)

La santé économique de la France est meilleure et la bonne tenue du franc en est une autre preuve.

Il faut rappeler encore ce que disaient les hommes au pouvoir à la fin de l'année 1980 : le franc ne tiendrait pas ! L'un des proches de M. Giscard d'Estaing n'affirmait-il pas en 1983 qu'il y aurait trois dévaluations dans l'année ?

Il y a quelques mois, de petites phrases assassines étaient même prononcées çà et là sur le thème suivant : si le dollar baisse, le franc ne résistera pas ! Toujours le même catastrophisme qui tient lieu d'argumentation politique sérieuse !

Le Président de la République et le Gouvernement français ont dénoncé cette spéculation sur le dollar et réclament avec insistance l'instauration d'une coopération monétaire internationale. Car la gauche a eu aussi à faire face à un dollar qui est passé de cinq à dix francs et un dollar spéculatif conduit à une situation mondiale explosive. L'endettement des pays en voie de développement atteint un seuil dramatique. Les fluctuations du dollar désorganisent les échanges internationaux. Il a fallu attendre que le jeu de la loi du marché se retourne contre les Etats-Unis eux-mêmes pour que soit pris en compte le principe d'une solidarité élargie à l'échelle de la planète. En effet, la réunion des 21 et 22 septembre derniers, à Washington, des cinq plus grands argentiers du monde, qu'est-elle d'autre, sinon la reconnaissance implicite des thèses que le gouvernement français a toujours défendues ?

Je suis heureux de constater aujourd'hui que le gouvernement de M. Reagan se rallie à la solution qui tend à plus de concertation et d'intervention des banques centrales, c'est-à-dire à moins de laisser-faire et à moins de libéralisme. Nos libéraux français seraient-ils en retard d'une guerre ?

**M. Jacques Bacq.** Plutôt de deux !

**M. Jean Anciant.** La santé de la France est également meilleure sur le plan social, pour plusieurs raisons, d'abord à cause des avancées sociales mises en œuvre, qui sont l'expression concrète de la solidarité nationale.

M. Giscard d'Estaing a parlé du pouvoir d'achat. Le pouvoir d'achat du S.M.I.C. a augmenté de 15 p. 100 en quatre ans alors qu'entre mai 1977 et mai 1981, il n'avait augmenté que de 8,2 p. 100. De 1981 à 1984, le pouvoir d'achat du minimum vieillesse, en termes réels, et celui des allocations familiales ont également augmenté.

La santé économique et sociale de la France est meilleure aujourd'hui malgré le déficit budgétaire et l'endettement.

Le projet de loi de finances pour 1986 prévoit un déficit de 145 milliards, soit 3 p. 100 du P.I.B. En proportion, et cela a déjà été ; ce déficit est inférieur à ceux que connaissent nos principaux partenaires.

Selon l'O.C.D.E., les Etats-Unis en seront en 1985 à 5,5 p. 100, du pourcentage du P.I.B., le Japon à 4,7 p. 100, le Royaume-Uni à 4,30 p. 100, sans parler de l'Italie et du Canada. Seule la République fédérale d'Allemagne fera mieux que nous, d'abord parce que, bien avant nous, dès 1976-1977, elle a modernisé son appareil de production et que les Allemands ont dû accepter pour la période 1981 à 1984 une amputation de leur pouvoir d'achat de 1,8 p. 100, alors que, pendant la même période, le pouvoir d'achat s'accroissait de plus de 4 p. 100 dans notre pays.

Le déficit budgétaire est important, personne ne le nie. Il ne peut être permanent, personne ne dit le contraire. Mais si, dans quelques mois, M. Chirac ou M. Barre prétendent rétablir brutalement l'équilibre strict du budget, alors il faut qu'ils disent comment !

Le R.P.R. écrit, dans son *Pacte pour la France*, page 27, qu'une politique rigoureuse, grâce à une compression des dépenses, doit être menée. Nous attendons toujours vos prévisions, messieurs sur les postes des fonctionnaires qui seront supprimés. Et pour réaliser 40 milliards d'économie, il faut en supprimer beaucoup !

Oui ou non, et il serait intéressant de savoir ce qu'en pense M. Giscard d'Estaing.

**M. Pierre Jagoret.** Il est parti !

**M. Jean Anciant.** M. Chirac propose-t-il de supprimer le ministère du logement et l'ensemble du financement du logement social avec les conséquences évidentes qu'aurait une telle suppression, comme les ghettos urbains et les explosions sociales en Angleterre ?

Si vous proposez de financer le déficit budgétaire par la « revente » des grandes entreprises nationales, osez-vous avouer que vous pourrez faire autrement que de vendre une partie de l'industrie française à des investisseurs étrangers ?

**M. Pierre Jagorat.** Bonne question !

**M. Jean Anciant.** Si vous prétendez, messieurs, pour dénationaliser, ponctionner 145 milliards sur l'épargne française, je dis que nous mentez aux Français. Ou bien - mais alors dites-le clairement - proposez d'amputer de 145 milliards de francs les dépenses sociales !

La résorption du déficit budgétaire et de l'endettement ne peut être que progressive.

L'enjeu est bien la croissance, mais c'est le Gouvernement qui prépare cette croissance, par la modernisation. Il y a un endettement que nous assumons, nous, les socialistes, mais nous l'assumons pour que la France reste dans le peloton de tête.

Si, demain, M. Chirac ou M. Barre prétendent réaliser brutalement l'équilibre budgétaire, ils conduiront la France au déclin et aux conflits sociaux.

**M. Michel Noir.** C'est pour cela que nous ne le prétendons pas.

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Un peu de modestie, monsieur Noir !

**M. Jean Anciant.** Au contraire, si l'équilibre budgétaire peut être rétabli progressivement, c'est parce que nous, socialistes, nous aurons fait subir à notre pays une petite révolution silencieuse : la modernisation économique et sociale.

Le pari de la modernisation est celui de la compétitivité de notre industrie et de notre économie, et nous sommes en train de le gagner. Je dénonce de cette tribune la démagogie et les contre-vérités de ceux de l'opposition qui ne cessent de répéter, à l'unisson avec le C.N.P.F., que les charges qui pèsent sur les entreprises françaises depuis 1981 sont trop lourdes et qu'elles seraient la cause du déclin.

Quelle était la situation en 1981 ? L'investissement industriel reculait. Dans les secteurs des biens de consommation et des biens intermédiaires, l'âge moyen des machines était supérieur à celui de 1963. Entre 1974 et 1981, la part des productions étrangères sur le marché intérieur avait augmenté de 25 à 37 p. 100. Tout cela n'empêchait pas le Premier ministre de l'époque, à la fin de 1979, de déclarer : « La vraie méthode pour créer des emplois consiste à encourager la capacité des entreprises à vendre et à investir. » Oui, il fallait le dire, mais il fallait aussi le faire !

Aujourd'hui, l'investissement progresse. Comme l'a montré le rapporteur général ce matin, le taux de marge des sociétés atteindra son meilleur niveau des dix dernières années.

Toutes les études comparatives - je regrette que M. Giscard d'Estaing ne soit pas là pour m'écouter et j'espère que M. Stoleru n'osera pas affirmer que les statistiques dont je vais faire état sont fausses - montrent que les coûts salariaux, charges sociales comprises, sont inférieurs en France à ceux de la plupart de nos principaux partenaires, notamment à ceux de la R.F.A.

Je me réfère à des statistiques allemandes, celles de la Dresdner Bank, régulièrement publiées. Selon ces statistiques, en deutsche mark, les charges salariales moyennes en 1985 dans l'industrie de transformation, par heure de travail, sont les suivantes : Etats-Unis : 33,70 ; R.F.A. : 29,30 ; Suède : 28,20 ; Pays-Bas : 27,20 ; France : 23 ; Japon : 22,80 ; Italie : 22,50 ; Grande-Bretagne : 20.

Ces chiffres sont éloquents.

Plus significatif encore est l'indice des frais salariaux par unité de production, c'est-à-dire le rapport du coût salarial et de la valeur ajoutée. Compte tenu d'une base 100 pour la R.F.A., il s'établit aux niveaux suivants : France : 83 ; Japon : 88 ; Etats-Unis : 96 ; Pays-Bas : 101 ; Grande-Bretagne : 106 ; Italie : 107.

Ces chiffres sont encore plus étonnants : la France est en tête ! Ce bon résultat est dû, d'une part, à des charges salariales relativement peu élevées, bien moins élevées qu'aux

Etats-Unis et qu'en R.F.A., par exemple, et d'autre part, à une productivité meilleure, en moyenne, contrairement aux apparences, que celle du Japon ou de la Grande-Bretagne.

Tous ces chiffres prouvent que la modernisation de l'économie française est une réalité.

En un mot, la gauche au pouvoir dans ce pays aura fait à l'égard du secteur privé ce que la droite aurait dû faire. Et nous l'avons fait parce que l'enjeu est l'emploi. Quand l'U.D.F. - notamment M. Valéry Giscard d'Estaing - prétend aujourd'hui définir les conditions du redressement économique de l'après-mars 1986, il y a abus de langage et tricherie : le redressement économique de la France, c'est aujourd'hui qu'il se réalise !

Je voudrais dire quelques mots du chômage, autre domaine où les critiques de la droite sont à la fois vives et, dans une certaine mesure, indécentes. Chargées des intérêts de la France, la droite l'avait conduite en 1980 à un taux de chômage supérieur au taux moyen de la Communauté économique européenne. Dès 1982, ce taux descendait en dessous de la moyenne et il était, en juillet 1985, inférieur d'un point à la moyenne européenne. C'est en France que l'aggravation du chômage cumulée sur cinq ans est la plus faible en Europe et je crois qu'il fallait le souligner car on ne répètera jamais assez que le chômage d'aujourd'hui est l'absence de modernisation d'hier. A ce propos, j'ai écouté M. Hermier. Je le dis avec une certaine gravité : quel langage excessif, peu crédible et, je n'ai pas crainte de l'affirmer, aux frontières de la démagogie.

**M. Parfait Jana.** Ah, ah !

**M. Jean Anciant.** Son intervention appellerait de nombreuses rectifications, mais je crois inutile de polémiquer.

M. Hermier a beaucoup parlé de budget de droite, de budget de chômage et de casse industrielle.

**M. Parfait Jana.** Demandez donc aux députés socialistes du Nord ce qu'ils en pensent !

**M. Jean Anciant.** J'observe que la droite approuve les critiques formulées par le groupe communiste, et cela pose tout de même problème.

**Un député socialiste.** Même combat !

**M. Jean Anciant.** Ce que serait le budget de la droite, vous le savez comme nous, et vous feignez de l'ignorer.

La casse industrielle, cela veut dire quoi, exactement ? Que lorsqu'une entreprise est en difficulté on ne doit jamais accepter des suppressions d'emplois ? Mais alors il faut aller plus loin dans le raisonnement et dire que tous les déficits cumulés seront payés par l'impôt !

Avec une telle politique, nos ressources disponibles se perdraient dans de multiples combats d'arrière-garde, la France perdrait le pari de l'avenir et, finalement, serait obligée de fermer ses frontières et de décrocher de l'Europe. Est-ce vraiment l'intérêt des travailleurs français ? Je ne le crois pas et ils seront juges.

J'ajoute que, depuis juillet 1984, vous n'avez pas voulu participer au gouvernement. C'est votre droit, mais je ne peux que le déplorer.

Pourtant, ne soyez pas amnésiques. Quand vous étiez au gouvernement, vous avez soutenu la politique menée par Pierre Mauroy. Or, depuis juillet 1984, celle qui est suivie est en parfaite continuité avec celle qui a été conduite auparavant.

Je crois, et je comprends que cela ne vous fasse pas plaisir, que votre discours n'est pas crédible. Malheureusement, les travailleurs que vous prétendez défendre vous le diront bientôt. Le monde du travail a besoin d'un syndicalisme fort et ce n'est pas non plus, malheureusement, là encore, la voie que vous avez choisie.

**M. Parfait Jana.** C'est pour cela que vous démolissez les syndicats à longueur de journée !

**M. Jean Anciant.** Sur l'emploi, le programme de l'U.D.F. et du R.P.R. est clair et leur union est, semble-t-il, réalisée sur cette question.

Vous dites : « Rendrez confiance à l'entreprise, par la liberté des prix, la liberté d'embauche et de licenciement, par l'adaptation de la représentation syndicale... »

Croyez-vous sincèrement qu'il soit possible de bâtir la prospérité de la France sur la revanche sociale et sur les décombres du code du travail ?

Comment pouvez-vous dire qu'en laissant les patrons licencier sans aucun contrôle cela améliorera l'emploi car ils hésiteront moins à embaucher, alors que tous les observateurs savent que cette liberté-là entraînerait probablement et immédiatement 200 000 nouveaux chômeurs.

Oui ou non, et qu'il soit répondu à cette question avec précision, M. Chirac et M. Barre sont-ils d'accord pour supprimer le S.M.I.C. ? Celui-ci serait-il la cause du chômage ?

En vérité, nous sommes un siècle en arrière ! A l'ère de l'informatique, il n'est pas acceptable de proposer comme solution au chômage l'exploitation des travailleurs les moins qualifiés.

Finalement, les critiques que l'opposition développe à l'égard du budget se résument en quelques affirmations banales et qui ne sont pas démontrées.

Je crois que les Français, malgré les prodiges des professeurs du libéralisme commencent à comprendre et à juger.

**M. Marc Lauriol.** Et les Français jugeront !

**M. Jean Anciant.** La vérité est que les socialistes vous gênent, messieurs de l'opposition...

**M. Robert-André Vivien.** Ce sont les Français qu'ils gênent !

**M. Jean Anciant.** ... parce qu'ils ont mieux réussi que vous dans leur politique économique (*Tires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Applaudissements sur les bancs des socialistes*) même la Bourse le dit !

**M. Raoul Bayou.** C'est évident !

**M. Jean Anciant.** Et en plus, les socialistes ont ajouté des réformes fondamentales de structure et l'exigence permanente de la solidarité nationale. La droite n'a jamais accepté de devoir céder sa place. Cette volonté l'a poussée à l'outrance et lui a fait dire n'importe quoi. C'était et c'est la droite libérale et catastrophiste.

**M. Robert-André Vivien.** Je vous répondrai ce soir !

**M. Jean Anciant.** J'aime à citer M. Raymond Barre. C'est instructif. En janvier 1981, il déclarait : « Un changement politique aboutirait pour la France à un effondrement ou à un nouveau mai 68... »

**M. Marc Lauriol.** C'est sera un mars 86 !

**M. Jean Anciant.** Ma conclusion est simple : et si demain, les pires difficultés pour la France, c'était précisément M. Raymond Barre au pouvoir ?

Pour notre part, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, nous voterons le projet de loi de finances pour 1986, qui marque une nouvelle étape dans la voie du redressement économique de notre pays.

Je termine en annonçant très tranquillement à cette tribune que nous sommes fiers, nous, socialistes, de ce que nous avons fait depuis 1981...

**M. Robert-André Vivien.** Il n'y a pas de quoi !

**M. Jean Anciant.** ... ensemble, le Gouvernement, la majorité parlementaire et tous ceux qui nous ont aidés dans cette tâche difficile, mais exaltante, au service de la France et du progrès social (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

**M. le président.** La parole est à M. Noir.

**M. Michel Noir.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, curieuse situation et curieux débat, puisque le Gouvernement nous soumet un budget, que, selon toute vraisemblance, il n'aura pas à appliquer.

Voilà qui explique sans doute que vous ayez eu le souci de le présenter sous de bonnes apparences afin de tenter d'accréditer la thèse selon laquelle vous auriez changé. Car vous êtes entrés dans de vastes manœuvres, et l'essentiel de vos efforts, à Toulouse...

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Quelle belle ville !

**M. Michel Noir.** ... ou ailleurs, est bien consacré à donner cette impression de changement.

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** On a réussi.

**M. Michel Noir.** Nous sommes, c'est vrai, un certain nombre à avoir observé avec intérêt ce qu'a été votre découverte des réalités d'un monde de concurrence dans lequel vit notre économie.

Il vous aura fallu trois ans, mais à quel prix ? pour commencer à découvrir le triple postulat de toute économie compétitive : pour produire des richesses et des emplois, il faut des entreprises qui dégagent des marges et qui disposent d'une grande souplesse pour s'adapter sans cesse ; pour soutenir le choc d'une concurrence de plus en plus rude, les coûts de production par unité produite, et notamment les coûts salariaux doivent diminuer plutôt qu'augmenter ;...

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Très bien !

**M. Michel Noir.** ... pour réussir dans un monde en pleine mutation technologique, il vaut mieux miser sur l'initiative individuelle, plutôt que sur l'Etat.

**M. Christian Pierret, rapporteur général, et M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. Michel Noir.** Déjà, vous avez pris dans ce sens certaines mesures et vous vous en souvenez, monsieur le ministre, nous en avons voté certaines. Mais c'était des mesures trop partielles et trop isolées pour qu'on puisse parler de véritable changement de politique. Car tel est bien votre drame.

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Michel Noir.** Je vous en prie, monsieur le ministre.

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Oh ! un vrai débat !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** J'apprécie vos propos, monsieur Noir.

**M. Guy Hermier.** Ah !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Vous pensez, sans doute, aux mesures que nous avons prises pour déréglementer les marchés financiers, encourager le capital-risque, assurer la baisse des taux d'intérêt. Vous considérez qu'il s'agit d'un pas dans le bon sens, monsieur Noir, si j'ai bien compris ce que vous avez dit ?

**M. Michel Noir.** Tout à fait !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Votre approbation me suffit. Alors ces mesures, monsieur Noir, pourquoi ne les avez-vous pas prises avant ?

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Parce qu'il n'était pas au Gouvernement !

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Mais il espérait y être !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Noir.

**M. Michel Noir.** Monsieur le ministre, je suis monté à cette tribune pour dire, entre autres choses, pourquoi le R.P.R. a voté, par exemple, la loi Delors sur l'initiative économique ou approuvé telle disposition sur le crédit d'impôt recherche. Je crois que l'honnêteté intellectuelle consiste précisément à être capable de dépasser la polémique quand on est habité par une passion : l'intérêt de son pays. Lorsque certaines mesures prises sont bonnes, cette honnêteté consiste effectivement à avoir le courage, même lorsqu'on est dans l'opposition, de les voter.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. Michel Noir.** Il n'en est pas moins vrai que les mesures partielles ou ponctuelles ne sauraient tenir lieu d'une véritable stratégie de développement économique...

**M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. Michel Noir.** ... et c'est bien là qu'est le fond de notre débat...

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. Michel Noir.** ... car tel est bien votre drame et permettez-moi, monsieur le ministre, de dire : votre perte.

Si le besoin de survie politique vous conduit aujourd'hui à renier vos fortes convictions de 1981, les salariés autant que les entrepreneurs n'ont plus confiance, malheureusement pour vous, et savent bien qu'un redressement économique sera mieux assuré par d'autres. Mais vraiment, mes chers collègues, ce budget ne préfigure pas ce que d'aucuns, allant vite en besogne, ont déjà appelé un budget de cohabitation car il est la traduction d'une politique économique qui reste plus que sensiblement différente des grandes orientations que nous proposons en ce qui concerne la maîtrise des finances publiques, la répartition des rôles respectifs de l'initiative privée et de l'Etat, enfin, les allègements des charges pesant sur la production et l'aménagement de la fiscalité.

**M. Christian Pierret, rapporteur.** Absolument ! C'est très différent.

**M. Michel Noir.** Autant de raisons qui font que le R.P.R., au nom duquel je m'exprime, rejettera ce projet de budget.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** C'est dommage !

**M. Michel Noir.** Je dégagerai trois traits majeurs qui justifient notre critique.

Ce budget n'est que l'apparence de la rigueur.

Ce budget présente un défaut.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Un seul ?

**M. Michel Noir.** évident de sincérité.

Ce budget, enfin, ne prépare pas l'avenir.

D'abord, l'apparence de la rigueur. Votre projet de 1986 va, apparemment, dans le bon sens puisqu'il obéit à des principes de gestion aux antipodes de ceux qui avaient inspiré la préparation de vos budgets de 1982 et de 1983. A lire le rapport économique et financier, les maîtres mots de la politique seraient désormais désinflation, maîtrise des finances publiques, modernisation de l'économie et encouragement de l'initiative. On est *a priori* loin du temps où la relance de la consommation était supposée devoir restaurer le plein emploi et où l'entreprise publique était érigée en socle du changement. Ce retournement complet du discours serait le bienvenu si les réalités correspondaient aux mots employés et si une bonne partie de ce que fait le Gouvernement ne démentait pas aussitôt le discours tenu. Or, cet écart entre l'intention affichée et la réalité est manifeste sur trois plans essentiels : celui de la baisse des prélèvements obligatoires, celui du déficit public, celui du freinage des dépenses publiques.

Vous annoncez d'abord une volonté de poursuivre l'ajustement des finances publiques en consolidant la baisse des prélèvements obligatoires. Il s'agit, dites-vous, non seulement d'enrayer, mais d'inverser la tendance à l'alourdissement de la part des impôts et des cotisations sociales dans la richesse nationale. Nous ne pouvons, bien sûr, qu'approuver, à condition de parler de réalités et non pas d'apparences et de ne pas tricher sur les indicateurs. Or, que constatons-nous ? Selon vos estimations, le taux des prélèvements obligatoires serait, en 1985, de 44,6 et tomberait à 44,4 p. 100 en 1986, c'est-à-dire, vous le reconnaissez d'ailleurs vous-même, à un niveau nettement supérieur à celui auquel il était en 1980. Mais, pour 1985, vous aviez proclamé haut et fort une baisse de 1 p. 100. D'après vos prévisions, vous n'obtiendrez qu'à peine 0,2 p. 100.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Mais non, mais non ! C'est 0,8 p. 100.

**M. Michel Noir.** Pour 1986, puisque votre budget transfère à la sécurité sociale près de 11 milliards de francs et qu'il va chercher l'équivalent d'à peu près 19 milliards de recettes dans le budget annexe des P.F.T., ce sont près de 30 milliards de francs qui sont soustraits. Comment, dans ces conditions, pourrions-nous avoir confiance dans les pourcentages que vous citez en ce qui concerne les prélèvements obligatoires ? Pour les Français, c'est clair : le « moins d'impôt » est devenu « plus de taxes ». Peut-on dire, dans ces conditions, que les prélèvements obligatoires diminuent ?

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** C'est l'I.N.S.E.F. qui le dit, ce n'est pas nous, monsieur Noir.

**M. Michel Noir.** Vous dites ensuite que ce projet de loi de finances pour 1986 s'inscrit dans le cadre d'une politique visant à assurer la maîtrise des finances publiques et qu'à ce

titre il prévoit un déficit limité à 3 p. 100 du P.I.B. Là encore, nous ne pourrions qu'approuver cet objectif, car la désinflation, la baisse des taux d'intérêt réel à long terme, le désendettement vis-à-vis de l'extérieur, la réduction du déséquilibre des finances publiques, la diminution des ponctions sur le marché financier, la stricte limitation de la création monétaire ayant pour contrepartie des créances sur le Trésor sont des postulats que, dans l'opposition, nous sommes unanimes à reconnaître.

Mais comment ne pas être sceptiques sur votre capacité à atteindre cet objectif ? Quelle est la valeur de ce plafond que vous fixez à 145 milliards pour le déficit ? Pardonnez-nous, monsieur le ministre, d'avoir de la mémoire. Nous avons vu, lors du débat sur le projet de loi de règlement du budget de 1983, que le déficit d'exécution des lois de finances pour 1983, dont le montant devait atteindre 117,7 milliards, avait été, en définitive, d'après les chiffres de la Cour des comptes, de l'ordre de 153,8 milliards, soit près de 40 milliards de plus. Si bien que le rapport du déficit au produit intérieur brut, loin de rester limité à 3 p. 100, avait avoisiné les 4 p. 100. Et, vu l'écart annoncé entre le déficit annoncé et le déficit réel chaque année depuis 1982, nous pouvons affirmer, et nos calculs rejoignent presque ceux présentés à l'instant par M. Giscard d'Estaing, que les prétendus 145 milliards de francs de 1986 deviendront certainement 180 à 190 milliards de francs.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Allez, faites-vous plaisir ! Allez jusqu'à 200 milliards ! Jusqu'à 250 milliards !...

**M. Michel Noir.** Vous affichez 3 p. 100. Nous savons que ce sera un taux proche de 4 p. 100. Alors, si l'on veut avoir un débat sérieux, monsieur le ministre, il faut se poser la question du financement de ce déficit, de ses modalités et des effets de celles-ci sur notre économie.

Vous nous rappelez vous-même que le fait de fixer le taux du déficit à 3 p. 100 du produit intérieur brut avait été jugé nécessaire, en 1982, pour stimuler l'activité économique. Vous nous dites que ce taux de 3 p. 100 sera « conservé en 1986 et qu'il est compatible avec la politique de désinflation ». Comment pouvez-vous nous expliquer qu'un taux de 3 p. 100, autrefois nécessaire pour relancer l'économie, est désormais devenu l'instrument de la désinflation ? Pensez-vous que nous ignorons à ce point les mécanismes économiques élémentaires et le sens des mots ?

Votre explication serait cohérente dans deux hypothèses : si nous devions assister à une très forte augmentation de l'épargne intérieure ou si nous pouvions escompter un fort afflux de capitaux étrangers. Or, chacun le sait, l'épargne des ménages n'a jamais été aussi faible. Vous-même, vous prévoyez une baisse du taux de l'épargne globale des ménages de 13,7 p. 100 en 1984 à 13,1 p. 100 en 1986. De même, un meilleur équilibre de la balance des paiements courants est prévu, lequel entraînera automatiquement une réduction, d'ailleurs souhaitable, du financement net attendu de l'extérieur. Or vous prévoyez dans vos chiffres que cet apport de l'extérieur passera de 0,7 p. 100 du produit intérieur brut à 0,1 p. 100 en 1986. Il n'est donc pas possible d'affirmer, monsieur le ministre, que le déficit des finances publiques « pourra être financé de façon équilibrée, à la fois par un recours à l'emprunt, sans exercer d'effet d'éviction sur les besoins des autres emprunteurs, et par un recours modéré à la création monétaire ».

Inévitablement, du fait de la baisse de l'épargne des ménages, les besoins de l'Etat et des collectivités publiques vont entrer en compétition avec ceux des entreprises sur les marchés financiers, ce qui ne manquera pas de créer de sérieux risques inflationnistes.

Vous proclamez enfin un désir - que l'on peut louer - de contenir la progression des dépenses publiques. L'année prochaine les dépenses de l'Etat devraient augmenter moins vite que le produit national.

Ce freinage des dépenses publiques serait excellent et ne pourrait que rencontrer notre accord s'il correspondait vraiment à une remise en cause sincère des missions de l'Etat. Or nous devons constater que ce n'est pratiquement pas le cas, même si nous pouvons vous suivre dans l'effort de maîtrise des effectifs employés dans la fonction publique.

Vous réduisez à la portion congrue certains services traditionnels de l'Etat, amenant souvent le fonctionnement de ceux-ci à la limite de la rupture ; nous aurons l'occasion d'en parler au cours de l'examen de la deuxième partie. Mais, à

l'inverse, vous continuez à mener, semble-t-il, contre vents et marées, des actions particulièrement coûteuses de prestige. C'est ainsi que 3,5 milliards de francs seront consacrés aux grands projets du Président. A qui ferez-vous croire que le transfert du ministère des finances à Bercy, le carrefour international de la communication ou l'opéra de la Bastille correspondent vraiment, par les temps qui courent, à des priorités absolues ?

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Regardez du côté de la mairie de Paris, vous trouverez mieux !

**M. Michel Noir.** Dans ce domaine, nous aimerions pouvoir vous féliciter de votre conversion à une saine conception de la dépense publique, mais - car il y a un mais ! - la débudgétisation a pris depuis 1981 une ampleur sans précédent.

Les dépenses constatées au compte spécial des prêts du F.D.E.S. ont chuté de 12,5 milliards à moins d'un milliard. Les fonds de grands travaux a déjà collecté - et donc débudgétisé - plus de 18 milliards et nous attendons une nouvelle tranche. Quant au budget des P.T.T., dont on a tellement parlé, il est devenu pratiquement une cassette annuelle de 18 à 20 milliards de francs.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Ce n'est pas une débudgétisation !

**M. Michel Noir.** Encore faudrait-il que ces débudgétisations aient des contreparties. Et tel n'est pas du tout le cas pour l'opération la plus importante prévue pour 1986, celle qui consiste à transférer près de 11 milliards de francs de charges du budget de l'Etat sur la sécurité sociale et à confisquer près de 4 milliards de francs de réserves de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. Au total, nous voyons bien que la rigueur est moins présente dans votre budget que vous ne le dites ou que ne le craignent certains de vos amis.

Le deuxième trait majeur de ce budget est le défaut évident de sincérité.

A ce propos, il faut parler en premier lieu de la sous-évaluation des dépenses, dont je ne donnerai que quelques exemples.

Il y a d'abord la réduction de 3 milliards de francs de dotations aux entreprises publiques, seules Renault et la sidérurgie devant en bénéficier, alors même, vous le savez très bien puisque vous les avez déjà comptabilisées, que les pertes cumulées de Renault, de la sidérurgie, de C.D.F.-chimie et d'autres encore ne seront pas couvertes.

On trouve ensuite la sous-évaluation de l'aide nécessaire à la construction navale pour respecter les engagements pris par certains chantiers, sur vos instructions, à l'égard des clients.

Pour l'ensemble du secteur public, les pertes cumulées depuis 1982 s'élèvent à 75 milliards - belle performance du secteur public ! - dont seulement 35 milliards ont été couverts par des dotations d'Etat. C'est donc une véritable bombe à retardement que vous nous livrez car nous devons, d'une manière ou d'une autre, financer 40 milliards.

Enfin, la dernière sous-évaluation que je vais citer est celle des charges de la dette publique, car vous retenez, pour les calculs, des taux d'intérêt relativement irréalistes, ce qui réduit les dépenses d'environ 5 milliards.

Du côté des recettes, en deuxième lieu, la course aux expédients s'accélère.

Parce que l'économie, relativement affaiblie, ne parvient plus, par la fiscalité courante, à couvrir la dépense et puisque, de plus, il faut bien prévoir quelques cadeaux électoraux, vous êtes conduit à puiser dans une série de caisses, comme s'il existait une unité de caisse entre les organismes publics ou parapublics.

Vous avez déjà épuisé la dotation de réserve de la Cacom, 7,6 milliards ; vous avez déjà institutionnalisé le prélèvement exceptionnel sur la D.G.T. et cette année, il faut vous rendre hommage, vous repoussez encore plus loin les frontières de ce ratissement budgétaire avec les prélèvements sur le G.I.R.M. et sur l'établissement public de la Défense, avec la vente d'une partie du stock des matières premières stratégiques, avec les prélèvements exorbitants sur les compagnies d'assurance, avec les remboursements accélérés des prêts du F.D.E.S., avec le relèvement à 8 p. 100 du taux d'intérêt des dotations en capital à E.D.F.-G.D.F. Au total, vous parvenez à grappiller encore quelque 5 milliards.

Bien évidemment, en troisième lieu, une sérieuse remise en ordre des finances publiques s'imposera. Ce sera notre responsabilité à partir du mois de mars prochain, selon toute vraisemblance.

Il faudra d'abord et en priorité revenir à des méthodes rigoureuses d'évaluation et de comptabilisation des charges et des recettes. Aucun débat n'est possible, monsieur le ministre, aucune analyse n'a de sens si le budget devient un véritable jeu de mistigri où se perdent même les meilleurs techniciens, y compris les vôtres.

**M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat.** Ils vous l'on dit ?

**M. Michel Noir.** Nous devons demander, et nous rejoignons la proposition que vient de formuler le président Giscard d'Estaing, à une institution indépendante, indiscutable de dresser d'urgence un état de tous les engagements pris par l'Etat.

Il conviendra aussi d'instituer une procédure permettant de débattre du budget social de la nation au même titre que du budget général de l'Etat, car la discussion sur les prélèvements obligatoires n'a pas de sens si l'on peut, comme vous le faites pour l'année prochaine, prévoir une réduction de l'apport des cotisations sociales au produit intérieur brut dans le même temps où sont transférés du budget général au régime général de la sécurité sociale un certain nombre de déficits ou de charges sociales, sans parler de la manière dont ils seront financés.

Ce budget n'a donc que l'apparence de la rigueur ; il présente le défaut de n'être pas sincère, mais, surtout, il ne prépare pas l'avenir.

Ce budget, monsieur le ministre - et c'est probablement la raison pour laquelle nous ne sommes fondamentalement pas d'accord avec vous - ne répond à aucun des grands problèmes auxquels se trouve confronté notre pays : l'emploi, la productivité, la croissance. Pourtant, à quoi doit servir un budget sinon à tenter d'apporter des réponses aux problèmes aigus de notre économie ?

Voyons d'abord l'emploi.

Il y a quatre ans, c'était là votre principal thème de bataille. En présentant le projet de loi de finances pour 1982, M. Fabius l'affirmait nettement, écoutez bien, chers collègues : « Une volonté, l'emploi ; une méthode, la relance ; un moyen, la solidarité. » Et il n'hésitait pas à parler de budget de guerre contre le chômage.

**M. Parfait Jeno.** Il avait raison, à ce moment-là !

**M. Guy Hermier.** Il a changé !

**M. Michel Noir.** Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Les statistiques officielles recensent 2 414 000 chômeurs, mais, si l'on fait abstraction des divers artifices de présentation que vous utilisez, nous savons tous que le nombre des chômeurs avoisine les trois millions.

Alors que, depuis l'an dernier, le chômage recule dans la plupart des grands pays industriels, en France, la situation continue de s'aggraver. Le taux de chômage des jeunes est passé de 17 p. 100 en 1981 à 29 p. 100 en 1986, tandis qu'il n'est voisin que de 10 p. 100 aux Etats-Unis ou en République fédérale d'Allemagne. En outre, la durée moyenne du chômage n'a cessé de s'allonger au point d'atteindre aujourd'hui onze mois et dix jours, contre quatre mois et demi chez nos principaux concurrents. C'est là l'échec patent de votre politique de « traitement social » du chômage.

Il faut ajouter, monsieur le ministre, une autre évolution qui constitue un point de vulnérabilité extrême pour notre économie. Alors que chacun de nos principaux concurrents dégage un solde net d'emplois productifs chaque année, la France, depuis trois ans, voit les effectifs salariés au travail diminuer dangereusement. Que nous sommes loin, monsieur le ministre, des mots d'ordre de M. Fabius !

Vous savez, comme nous, que seuls un allègement des charges qui pèsent sur les entreprises, une plus grande souplesse dans la vie économique et une reprise durable de l'activité permettront de créer des emplois. Ce sont d'ailleurs les trois idées-forces du programme de redressement économique que nous avons retenu avec notre partenaire, l'U.D.F., dans notre accord de gouvernement et que M. Barre, dans un article récent, a développé de la même manière.

Il y a ensuite l'investissement.

Depuis 1982, chez tous nos grands concurrents, les investissements productifs ont connu des taux de progression très élevés, souvent supérieurs à 10 p. 100 en termes réels. C'est l'investissement de productivité dont dépend la compétitivité des entreprises qui a constitué l'essentiel de cette croissance.

Dans le même temps, l'économie française a été dangereusement distancée. Après la chute profonde de 1981 à 1983, l'investissement n'a connu, en 1984 et 1985, qu'une reprise hésitante, très inégale selon les secteurs et, en tout cas, nettement inférieure à celle de nos partenaires. La France continue donc de reculer par rapport à ses concurrents.

Comme le montre votre rapport économique et financier, monsieur le ministre, le taux d'investissement des entreprises n'a jamais été à un niveau aussi bas en France, puisqu'il n'est que de 15 p. 100. Sans doute, invoquerez-vous l'amélioration des comptes des entreprises, mais vous savez, comme moi, que cette amélioration est, avant tout, le fait des grandes entreprises nationales qui ont profité à la fois des dotations en capital et des relèvements de tarifs.

Hors les grandes entreprises nationales, les taux de marge des entreprises restent en réalité à un niveau médiocre de l'ordre de 23 p. 100 et près de la moitié de l'excédent brut d'exploitation est affecté aux frais financiers, ce qui désigne bien une faiblesse supplémentaire pour notre secteur productif privé.

Dans ces conditions, si l'on veut que la modernisation soit autre chose qu'un slogan, il faut laisser les entreprises disposer des ressources qui leur sont indispensables. Or, là encore, monsieur le ministre, votre budget n'est pas à la hauteur des problèmes.

Vous n'avez prévu qu'une simple mesure de remplacement de l'amortissement exceptionnel par la réduction à 45 p. 100 du taux de l'impôt sur les sociétés appliqué aux bénéfices non distribués. L'habillage change. Le coût pour le Trésor reste identique : 4 à 5 milliards de francs. L'efficacité sera, au mieux, égale.

Il y a enfin la question essentielle de la croissance qui est la condition de tout le reste.

Vous dites que, de ce point de vue, votre projet de budget est courageux. Or, le véritable courage, monsieur le ministre, ne consiste-t-il pas à accepter la comparaison internationale ? De 1983 à 1985, l'économie française aura connu une croissance deux fois inférieure à celle de la République fédérale d'Allemagne, trois fois moins forte que celle de la Grande-Bretagne, cinq fois moins forte que celle des Etats-Unis ou du Japon. Votre politique s'est toujours trouvée à contre-courant de la conjoncture internationale, et la France a raté le train de la croissance en 1983.

Pour relever les défis de l'emploi, de la productivité, de la croissance, que propose le R.P.R., que propose l'opposition ?

Pour participer au groupe mixte U.D.F.-R.P.R. qui prépare la plate-forme de gouvernement que nous présenterons en novembre, je puis vous dire très clairement ce qui nous rassemble. Pour nous, il est évident qu'un redressement économique repose sur trois options volontaires et durables : l'option de liberté, l'option de rigueur, l'option de progrès social.

L'option de liberté, d'abord, est la condition de succès d'une économie française soumise à la concurrence. Depuis quatre ans la France a reculé dans des domaines critiques : la part dans le commerce mondial, le niveau de productivité, la place dans les secteurs de pointe. C'est la liberté laissée à l'entreprise, sa souplesse, sa santé financière, la nature non conflictuelle de ses rapports sociaux qui permettent de soutenir la concurrence et de préserver, voire de créer des emplois.

L'option de rigueur, ensuite, doit se manifester dans la gestion des finances publiques et dans la recherche progressive des équilibres essentiels de celles-ci. Nous savons que personne ne pourrait s'en écarter. Vous êtes vous-même aujourd'hui conduits à le reconnaître. Pour nous, l'effort de rigueur ne saurait être atteint sans réviser honnêtement et sérieusement les rôles respectifs dévolus à l'initiative privée et à l'Etat. Sans doute est-ce là, monsieur le ministre, ce qui nous fait nous opposer, vous et nous, sur les mesures propres à libérer l'initiative, et sur la privatisation et la déréglementation progressives, prudentes, mais continues du secteur public.

En ce qui concerne, enfin, l'option de progrès social, les gaullistes, pour être à l'origine de nombre de progrès majeurs dans ce domaine, savent qu'il n'est pas de progrès écono-

mique sans progrès social et, inversement, qu'il n'y a pas de progrès social durable sans progrès économique. Nous avons toujours dit que l'entreprise, pour réussir, avait autant besoin de liberté que de participation réelle de toute la communauté humaine qu'elle constitue.

**M. Emmanuel Hamal.** Très bien !

**M. Michel Noir.** Nous croyons profondément que la capacité d'adaptation de l'entreprise, sa souplesse, ne peuvent qu'être conçues ensemble par les partenaires de l'entreprise. On ne réussit pas seul dans une entreprise, nulle part au monde.

Vous le croyiez en 1981, dans un sens ; vous en êtes revenus, ce dont nous nous félicitons.

**M. Parfait Jans.** Que de félicitations !

**M. Michel Noir.** Pour notre part, nous ne l'avons jamais pensé ni plaidé dans l'autre sens.

**M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. Michel Noir.** En conclusion, monsieur le ministre, je dirai que deux stratégies différentes pour le développement de notre économie ont été exprimées aujourd'hui, sereinement, honnêtement, de part et d'autre. Il faudra bien trancher ce débat. A vous, à nous d'informer, d'expliquer aux Français, sans esprit de passion, encore moins de revanche, avec sérieux et honnêteté.

Après le 16 mars, les Français décideront. Pour notre part, nous sommes confiants et nous avons bon espoir (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*).

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Mesdames, messieurs, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les quatre orateurs qui viennent de se succéder. J'ai plus apprécié l'intervention de M. Anciant que les autres... (*Sourires*).

**M. Parfait Jans.** C'est étonnant !

**M. Georges Tranchant.** Qui l'eût cru ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** ...mais j'ai trouvé que les trois autres étaient également de qualité et posaient bien les problèmes.

Cependant, la première chose qui m'a frappé, c'est que les interventions semblaient manquer de conviction. J'ai ainsi trouvé que M. Hermier était un procureur un peu timide.

**M. Parfait Jans.** Ce n'est pas un procureur, s'il est timide !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Sans doute a-t-il dû être ému, en tout cas troublé, par les compliments qu'il a reçus de la part de M. Giscard d'Estaing ! Je dois dire que cette cohabitation entre les deux côtés de l'Assemblée m'a plutôt réjoui. J'ai le sentiment que, dans la position médiane que j'occupe...

**M. Parfait Jans.** Centriste !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** ...je suis plutôt dans la bonne direction. Comme l'a dit M. le Premier ministre il y a peu de temps, j'ai surtout le sentiment, monsieur Hermier, que vous êtes avant tout préoccupé de marquer des buts contre votre camp.

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Très bien !

**M. Parfait Jans.** Depuis 1983, vous en marquez contre le vôtre !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** M. Michel Noir, je commence par lui, a fait une intervention que j'ai appréciée, mais je pourrais dire qu'il était l'avocat d'une politique, celle qui l'oppose à celle que j'ai présentée. J'ai aussi le sentiment qu'il manquait de conviction.

J'ai apprécié son honnêteté intellectuelle, notamment dans la première partie de son exposé. Bien entendu, nous avons un désaccord de fond. Notre budget, je le croia sincère, et plusieurs organes pourront en juger : le Parlement, la Cour

des comptes et le Conseil constitutionnel. Les chiffres que nous présentons sont en effet susceptibles d'être soumis au contrôle de ces institutions pour peu que vous les saisissiez. J'ai conscience, en tout cas, que ce budget a été élaboré avec honnêteté.

Nous n'avons pas découvert, monsieur Noir, les réalités économiques en 1981, en 1982 ou en 1983. J'ai collaboré pendant de longues années avec un homme pour lequel j'ai beaucoup de respect et qui a disparu depuis, Pierre Mendès France, auteur d'une thèse sur Raymond Poincaré, monsieur Giscard d'Estaing, mais je reviendrai sur ce sujet. Je puis donc vous dire qu'il y a bien longtemps que je connais les contraintes des finances publiques, la nécessité de l'investissement, les exigences internationales et que je les ai toujours prises en compte dans mon raisonnement.

J'ai souvent eu l'occasion de rappeler qu'avant 1981 je faisais partie de ceux qui disaient que tout ne serait pas possible tout de suite, mais que ce qui serait possible devrait être fait.

Je reconnais cependant que nous avons commis deux erreurs.

La première est d'avoir sous-estimé, ainsi que cela a été excellemment démontré par M. Anciant, le mauvais état de notre industrie à cette époque. Nous étions entrés, c'est un choix stratégique, dans une sorte de division internationale du travail et nous occupions, comme cela était dit à l'époque, un certain nombre de créneaux. Nous étions ainsi compétitifs dans le nucléaire, dans l'aéronautique et dans l'aérospatiale, mais il était de nombreux secteurs, tels que le textile, la sidérurgie, l'électroménager, sans compter la radio ou la télévision, dans lesquels nous avions pris des retards qui nous plaçaient dans une situation de dépendance considérable vis-à-vis de l'extérieur.

Peut-être notre éloignement du pouvoir fut-il la cause de cette erreur d'appréciation. Nous n'avions pas exactement mesuré le retard pris, ni les conséquences qui pèseraient sur notre économie dès lors que, dans l'état de grâce dû à la victoire de 1981, une timide relance par la consommation était envisagée.

La deuxième erreur que nous avons faite - mais nous n'avons pas été les seuls, beaucoup d'autres l'ont commise : il suffirait de relire avec attention les débats de 1981 pour s'en convaincre - c'est, après l'élection du président Reagan, d'avoir accepté l'idée, généralement admise par les experts, que la reprise de l'économie internationale se ferait plus vite. Or elle n'a commencé que vers le milieu de 1983 et a connu son apogée aux Etats-Unis en 1984.

Nous avons supporté les conséquences de cette situation. Je crois que nous l'avons fait au mieux.

Puisque des comparaisons ont été demandées, confrontons les résultats de 1980 et ceux de 1985 : à ce propos, il ne faut pas prendre l'année de référence qui arrange tel ou tel d'entre nous.

L'inflation était de 13,6 p. 100 à la fin de 1980 ; c'est un fait que personne ne peut nier. A la fin de 1985, elle sera de 5 p. 100. M. Giscard d'Estaing a utilisé un argument que j'ai apprécié : nous sommes en effet dans un mouvement de désinflation mondiale qui peut, je crois, encourager le processus dans lequel nous sommes engagés. Mais il n'a pas répondu à l'argument que j'ai avancé ce matin : il y avait eu, entre 1974 et 1981, deux chocs pétroliers que personne ne conteste, mais il y a eu, depuis 1981, le choc du dollar qui a pesé et sur nos prix - nous importons beaucoup - et sur notre balance commerciale et sur notre balance des paiements.

**M. Francis Geng.** En Allemagne aussi !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je vous en prie ! Je suis resté très calme. Un tel débat, même devant une assistance, hélas ! un peu restreinte, mérite d'aller au fond des choses. La démocratie, c'est cela, surtout quand on pense qu'il faut rassembler pour redresser : j'y reviendrai à la fin de mon exposé.

Le dollar était à 4 francs. Après avoir été à 10,50 francs en janvier de cette année, il est aujourd'hui à un peu plus de 8,10 francs. Les difficultés sont encore devant nous.

Comparons avec la République fédérale d'Allemagne, puisque vous le souhaitez. Pourquoi y avait-il un différentiel d'inflation avec l'Allemagne fédérale de 8 p. 100, puis de 6 p. 100 sous votre septennat, monsieur Giscard d'Estaing ?

Si le mouvement inflationniste valait pour la France, il valait aussi pour l'Allemagne fédérale, et si le mouvement déflationniste vaut aujourd'hui pour la France, il vaut encore pour l'Allemagne fédérale. Or, cet écart, qui était de 8 p. 100, est maintenant de 3 p. 100. Il y avait en outre un écart avec les pays de la Communauté économique européenne ; nous sommes maintenant au même niveau. Je crois que la cause est entendue (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

**M. Raymond Douyère.** Très bien !

**M. Francis Geng.** Il ne s'agit pas d'écart, mais de rapport.

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Certains d'entre vous, lorsqu'ils envisagent une succession, selon moi prématurée, disent qu'il faudra du temps pour le « redressement de nos erreurs » ; je souhaite que vous fassiez aussi bien que nous ! Mais revenons à notre propos.

Il est évident qu'une politique économique a des conséquences qui s'étalent sur plusieurs années. Or nous étions en 1980 dans un mouvement dépressif, dans un état de dépendance par rapport à l'extérieur.

Je ne reviendrai pas sur la balance des paiements dont j'ai parlé ce matin. Mais dois-je vous rappeler qu'il y avait alors 60 milliards de francs de déficit commercial et que le déficit de la balance des paiements était de 17 milliards de francs ? Certes, les déficits se sont accumulés en 1982-1983. Ce qui compte c'est que nous sommes aujourd'hui sur la voie du redressement ; mais je me suis expliqué longuement sur ce point, je n'y reviens donc pas.

La reprise de l'investissement industriel est incontestable puisqu'il a augmenté de 18 p. 100 en deux ans. De surcroît - vous avez eu raison de le souligner, monsieur Noir - les comptes des entreprises se sont améliorés et le taux d'autofinancement n'a jamais été aussi élevé. C'est un élément important. A ce propos, je me souviens avoir eu avec Pierre Mendès France de larges discussions sur la question suivante : vaut-il mieux l'autofinancement ou l'emprunt qui permet d'étaler la dépense de l'investissement sur plusieurs générations ? Pierre Mendès France estimait que l'autofinancement était plus sain. Je le crois aussi, et nous sommes arrivés aujourd'hui à un taux d'autofinancement satisfaisant.

Mais l'investissement, qui n'a augmenté qu'au cours de ces deux dernières années, avait baissé de 10 p. 100 entre 1973 et 1981, baisse qui s'était poursuivie jusqu'en 1983.

Vous avez aussi parlé des prélèvements obligatoires. Je crois que, sur ce point, l'honnêteté aurait voulu que nous parlions sur des chiffres exacts.

Les prélèvements obligatoires ont augmenté d'environ 1 p. 100 par an de 1974 à 1981, et de 0,7 p. 100 par an de 1981 à 1984. Ils baisseront de 1 p. 100 en 1985 et 1986.

Nous avons donc inversé une tendance et ce pour une raison que vous avez d'ailleurs évoquée, monsieur le président Giscard d'Estaing, en rappelant que des raisons psychologiques expliquent que, dans telle ou telle circonstance, trop d'impôt tue l'impôt. Naturellement, le débat sur le point de savoir qui paie l'impôt et qui ne le paie pas doit être poursuivi. J'y reviendrai sans doute dans quelques instants.

S'agissant du pouvoir d'achat des Français, vous avez établi des comparaisons avec l'Allemagne fédérale et la Grande-Bretagne, exemple que vous reprenez quand il vous arrange. En République fédérale d'Allemagne - M. Emmanuelli l'a dit ce matin -, aux Pays-Bas et en Belgique, il a baissé de 2 p. 100 entre 1981 et 1984. En France, il a baissé en 1983 et 1984, mais sur la période considérée de 1981 à 1984, il a augmenté de 4,2 p. 100. Vous pourriez d'ailleurs nous le reprocher, car des traces de cette augmentation se retrouvent dans l'endettement intérieur et dans l'endettement extérieur.

N'utilisez pas deux fois les mêmes arguments. Ce qui est très gênant pour votre raisonnement. On a souhaité une démarche intellectuelle rigoureuse, commençons donc par être rigoureux nous-mêmes. Je m'efforce de l'être. Un peu de bon sens et beaucoup de rigueur sont nécessaires quand on aspire à des responsabilités économiques (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

Vous avez parlé de l'épargne. Sur ce point, je voudrais pousser un peu plus loin l'analyse. J'ai demandé une note sur ce dossier qui me préoccupait. Il faut distinguer l'épargne des ménages, celle des entreprises et les autres, en particulier celle de l'administration.

En 1985, l'épargne s'élèvera à 850 milliards. Il est vrai que les ménages ont épargné un peu moins et les entreprises un peu plus. Mais procédons plutôt à un exercice très intéressant, à savoir l'établissement de comparaisons en pourcentage du produit intérieur brut.

En 1981, l'épargne intérieure représentait 19,4 p. 100 du P.I.B. et un peu plus, me semble-t-il, en 1980. Je l'observe car je tiens à la rigueur intellectuelle. En 1982, le rapport était de 18,9 p. 100, en 1983 de 18,5, en 1984 de 18,8 et en 1985 de 19 p. 100. Notre prévision est de 19,6 p. 100 en 1986. Comme toutes les prévisions, elle est sujette à caution. Mais nous aurons rattrapé et dépassé en 1986 les chiffres de 1981.

En outre, le logement, qui a souffert de la crise depuis quelques années, a été aussi en partie une cause de ce ralentissement.

Je voudrais vous parler de l'épargne populaire dont je n'ai pas parlé ce matin ; on ne peut pas tout dire, mais vous m'en offrez l'occasion.

En 1975, quand M. Chirac était à l'époque Premier ministre de M. Giscard d'Estaing, avant de le quitter dans les conditions que l'on sait en 1976, les titulaires du livret A perdaient 8 p. 100 et en 1980, avec M. Barre, il y eut je ne le cache pas, monsieur Noir - un peu d'amélioration : ils ne perdaient que 6 p. 100. Mais cette année, ils gagneront un point, puisque le rendement du livret A est de 6 p. 100, et les titulaires du livret rose 2 points. Nous avons donc tenu notre engagement de préserver l'épargne populaire.

Dernier élément : la croissance. Vous venez d'y revenir à l'instant, monsieur Noir, et, pour étayer votre raisonnement, vous êtes parti de 1983, ce qui m'a surpris car en général, vous faites preuve d'une plus grande rigueur. Non ! Il faut partir de 1981. Vous ne pouvez pas nous adresser des reproches contradictoires.

Pour 1985, la France a connu une croissance cumulée - et je prends un chiffre un peu faible, celui de l'O.C.D.E. - d'un peu plus de 6 p. 100, la République fédérale d'Allemagne de 5,1 p. 100 et la Communauté économique européenne de 5,3 p. 100. Je ne conteste absolument pas que le Japon et les Etats-Unis ont fait beaucoup plus. Permettez-moi de vous dire que nous ne sommes ni le Japon ni les Etats-Unis. C'était vrai avant 1981, monsieur Giscard d'Estaing, et cela reste vrai aujourd'hui.

Ces quelques éléments m'ont permis d'éclairer le débat, et je reviens maintenant sur quelques questions plus précises.

Monsieur Giscard d'Estaing, je vous ai écouté avec l'intérêt dû aux éminentes fonctions que vous avez occupées. J'ai d'ailleurs trouvé votre exposé très clair et votre talent toujours appréciable. Mais je me suis demandé si votre mémoire n'était pas un peu défaillante. Vous déclarez - et M. Noir l'a dit aussi - que nous n'aurons pas à appliquer ce budget. Monsieur Giscard d'Estaing, il n'est jamais sage de « vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué ».

**M. Christian Pierret, rapporteur général et M. Raymond Douyère.** Très bien.

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Excusez la vulgarité du propos, mais vous êtes payé pour le savoir (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

Il faut attendre le résultat qui sortira des urnes pour savoir, en effet, ce qui se passera.

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Valéry Giscard d'Estaing, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Valéry Giscard d'Estaing.** Ce débat est intéressant et doit conserver toute sa tenue.

J'ai dit moi-même, lorsque le gouvernement de M. Raymond Barre a présenté le budget pour 1981, qu'une incertitude pesait sur l'échéance politique. Cette hypothèque a, en effet, été levée. Mais la différence pour votre budget, monsieur le ministre, est que vous avez décidé de passer à la représentation proportionnelle. Et l'incertitude a changé de nature.

Jusqu'en 1981, on pouvait imaginer que, dans un scrutin majoritaire, un courant très fort se dégage à un certain moment et qu'une majorité, qui n'apparaissait pas probable, se réalise tout à coup. Nous avons connu cette situation, par

exemple en 1978. Mais à partir du moment où vous avez choisi la représentation proportionnelle, vous aurez dans la prochaine Assemblée votre quote-part de représentation proportionnelle ; il est exclu qu'elle soit majoritaire. Sachant que tous les autres groupes de l'Assemblée nationale voteront contre votre budget, je dis qu'il n'a aucune chance d'être appliqué en 1986 (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

**M. Michel Noir.** C.Q.F.D. !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Votre démonstration est subtile. Que la représentation proportionnelle modifie les données qui permettront de connaître quelle sera la majorité, je ne le conteste pas.

**M. Francis Geng.** Raisonnement irréfutable !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Mais le groupe parlementaire, qui aujourd'hui soutient le Gouvernement, même s'il n'a pas la majorité à lui seul, pourra être le plus influent autour duquel s'ordonnera la vie politique de la nation. La différence est de taille, mais je ne doute pas que, si les Français appréciant nos résultats font largement confiance à la formation politique que je représente, ce budget pourra être appliqué tel qu'il aura été établi.

**M. Francis Geng.** Par qui ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** J'ajoute que c'est un bon budget et, si j'ai bien compris, il est assez peu contesté dans ses principes.

Monsieur Giscard d'Estaing, je ne peux pas me priver du plaisir - que je me fais un peu - de vous rappeler dans quelles conditions avaient été votés le budget de 1979 et celui de 1980, et cette histoire à propos de deux milliards d'économies qui est restée en ma mémoire et qui a dû naturellement, compte tenu des ennuis que vous avez connus à l'époque, rester aussi dans la vôtre.

Venons-en maintenant à vos questions pertinentes sur les prix.

J'ai préféré, avant de vous répondre, savoir exactement ce que vous vouliez dire par : « Il y a encore des prix réglementés. » C'est vrai et je ne l'ai pas contesté. Mais je vous ai dit ce matin que 80 p. 100 des prix industriels étaient libérés ; je n'ai pas dit « des prix ». Quant à la proportion de prix libres figurant dans l'indice, elle est de 40 p. 100. Mais l'important est que le mouvement ait été continu vers la libération des prix, et j'ai confirmé, ce matin, qu'il se poursuivra.

La bataille de l'inflation n'est pas une bataille facile. Vous avez dû vous en rendre compte à l'époque où vous avez bloqué les prix, pour des périodes qui n'étaient pas toujours plus courtes.

Mais je voudrais, là encore, vous rafraîchir la mémoire. Vous avez parlé des prix et des charges des entreprises. En 1977, pour gagner la bataille de l'inflation par ce que j'appellerai un artifice, vous avez, dans le budget présenté en 1976, réduit le taux de la T.V.A. de 20 à 17,6 p. 100.

**M. Emmanuel Hamei.** Très bonne mesure !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Le résultat ? Aurai-je la cruauté de vous le rappeler ? Vous avez manqué votre coup !

Dans le même temps, en octobre 1976, vous avez augmenté les cotisations de la sécurité sociale : 1 p. 100 pour la maladie ; 0,4 p. 100 pour la vieillesse. La charge pesait moitié sur les salariés, moitié sur les entreprises et quand le plan de Mme Veil a été voté, en avril 1977, il y a eu de nouvelles cotisations sur les salariés agricoles et sur d'autres catégories.

Dès lors, balayons, si l'expression ne vous choque pas, chacun devant votre porte et gardons-nous de déclarations incantatoires.

Quant à la dette extérieure, à propos de laquelle je me suis expliqué très longuement ce matin, j'ai eu l'impression à un moment donné que l'on faisait une confusion entre la dette extérieure et la dette intérieure. L'allègement de la dette extérieure fera économiser au budget de l'Etat 2 milliards de francs en 1985. Mais il n'y a pas que l'Etat qui est endetté

vis-à-vis de l'extérieur, il y a aussi les entreprises publiques et privées auxquelles nous avons conseillé d'aménager leur dette extérieure.

S'agissant de la dette intérieure, je n'ai absolument pas contesté qu'elle avait atteint un niveau élevé mais nous nous efforçons d'en diminuer la charge grâce aux progrès de la désinflation et à la limitation du déficit budgétaire. Mais à cet égard, je voudrais savoir comment vous allez concilier votre proposition, que j'ai relevée avec intérêt, de diminuer de 50 milliards le déficit budgétaire dès la première année avec les thèses exposées par M. Juppé qui déclare que la réduction du déficit budgétaire n'est pas une priorité.

**M. Gérard Bapt.** On est jamais trahi que par les siens !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Vous avez aussi parlé des impôts. Permettez-moi de vous rappeler à cet égard ce que nous avons décidé de ramener de 50 à 45 p. 100 l'impôt sur les sociétés lorsque les bénéfices ne sont pas distribués. Je crois qu'il s'agit d'une innovation importante.

**M. Guy Hermier.** Pour les socialistes, oui !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Mais oui, c'est une innovation importante, monsieur Hermier, parce qu'il faut encourager l'investissement pour créer des emplois.

**M. Francis Geng.** Et l'augmentation des taxes ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** On ne lutte pas contre le chômage avec des mots, mais avec des actes.

J'observe que les bénéfices distribués en raison de l'avoir fiscal sont taxés à 37,5 p. 100. Je sais que le débat sur l'avoir fiscal a été ouvert à plusieurs reprises et je pense que nous devons le reprendre afin de taxer moins les bénéfices distribués car l'entreprise a besoin d'épargne et sans doute faudrait-il détaxer davantage les bénéfices non distribués qui sont pourtant importants pour l'investissement et même pour la structure financière de l'entreprise.

Voilà un vrai débat. Ce que vous n'aviez pas fait, reconnaîtrez que, nous, nous le faisons.

On a parlé de l'impôt sur le revenu des deux côtés de l'hémicycle. Faut-il que je rappelle qu'il y avait en 1981 cinq millions de foyers fiscaux exonérés de l'impôt sur le revenu et qu'il y en a aujourd'hui sept millions ?

J'aurais aussi aimé entendre ce que vous pensiez de l'impôt sur les grandes fortunes et d'un certain nombre de privilèges fiscaux que nous avons réduits.

**M. Parfait Jans.** Mais vous avez créé le *carry back* !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Cela encourage l'investissement, et il y en a beaucoup qui ne le savent pas.

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** La charge de l'emprunt qui porte votre nom, monsieur Giscard d'Estaing, sera, avez-vous dit, si j'ai bonne mémoire, de 4,5 milliards de francs en 1986. Dois-je vous rappeler que cet emprunt a rapporté 6,5 milliards à la collectivité mais qu'il lui aura coûté en tout, quand il faudra le rembourser, plus de 100 milliards de francs ? Très franchement, je crois qu'il s'agit là d'une très mauvaise affaire !

**M. Francis Geng.** Rassurez-vous ! Vous ne serez plus là !

**M. Raymond Douyère.** Les contribuables seront toujours là !

**M. Jean-Claude Cassaing.** Vous faites payer les autres, monsieur Geng ! C'est vous qui encaissez et c'est le peuple qui paye !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je suis sans passion dans cette affaire. Si, monsieur Giscard d'Estaing, nous pouvons nous rencontrer sur d'autres points dès lors qu'est en jeu l'intérêt du pays, je répète qu'il s'agit en l'occurrence d'une mauvaise affaire pour la France et pour le contribuable français.

**M. Raoul Bayou.** Mais ce n'est pas perdu pour tout le monde !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Il est exact, monsieur Ngir, que nos budgets n'ont pas toujours été exécutés conformément aux prévisions.

**M. Michel Noir.** Dont acte !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Mais, de 1975 à 1980, l'écart annuel entre la loi de finances initiale et la loi de règlement a été, en francs de 1984, de 42 milliards de francs. Entre 1982 et 1985, ce même écart était de 12 milliards de francs. Par conséquent, nos budgets ont été trois fois plus sincères que les précédents.

Le chômage est un sujet suffisamment grave pour qu'on ne dise pas n'importe quoi. Comparant la France aux autres pays, vous avez dit, monsieur Giscard d'Estaing, que nous étions dans le peloton de queue. Il ne faut pas parler ainsi de son pays, monsieur le président, surtout quand on a exercé les fonctions qui ont été les vôtres.

**M. Raymond Douyère.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Il est vrai que les chômeurs représentaient au mois de juillet dernier 10,5 p. 100 de la population active contre 6,4 p. 100 en 1980, soit une forte progression, même si ce n'est pas un doublement. Mais cette proportion est passée, dans le même temps, de 3,3 p. 100 à 8,6 p. 100 en Allemagne fédérale et de 6 p. 100 à 12,3 p. 100 en Grande-Bretagne. Quant à la moyenne pour les pays de la Communauté économique européenne, elle est de 5,8 p. 100.

Je ne me réjouis pas de ces chiffres : ce n'est pas parce que les autres ont fait plus mal que nous que je ne considère pas que le chômage est un problème angoissant auquel nous avons le devoir de nous attaquer tous ensemble. Mais dès lors qu'on se livre à une comparaison, la rigueur intellectuelle commande d'aller jusqu'au bout.

**M. Veléry Giscard d'Estaing.** Monsieur le ministre, dans quelle partie de mon discours ai-je fait une comparaison en matière de chômage entre la France et les pays que vous avez cités ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Monsieur le président, vous avez comparé les résultats de la France avec ceux des autres pays de la Communauté économique européenne ; vous avez parlé de différentiel de croissance et vous avez évoqué le drame du chômage. C'est pourquoi je me suis permis de mettre quelques points sur les « i ».

Notre budget est un budget rigoureux dans sa conception. Il devra être exécuté avec la même rigueur. C'est aussi un budget et à ce sujet j'ai entendu peu d'observations - qui répond à une certaine philosophie de l'économie : ce qu'on peut demander à l'épargne, au marché financier par sa modernisation, on n'a pas à le demander au contribuable. Mais vous n'avez pas relevé cet aspect des choses dans vos discours : sans doute parce que vous êtes encore trop habitués à une forme de dirigisme économique auquel, personnellement, je ne crois guère.

**M. Gérard Bapt.** Un dirigisme tâtilon !

**M. Francis Geng.** Quel aplomb !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je le dis comme je le pense !

Monsieur le président Giscard d'Estaing, vous avez parlé de la nécessité du redressement : c'est votre droit. Vous avez parlé de la nécessité du rassemblement : c'est aussi votre droit. Vous avez évoqué également la figure de Raymond Poincaré. Si j'ai bien compris, vous rêvez d'un destin qui pourrait se comparer à celui du « Père la Victoire ». Non, le Père la Victoire, c'était Clemenceau. Je note la différence. Après tout, tous les espoirs vous sont permis.

**M. Francis Geng.** Ah ! quand même !

**M. Adrian Zeller.** Merci !

**M. Jean Priol.** Quel aveu !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** C'est une ambition comme une autre.

**M. Francis Geng.** C'est réaliste !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** Mais lorsqu'on se propose de rassembler deux Français sur trois, on se doit de tenir, me semble-t-il, un langage d'une tonalité quelque peu différente du vôtre. On ne sous-estime pas les difficultés ni les progrès accomplis. On parle de son pays comme d'un pays d'avenir et on considère ses interlocuteurs comme des hommes qui peuvent se

tromper mais qui sont convaincus de suivre le bon chemin. C'est ainsi que je vous ai écouté et que j'aurais aimé que vous m'écoutez.

Cependant, si se réalise l'hypothèse que vous avez caressée, les difficultés seront nombreuses sur votre route. Comment, demain, un gouvernement pourrait-il rassembler le R.P.R. et l'U.D.F., quel que soit le travail effectué par M. Noir au sein d'une certaine commission ?

**M. Michel Noir.** Merci !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** J'ai noté, en effet, quelques divergences : selon M. Juppé, la priorité n'est pas la réduction du déficit public, mais la baisse des prélèvements obligatoires. Pour M. Barre, la priorité, c'est la réduction du déficit, et pour la baisse des prélèvements obligatoires, on verra plus tard. M. Giscard d'Estaing estime que la priorité est la réduction du déficit ; il propose aussi d'alléger un peu la fiscalité pour relancer un peu la croissance. J'aimerais qu'il me donne la recette !

Comment pourriez-vous vous mettre d'accord ? Il n'est pas très facile d'augmenter les dépenses et de diminuer les impôts, de réduire le déficit et de diminuer les impôts, à moins alors de sacrifier un certain nombre de dépenses publiques qui sont essentielles.

**M. Adrien Zeller.** C'est ce que les Allemands ont fait !

**M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.** En matière de prix, certains veulent abroger les ordonnances de 1945, tandis que M. Barre se montre plus nuancé. S'agissant de la sécurité sociale, j'ai noté que le R.P.R. souhaitait introduire les assurances privées, mais que M. Barre émettait, sur ce point aussi, des réserves. Quant à M. Giscard d'Estaing, qui a salué la sécurité sociale comme elle le mérite, je ne sais ce qu'il en pense, mais je demande si vous trouvez tous un terrain d'entente.

Avant de poser devant l'opinion publique le problème de la cohabitation politique entre un éventuel gouvernement constitué de représentants de l'actuelle opposition et le Président de la République, ne serait-il pas plus sage d'examiner si la cohabitation est possible entre vous sur le plan économique ou social ? J'attends avec intérêt de savoir quel langage vous tiendrez, ensemble ou séparément, devant le pays. Quant à moi, j'ai tenu celui de la vérité et de la sincérité ; je ne doute pas que nous serons compris (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

## COTISATIONS AUX CENTRES DE GESTION ET DE FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

### Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 15 octobre 1985.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions, restant en discussion, du projet de loi complétant et

modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le jeudi 24 octobre 1985, à dix-huit heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

La commission mixte paritaire se réunira le mercredi 30 octobre 1985, à quatorze heures trente, à l'Assemblée nationale.

4

## REPRESENTATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DANS DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, une demande de renouvellement du mandat des membres chargés de représenter l'Assemblée nationale à l'établissement national des invalides de la marine et aux conseils d'administration de Radio-France, de T.F. 1, d'Antenne 2 et de F.R. 3.

Conformément aux décisions prises précédemment, l'Assemblée voudra sans doute confier à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, le soin de présenter les candidats.

Les candidatures devront être remises à la présidence au plus tard le jeudi 24 octobre, à dix-huit heures.

5

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1986 n° 2951 (rapport n° 2987 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN